HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

TOME II.



LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1880.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II.

II.

HISTOIRE NATIONALE

DEPUIS LES ORIGINES

JUSQU'A L'AVÉNEMENT DU ROI LÉOPOLD II,

PAR

A. J. NAMÈCHE,

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

> Le premier livre d'un peuple c'est son histoire. Renouons cette chaîne des temps que la main étrangère a si souvent brisée; sachons revendiquer des illustrations que d'autres peuples nous disputent; sachons réhabiliter celles qu'on voudrait ternir; sachons tirer de l'oubli celles dont le souvenir s'est perdu.
>
> NOTHOMB, *Essai historique et politique sur la révolution belge,* page 305.

TOME II.

LOUVAIN,

CHARLES FONTEYN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,

RUE DE BRUXELLES, 6.

1880.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

SIXIÈME SECTION.

Histoire du comté, puis duché de Limbourg.

CHAPITRE UNIQUE.

DEPUIS FRÉDÉRIC DE LUXEMBOURG, PREMIER COMTE HÉRÉDITAIRE, JUSQU'A LA RÉUNION DU LIMBOURG AU BRABANT SOUS JEAN Ier.

1046—1289.

Origine. — Détails géographiques. — Frédéric de Luxembourg. — Waleran-Udon. — Henri de Limbourg. — Ses luttes contre l'archevêché de Trèves et l'abbaye de Saint-Trond. — Il embrasse le parti de l'ex-empereur Henri IV contre Henri V. — Fondation de l'abbaye de Rolduc. — Waleran II. — Guerre avec le Brabant. — Bataille de Wilderen. — Henri II de Limbourg. — Alliance matrimoniale avec le Brabant. — Expédition et mort du duc en Italie. — Henri III le Vieux. — Guerres nombreuses. — Simon de Limbourg évêque élu de Liége et cardinal. — Waleran III. — Mort tragique du saint archevêque de Cologne Engelbert de Berg. — Expiation de ce crime. — Henri IV de Limbourg. — Waleran de Fauquemont.

Franchises communales. — Waleran IV. — Relations avec l'Allemagne. — Guerre contre la ville de Cologne. — La duchesse Ermengarde et son mari Renaud de Gueldre. — Adolphe de Berg. — Longue lutte au sujet de la possession du duché. — Nouveaux arrangements. — Bataille de Woeringen. — Le Limbourg réuni au duché de Brabant.

Cette portion de notre ancienne Belgique doit son nom à un château fort construit, vers le milieu du XIe siècle, sur la rive gauche de la Vesdre, au sommet d'une roche escarpée, et appelé Limbourg (*lun, lein,* eau, et *burg,* ou *limes* et *burgus,* place forte sur l'eau, ou château formant limite). Le pays qui lui emprunta ce nom paraît s'être étendu primitivement depuis la Meuse et même en deça jusqu'au Rhin. Un acte du XVe siècle lui assigne pour bornes la Vesdre jusqu'à son embouchure dans la Meuse, puis ce fleuve jusqu'au château d'Argenteau. Les anciens princes de Limbourg possédaient, à titre particulier, les seigneuries de Montjoie, de Reiffenscheid, de Wassemberg, de Wiltem, de Fauquemont (Valkenberg), de Rolduc, et une partie de celle de Daelhem. Ces trois dernières furent réunies par la suite au duché de Limbourg.

Le premier comte héréditaire, car le titre de duc ne vint que plus tard, fut ce Frédéric de Luxembourg promu au gouvernement de la Basse-Lotharingie par l'empereur Henri III,

après la mort de Gothelon Ier en 1046 (1). La maison de Luxembourg possédait de grands biens dans ce pays de la Meuse *(Mosagau)*, qui devait bientôt prendre le nom de Limbourg, et Frédéric en eut la meilleure part pour son lot. Il y joignit les avoueries des abbayes de Stavelot, de Malmédi et de Saint-Trond. Frédéric était doué des qualités personnelles les plus remarquables, mais son administration n'a pas laissé de traces dans le Limbourg. Il expira, le 8 août 1065, entre les bras de Théoduin, évêque de Liège, et de Thierri, abbé de Stavelot. L'intérêt qu'il avait toujours porté à ce monastère, l'énergie avec laquelle il en avait défendu les droits sur Malmédi, qui en était une dépendance, le lui firent choisir pour lieu de sa sépulture.

Judith, fille de Frédéric, porta le nouveau comté en dot à Waleran-Udon, comte d'Arlon. Ce fut ce prince qui construisit en 1065 le château de Limbourg, et c'est à peu près là tout ce que nous savons sur son compte. Henri, son successeur, tient une plus grande place dans notre histoire. Remuant et batailleur, il eut des démêlés avec plusieurs de ses voisins. Le premier auquel il s'attaqua fut l'archevêque de Trèves Engelbert, qui lui sut tenir tête et le

(1) Tome I, page 114.

forcer à restituer les biens que son aïeule avait légués à l'église de Trèves et dont Henri s'était remis en possession par la force. L'abbaye de Saint-Trond eut ensuite à souffrir de la violence et des caprices du comte de Limbourg. Il avait voulu imposer aux moines de vive force un abbé de son choix. N'ayant pu y réussir, il envahit à main armée les propriétés du monastère situées au delà de la Meuse, les dévasta, et ordonna à ses sujets d'en faire autant. D'autres monastères encore furent victimes des entreprises injustes de Henri de Limbourg. On le voit tour à tour envahir les biens possédés par l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves à Lesenich sur la Moselle, incendier l'église du village de Kerkrade au pays de Rolduc et s'emparer à main armée de la terre de Prumisfeld, donnée à l'abbaye de Prüm par Brunon, comte de Hegembach, et sa femme Mathilde.

Ce dernier fait porta malheur au prince limbourgeois. L'abbé Wolfrand et ses religieux invoquèrent la protection de l'empereur Henri IV, qui résolut de mettre, de gré ou de force, le déprédateur à la raison. Le 21 avril 1101, les troupes impériales entrèrent sur le territoire du Limbourg et vinrent assiéger la capitale, après avoir détruit quelques places moins importantes. La résistance ne pouvait

être longue. Henri de Limbourg se vit obligé au bout de peu de temps de se remettre entre les mains de l'empereur, qui le relâcha, moyennant la restitution des biens enlevés aux églises.

Chose étrange, cette lutte, en révélant sans doute le courage du comte à l'empereur, lui valut, cette année là même, la marque la plus flatteuse de la confiance du monarque. Godefroid de Bouillon était mort dans le royaume conquis par sa vaillante épée, le 18 juillet. Aux fêtes de Noël, dans une diète *(diem tenere, reichtag)* tenue à Mayence, Henri de Limbourg fut proclamé duc de la Basse-Lotharingie, avec le consentement unanime et solennel des grands de l'empire réunis en cour plenière à cette occasion. A dater de ce jour, les princes qui régnèrent dans le Limbourg prirent tous le titre de duc.

Les historiens s'accordent à représenter l'empereur Henri IV comme l'un des plus mauvais princes qui aient régné sur l'Allemagne. A la demande des seigneurs de l'empire, le Saint-Siège, après avoir épuisé toutes les mesures de douceur, avait été obligé de prononcer contre lui une sentence d'excommunication et de déposition. On vit alors un fils de l'empereur se tourner contre son propre père et relever la couronne tombée de la tête de ce dernier. Dans

sa détresse, le vieil empereur vint chercher un refuge à Liège près de l'évêque Obert, un de ses plus fidèles adhérents. Le prélat convoqua à sa cour les princes voisins et tout particulièrement le duc de Limbourg. Vaincus par les prières du vieillard, ils lui promirent l'appui de leur épée. Henri V, le jeune empereur, marcha contre eux et fut repoussé, au passage de la Meuse, par le duc de Limbourg et son fils Waleran, qui lui firent essuyer une défaite complète.

Henri IV mourut à Liège, le 7 août 1106. Après la mort de ce prince, l'évêque de Liège et les autres seigneurs du même parti se hâtèrent de faire leur soumission au nouvel empereur; le duc de Limbourg seul s'y refusa. Henri V de plus en plus irrité marcha contre lui, s'empara de la capitale du duché et le retint prisonnier au château de Hildesheim, d'où le duc trouva, au bout d'une année à peine de captivité, le moyen de s'échapper. Dans l'intervalle, l'empereur avait disposé (1) du duché de la Basse-Lotharingie au profit de Godefroid le Barbu, comte de Louvain. Henri de Limbourg ne se vit pas plutôt en liberté qu'il prit les armes pour recouvrer le duché. Mais il avait affaire à un rival redoutable et

(1) Tome I, page 119.

qui le fit bien vite renoncer à son entreprise. Tout ce que put faire l'ex-duc de Lotharingie, comme l'appelle un écrivain contemporain, fut de rentrer en possession de son château et de son comté de Limbourg. Néanmoins il recommença la lutte peu de temps après, mais avec aussi peu de bonheur que la première fois. Il fut battu de nouveau et contraint de céder à Godefroid la partie occidentale de ses terres sur la rive droite de la Meuse; Godefroid la donna en fief aux comtes de Hostade.

Dans ses dernières années, le duc de Limbourg prit part à une guerre dont il ne devait point voir la fin. L'empereur Henri V, oubliant les enseignements que la triste destinée de son père eût dû lui donner, entreprit, à l'exemple de ce dernier, une guerre impie contre le Saint-Siège, et souleva contre lui même les princes allemands poussés à bout par sa rapacité et ses vexations. Une vaste confédération se forma dans la Basse-Allemagne et le duc de Limbourg y entra avec plusieurs autres seigneurs de la Lotharingie. Les confédérés remportèrent une victoire signalée à Andernach sur le Rhin, dans le courant de l'année 1114. Le duc de Limbourg se distingua à la bataille; il continua jusqu'à sa mort à faire partie de cette confédération armée qui tint l'empereur en échec jusqu'au 8 septembre 1122. Un accommode-

ment eut lieu alors à la diète de Worms. Henri de Limbourg était décédé trois mois auparavant, laissant de son mariage avec Adelaïde de Bodenstein Waleran, son successeur, et trois filles.

C'est à ce règne que remonte l'origine de la célèbre abbaye de Rolduc, *Rode, Closter Rode*. Ce monastère de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin eut pour fondateur, en 1104, un saint prêtre de la famille des sires d'Antoing, chanoine de Tournai, et qui avait succédé précédemment, on le croit du moins, au bienheureux Odon dans la direction de l'école alors si brillante de cette ville. Adalbert, comte de Saffenberg, lui donna l'emplacement de cette maison et quelques terrains incultes que la bêche infatigable des moines transforma en campagnes magnifiques.

Waleran II est désigné dans les monuments contemporains par le surnom de Païen, *Paganus*, apparemment pour avoir reçu le baptême à un âge assez avancé, comme cela se pratiquait quelquefois encore à cette époque. Il signala les commencements de son règne en appuyant l'élection canonique de Frédéric de Namur à l'évêché de Liège contre les injustes prétentions d'Alexandre de Juliers et en prenant une part active à la guerre qui éclata à cette occasion.

Après la mort de l'empereur Henri V en 1125, les suffrages des grands de l'empire se portèrent sur Lothaire, duc de Saxe, qui rencontra un compétiteur, éphémère, il est vrai, en Conrad de Hohenstaufen, duc de Franconie. Godefroid le Barbu s'étant déclaré en faveur de Conrad, Lothaire le dépouilla de la dignité ducale et en revêtit le prince limbourgeois qui lui avait donné des preuves d'attachement dans ces circonstances. Il en résulta une guerre longue et acharnée entre les deux ducs, laquelle mit le pays entier en confusion.

A cette guerre en succéda une autre, quelques années plus tard. Gilbert, comte de Duras et sous-avoué de l'abbaye de Saint-Trond, abusait, comme on le faisait trop souvent alors, de cette dernière qualité pour vexer le monastère qu'il était de son devoir de protéger. Étienne, évêque de Metz, duquel l'abbaye et la ville de Saint-Trond dépendaient pour le temporel, crut nécessaire de mettre un terme à ces vexations en privant le sire de Duras de sa sous-avouerie. De son côté, l'évêque de Liège, justement irrité de ce qu'il avait maltraité des marchands de Saint-Trond revenant de la foire de Liège, le cita devant sa cour féodale et le fit déclarer déchu de son comté de Duras. Tout cela s'était fait avec l'approbation du duc de Limbourg, ce qui porta Gilbert de Duras à prendre son re-

cours vers le duc Godefroid qui embrassa sa cause avec ardeur. Réunissant leurs forces, ils s'avancèrent sur les terres de l'abbaye qu'ils livrèrent au pillage. L'évêque de Liège et le duc de Limbourg entrèrent en campagne à leur tour et vinrent mettre le siège devant le château de Duras. Godefroid, aidé de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, accourut pour le faire lever, mais il fut repoussé avec une perte considérable. Il se jeta de là sur le territoire de l'évêché de Liège et envoya un défi de bataille au duc de Limbourg et à ses alliés. Ceux-ci l'acceptèrent et se préparèrent au combat par trois jours de prières et de jeune. La bataille se donna le 7 août 1129, à Wilderen près de Duras. Les Brabançons essuyèrent une défaite complète. Plus de huit cents restèrent sur le carreau et un nombre beaucoup plus considérable périrent en fuyant dans les marais et dans les bois. Godefroid perdit son étendard tout étincelant d'or, lequel était porté sur un char traîné par des bœufs; c'était un présent de la reine d'Angleterre, sa fille. Cette circonstance fit donner le nom de *Standart* au lieu où la bataille s'était livrée.

Le duc de Limbourg mourut l'année suivante, laissant la réputation d'un excellent prince. Les établissements monastiques eurent une large part dans ses bienfaits. Il concourut,

en 1134 ou environ, à la fondation de la célèbre abbaye d'Averbode dans la Campine brabançonne, et laissa des traces de sa munificence à Stavelot, à Orval et à Rolduc. Il avait épousé Judith de Wassemberg et c'est par suite de cette union que le château et la terre de ce nom passèrent entre les mains des ducs de Limbourg. Après la mort de son époux, Judith, à l'imitation d'autres dames de haut lignage de cette époque, se retira à l'abbaye de Rolduc et s'y soumit aux austérités d'une règle des plus sévères. Elle y mourut saintement, le 24 juin 1151.

L'avènement de Henri II, fils aîné du duc précédent, fut le signal de nouvelles guerres avec le Brabant. Godefroid II de Brabant avait épousé la belle-sœur de l'empereur Conrad, et celui-ci l'investit du duché de la Basse Lotharingie au détriment de Henri de Limbourg. De là des hostilités exercées de part et d'autre sur les territoires du Brabant et du Limbourg. Quelques années plus tard, l'empereur Conrad crut devoir accorder un dédommagement au duc de Limbourg et lui fit don des terres de Gangelt et de Richterich dont il venait de dépouiller Goswin de Fauquemont, pour punir ce seigneur des vexations qu'il exerçait sur ses voisins. La lutte entre le Brabant et le Limbourg se termina elle-même par une alliance

matrimoniale. En 1155, Godefroid II, le Courageux, épousa Marguerite, fille du duc de Limbourg. Celui-ci se montra très généreux envers son gendre. Non-seulement il renonça à toutes ses prétentions au duché de Basse Lotharingie, mais il ajouta à cette renonciation le don d'un alleu considérable dans la Hesbaye et fit reconnaître Godefroid à sa place dans les droits et les prérogatives de haut avoué de l'abbaye de Saint-Trond.

Une guerre des plus regrettables entraîna plus tard le duc de Limbourg loin de sa patrie et lui fit trouver une mort cruelle sur une terre étrangère. Frédéric Barberousse avait remplacé sur le trône impérial son oncle Conrad. Avec le nouvel empereur commença cette lutte séculaire entre la papauté et la race des Hohenstaufen, qui tient une si grande place dans l'histoire du moyen âge. Une des prétentions de Frédéric était de faire revivre en Italie l'ancienne prépondérance du pouvoir impérial et de l'étendre sur les libertés municipales aussi bien que sur les privilèges des évêques et des monastères. En 1158, dans la célèbre assemblée de Roncaglia, les quatre jurisconsultes les plus célèbres de l'université de Bologne avaient solennellement déclaré que, d'après le droit romain, la toute-puissance des empereurs des premiers siècles de l'ère chrétienne avait passé

à leurs successeurs actuels. Ce fut un cri général d'indignation dans la péninsule. La papauté et les villes lombardes conclurent une alliance destinée à combattre les prétentions de l'empereur à la monarchie universelle. Celui-ci, à la tête de forces considérables, se dirigea sur l'Italie, entra dans Rome d'où le pape était parti en fugitif et s'y fit couronner pour la seconde fois avec sa femme Béatrice. Le duc de Limbourg et l'évêque de Liège l'accompagnaient dans cette expédition et se trouvaient à Rome avec lui, lorsqu'une épidémie des plus meurtrières se déclara dans l'armée et en anéantit au bout de quelques jours la majeure partie. Frédéric regagna l'Allemagne déguisé et fugitif; l'évêque de Liège et le duc de Limbourg succombèrent tous deux au fléau. Selon un usage en vogue alors, le corps du prince limbourgeois fut jeté dans l'eau bouillante; les ossements dégagés des chairs par ce moyen furent rapportés dans le Limbourg et inhumés dans l'abbaye de Rolduc, où reposait depuis plus de vingt ans sa femme Mathilde de Saffenberg.

Mathilde avait apporté en dot à son mari la part de son père dans la seigneurie de Rolduc, qui passa ainsi tout entière dans la possession des ducs de Limbourg et fut connue depuis sous le nom de *Hertogen-Rode*, *Rode-le-Duc*,

et par contraction Rolduc. Ce mariage avait valu en outre à Henri II l'avouerie de l'abbaye du même nom, des biens considérables dans la Hesbaye et un fief important dans la mouvance de l'archevêché de Cologne.

Le nouveau duc de Limbourg, Henri, troisième du nom, est appelé dans l'histoire Henri le Vieux, à cause de la longue durée de son règne laquelle ne fut pas moindre de cinquante ans. La première affaire où nous voyons ce prince engagé est une guerre avec Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg. Cette guerre se termina, en 1172, par un accord qui remit les choses sur l'ancien pied. En 1189, le duc de Limbourg, suivi de ses deux fils, Henri et Waleran, accompagna l'empereur Frédéric Barberousse à la troisième croisade. Waleran s'attacha au roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion et prit une part très distinguée à la bataille d'Arsur et au siège de Jaffa.

Au mois d'octobre 1193, un fils du duc de Limbourg, Simon, à peine âgé de seize ans, mais déjà, malgré sa jeunesse, chanoine de Saint-Lambert et sous-diacre, fut élu à l'évêché de Liége. Quatre des principaux dignitaires du chapitre protestèrent contre cette élection et en appelèrent au pape. Cela n'empêcha pas Simon de Limbourg de prendre possession du temporel de l'évêché et d'inviter les vassaux à

la prestation de l'hommage, comme il était usité en pareil cas. Le comte de Hainaut s'y refusa. C'était précisément le moment où ce prince luttait péniblement contre son oncle de Namur pour maintenir ses droits à la succession au comté de ce nom. Le duc de Limbourg et ses trois fils, Henri, Walcran et le nouvel élu de Liège, n'eurent rien de plus pressé que de s'unir avec Henri l'Aveugle contre Baudouin de Hainaut. Mal leur en prit à la bataille de Noville-sur-Mehaigne où le duc de Limbourg et son fils Henri tombèrent aux mains du vainqueur. Vers le même temps, le pape ordonna de procéder à une nouvelle élection à Liège. Simon de Limbourg se rendit à Rome où le saint père le reçut très honorablement, et l'éleva plus tard au cardinalat. Il mourut à Rome même, le 1er août 1195, pleuré des Romains aussi bien que de ses compatriotes ; ses restes furent déposés en grande pompe dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran.

Le vieux duc de Limbourg entra dans la vaste coalition organisée par l'empereur Othon contre la France et assista à la bataille de Bouvines. Il termina sa carrière dans la première moitié de l'année 1221 ; sa dépouille mortelle fut déposée, à côté de celles de ses prédécesseurs, en l'église de Rolduc. Les abbayes de Val-Saint-Lambert, sur la Meuse, et de Val-

Dieu, dans une riante vallée de l'ancien comté de Daelhem, lui durent leur origine.

Le fils aîné de Henri III était mort avant son père. Waleran, qui succéda à celui-ci, prince d'humeur guerrière et audacieuse, eut un règne fort agité. Après avoir perdu, en 1214, sa première femme, Cunégonde de Fauquemont, il se remaria avec la fille déshéritée de Henri l'Aveugle, Ermesinde de Luxembourg, veuve elle-même de Thibaud de Bar. Nous avons vu la lutte inutile qu'il soutint contre Pierre de Courtenai et le successeur de ce dernier pour rentrer en possession de l'héritage de sa femme (1).

Waleran III fut mêlé à un évènement des plus tragiques que nous ne pouvons passer ici sous silence. Une des deux filles que le duc de Limbourg avait eues de son premier mariage s'était unie à Frédéric d'Altena, comte d'Isenberg. Ce seigneur était avoué de l'abbaye d'Essen (2), et abusait de ce titre pour causer toutes sortes de vexations au monastère. L'abbesse s'en était plainte bien des fois inutilement. A la fin, l'archevêque de Cologne, Engelbert de Berg, pressé par le Saint-Siège qui

(1) Tome I, pages 290 et 291.

(2) Essen, en Westphalie, sur la rivière de ce nom, était une abbaye de femmes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée au IX[e] siècle par saint Alfride, évêque de Hildesheim.

avait pris les religieuses sous sa protection, menaça le sire d'Isenberg de le dépouiller de son titre d'avoué, s'il ne renonçait à sa malveillance accoutumée. Celui-ci en conçut une haine profonde contre l'archevêque, auquel elle coûta la vie. Le prélat s'était mis en chemin pour aller consacrer l'église de Schwelm; des sicaires apostés par Frédéric l'attaquèrent au milieu de la route et le percèrent de quarante-sept coups de dague, le 7 novembre 1225. Le corps sanglant avait été abandonné sur le théâtre du crime; il fut relevé la nuit, déposé d'abord à l'abbaye d'Altenberg et de là transporté à Cologne. Henri de Molenarck fut élu à la place de l'archevêque défunt. Actif et énergique, le nouveau prélat tourna toutes ses pensées vers le châtiment de l'assassin. A sa demande, le roi des Romains Henri VII convoqua une diète, qui mit le sire d'Isenberg au ban de l'empire, confisqua ses biens et déclara ses sujets déliés de leur serment de fidélité. L'archevêque s'empressa d'exécuter le décret de la diète. Il arma tous les vassaux de son église et les envoya attaquer le château occupé par le proscrit à trois lieues de Coblentz. Frédéric se défendit en désespéré, mais, lorsqu'il se vit à bout de résistance, il parvint à se dérober par la fuite à la colère des assiégeants et se rendit à Rome en suppliant. Sa mère l'accom-

pagnait et le pape lui imposa une pénitence. Après un assez long séjour dans la ville sainte, il repassa les Alpes, résolu de venir demander un asile au duc de Limbourg, son beau-père. Mais il fut reconnu en passant à Liège et un chevalier lié avec lui par d'anciennes relations, après lui avoir donné l'hospitalité, le fit saisir au moment où il allait s'asseoir à sa table et le livra pour une somme de quelques mille marcs. Traîné à Cologne, le sire d'Isenberg y fut rompu vif et expira sur la roue, en manifestant une vive douleur de son crime. Chose touchante ! on vit la mère du malheureux supplicié le consoler à ses derniers moments et, debout, à ses côtés, lui parler sans doute du ciel ouvert au repentir et des espérances d'une meilleure vie. Les habitants de Cologne entonnèrent le *Te Deum* sur ses restes défigurés et conservèrent comme un monument la butte sur laquelle l'assassin du saint archevêque avait expié son attentat. Ce monument de la justice terrible de l'époque subsista jusqu'en 1473. Charles le Téméraire, à son entrée dans l'électorat de Cologne, ordonna de le faire disparaître.

Waleran III était mort quelques mois après le fatal évènement que nous venons de raconter, au retour d'un voyage fait en Italie avec Henri VII. Henri, son fils aîné, lui succéda.

Il recueillit à sa cour les cinq enfants du sire d'Isenberg et n'épargna rien pour faire rentrer les pauvres orphelins dans une partie de l'héritage paternel. En 1227, il accompagna en Orient l'empereur Frédéric II et, en 1235, il reçut du même prince la mission honorable d'aller chercher en Angleterre la princesse Isabelle, sœur du roi Henri II, dont Frédéric avait sollicité et obtenu la main.

Un frère du duc de Limbourg se fit un nom, à cette époque, par sa valeur aggressive et turbulente. C'était Waleran, sire de Fauquemont, surnommé le Long, à cause de sa haute stature, et toujours prêt à saisir les armes sous le moindre prétexte. Dévoué à la cause de l'empereur Frédéric II, il prit une part importante à la guerre civile qui éclata en Allemagne sous ce prince et y périt dans une bataille donnée au printemps de l'année 1242. Le duc, son frère, mourut le 27 février 1247. Il est le premier prince limbourgeois qui nous fournit l'occasion de mentionner un progrès dans les institutions civiles de cette partie de notre pays. Au mois de mars 1244, il accorda une charte de franchise aux habitants de Remagen et on a lieu de croire qu'il avait usé de la même libéralité envers ceux de Wipperfurt et de Lennep.

Le duc Henri laissait deux fils, Adolphe et Waleran. Par une singularité dont on ignore

les motifs, ce fut le cadet qui hérita du duché de Limbourg; Adolphe eut en partage le comté de Berg. Comme tous les princes de sa famille, Waleran IV fut un seigneur guerrier et chevaleresque. La guerre civile qui désolait l'empire rendait fort peu sûres en ce moment les relations des étrangers avec l'Allemagne. Le duc de Limbourg crut devoir se charger de veiller à la sécurité des personnes que les intérêts de leur commerce obligeaient de voyager entre la Meuse et le Rhin. Par un traité en forme il s'obligea envers les Liégeois à entretenir les grandes voies commerciales libres de tout brigandage et à indemniser ceux qui, malgré cette surveillance, auraient essuyé quelque perte. Il contracta le même engagement envers les habitants de Cologne dans un acte de l'an 1253. C'est sans doute ce qui détermina les magistrats de cette ville à lui décerner le droit de bourgeoisie, avec la faculté de le transmettre à ses héritiers. La ville s'engageait en même temps à payer au duc une rente annuelle de cent marcs d'argent.

Ces relations amicales ne furent pas de longue durée. L'archevêque Conrad de Hostade mourut le 28 septembre 1261. Ce prélat avait eu la gloire, malgré son règne agité, de poser, le 14 août 1248, la première pierre de la magnifique cathédrale de sa ville métropolitaine,

le monument le plus important sans contredit de l'architecture chrétienne au moyen âge. Engelbert, son successeur, était un prince de la maison de Limbourg, fils de Waleran, sire de Fauquemont. Les troubles intérieurs qui avaient signalé l'administration de Conrad se renouvelèrent avec plus de force sous celle du nouvel archevêque et les excès furent portés si loin qu'un beau jour, en 1263, les bourgeois se saisirent de sa personne et de celle de son frère Thierri de Fauquemont et les retinrent tous deux prisonniers, pendant un espace qui ne fut pas moindre de vingt jours. A la nouvelle de la prise de l'archevêque, une foule de parents et d'amis, parmi lesquels on distinguait le duc de Limbourg, se mirent en campagne pour obtenir sa délivrance. Les habitants de Cologne furent obligés de céder. Un traité scellé, le dimanche 16 décembre, au nom de trente-huit seigneurs et prélats, stipula que les bourgeois payeraient quinze mille marcs à leur archevêque en réparation de l'insulte qu'ils lui avaient faite.

Plus tard, les troubles recommencèrent. Le comte de Juliers, avoué de l'archevêché, appelé pour rétablir la concorde, ne fit qu'exciter davantage les esprits. L'archevêque irrité s'allia avec le duc de Limbourg, Thierri de Fauquemont, et quelques autres seigneurs et prélats.

Fort de cette alliance, il envahit les terres de Juliers et les ravagea. Le comte avait levé une armée dans l'intervalle et, le 14 décembre 1267, il vint présenter la bataille aux envahisseurs dans la plaine de Marienwald, entre Zulpich et Lechenich. La victoire longtemps disputée resta au comte de Juliers qui fit l'archevêque prisonnier. Le comte traita le prélat captif avec une barbarie inouïe. Chargé de fers et plongé dans un cachot affreux au château de Nideggen, le malheureux archevêque n'en sortait que pour être donné en spectacle à ses ennemis dans une cage de fer appliquée contre sa prison. Malgré les efforts du Saint-Siège, il ne recouvra la liberté qu'au bout de plus de trois ans. Ce fut le célèbre dominicain Albert le Grand qui négocia son élargissement.

Pendant la captivité d'Engelbert, le duc de Limbourg avait fait une tentative malheureuse pour s'emparer de la ville de Cologne. De concert avec quelques habitants attachés au parti de l'archevêque, il avait réussi à pénétrer, le 15 octobre 1268, durant la nuit, à l'intérieur des murs, en compagnie des sires de Fauquemont et de Heinsberg. Ils se croyaient maîtres de la place, lorsque le cri d'alarme retentit et leur apprit qu'ils étaient découverts. Le peuple accourut en masse : Thierri de Fauquemont fut tué; le duc resta au pouvoir des habitants qui

ne le relâchèrent que le 28 janvier suivant.

Engelbert de Fauquemont eut pour successeur à l'archevêché de Cologne Siffroid de Westenbourg qui vécut d'abord dans d'excellents rapports avec le duc de Limbourg. La mort de Guillaume IV, comte de Juliers, rompit cette bonne intelligence. Ce prince faisait depuis de longues années la guerre à l'archevêché. Siffroid profita de sa mort pour se jeter sur le comté de Juliers (1) et y exercer les tristes ravages auxquels nous ont accoutumés les guerres de cette époque. Il prit la capitale du comté et en démolit le château de fond en comble, ce qu'il fit également pour d'autres places fortes du pays. Le duc de Limbourg s'en inquiéta et crut devoir arrêter les progrès de cette espèce d'invasion. Ligué avec plusieurs seigneurs tant de sa famille qu'étrangers, il reprit sur le prélat la plus grande partie du comté de Juliers, envahit à son tour les terres

(1) Juliers sur la Roër était la capitale d'un petit état borné par la Gueldre au nord, par l'archevêché de Cologne à l'est, par l'Eiffel et le Luxembourg au sud, par le Limbourg ou pays d'Outre-Meuse à l'ouest. Guillaume IV, comte de Juliers, reçut le titre de duc de l'empereur Charles IV en 1356. Marie, fille unique de Guillaume VI, porta les duchés de Juliers et de Berg dans la maison de La Marck par son mariage avec Jean le Pacifique, duc de Clèves. Les principales localités du comté de Juliers étaient, outre la ville de ce nom, Duren et Aix-la-Chapelle.

de l'archevèché et fit subir à la ville d'Aix-la-Chapelle un siège long et désastreux. Un traité de paix daté de Pinsheim, près de Lechenich, le 14 octobre 1279, fit cesser ces discordes malencontreuses.

Waleran IV survécut peu à la conclusion de cet acte. Il mourut vers la fin de la même année, ne laissant qu'une fille nommée Ermengarde. Ce prince guerrier et chevaleresque aimait à faire briller sa valeur dans les tournois. Les princes de la maison de Limbourg, dit un chroniqueur belge contemporain (1), et les chevaliers du pays entre la Meuse et le Rhin étaient les meilleurs hommes de guerre de tout l'empire d'Allemagne. Religieux et bienfaisant, Waleran se montra généreux envers un grand nombre d'établissements pieux et charitables. Il concourut aussi à l'érection d'une commanderie de chevaliers de l'ordre teutonique à Fouron-saint-Pierre, *Sint-Pieters-Voeren*, aux limites du comté de Daelhem.

Ermengarde, fille unique de Waleran IV, était unie, depuis plusieurs années, à Renaud, comte de Gueldre et de Zutphen, lorsque mourut son père. Renaud, que sa valeur fit surnommer le Belliqueux, possédait des qualités d'un autre ordre et non moins dignes d'estime.

(1) Jean Van Heelu.

Ces qualités déterminèrent quelques électeurs à jeter les yeux sur lui à la mort de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, mais Renaud eut le bon esprit de décliner cet honneur périlleux. L'empereur Rodolphe lui avait donné des marques d'une estime singulière et, lorsqu'il accorda l'investiture du duché de Limbourg à Ermengarde, en considération de ses *éminentes vertus*, il eut soin de stipuler que, dans le cas où elle viendrait à mourir avant Renaud, celui-ci continuerait à jouir, sa vie durant, du duché et de tout ce qui en dépendait.

Le cas prévu par l'empereur ne tarda pas à se réaliser. Un an à peine s'était écoulé, lorsque mourut Ermengarde, sans laisser d'enfants. Son mari continua à gouverner le duché, mais la possession ne tarda pas à lui en être disputée par les princes issus de la maison de Limbourg. Le premier qui fit valoir ses droits au duché fut Adolphe de Berg, fils du frère de Waleran IV et le plus proche parent d'Ermengarde. Cet empressement d'Adolphe de Berg, d'autant plus étrange que ce prince avait épousé la propre sœur de Renaud, éveilla l'attention des autres membres de la famille de Limbourg qui formaient une nombreuse lignée. Ils se réunirent, constituèrent une espèce de conseil de famille d'où Adolphe fut exclu, choisirent parmi eux Thierri de Heinsberg et Waleran

de Fauquemont pour examiner leurs droits respectifs et décidèrent que tous prêteraient foi et hommage à celui d'entre eux que Thierri et Waleran auraient déclaré sur l'honneur être le plus proche en droit à succéder à la duchesse Ermengarde. Ce compromis fut arrêté le 8 septembre 1283, et la décision devait être rendue avant la Noël ou au moins avant la Chandeleur prochaine.

Adolphe se voyant abandonné par ses parents, prit la résolution de céder à un prince plus puissant son droit à la succession. Par un acte daté du 13 septembre de la même année, il transporta, avec le consentement de ses frères et à titre de donation entre vifs, sur la tête du duc de Brabant Jean I[er], le duché de Limbourg avec ses dépendances, ainsi qu'il en avait hérité par la mort de son oncle le duc Waleran et celle d'Ermengarde, fille de ce prince. Malgré la dénomination d'acte entre vifs donnée au contrat, il est certain qu'un prix d'achat fut stipulé entre les parties contractantes; ce prix paraît s'être élevé à trente-deux mille marcs.

L'archevêque de Cologne, Siffroid de Westenbourg, n'accueillit pas la demande d'investiture des fiefs relevant de son église au profit du duc de Brabant. Il prétendit que ces fiefs avaient fait retour à l'archevêché par l'effet de la mort de la duchesse de Limbourg et que

par conséquent la donation était entachée de nullité (1). Dans l'intérieur du duché, plusieurs partis se formèrent, les uns favorables au duc de Brabant, les autres dévoués à la cause du comte de Gueldre. Deux familles surtout se rangèrent avec éclat du côté de Jean Ier, ce furent celles de Mulrepas et de Wittem. Le 22 septembre 1283, l'archevêque de Cologne investit Renaud de tous les fiefs tenus précédemment de son église, lui prêta en outre une somme de huit mille marcs et contracta avec lui une alliance offensive et défensive. Deux mois plus tard, le comte de Clèves prit un engagement semblable envers le comte de Gueldre, son beau-frère.

Le duc de Brabant crut devoir chercher des auxiliaires à son tour. Le 20 octobre 1283, il conclut un traité d'alliance avec l'évêque de Liège, Jean de Flandre ; le duc trouva un autre allié dans Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbui, membre de la famille limbourgeoise. Cela fait, il envahit le territoire de Limbourg dont il lui hâtait de prendre possession. Déjà

(1) D'après le système qui régissait les fiefs en Allemagne, les collatéraux, sauf des cas particuliers, n'avaient aucun droit à la succession. La maxime : *le partage rompt la succession, Theilung bricht Erbe,* y avait acquis force de loi. Toutefois cette loi de l'empire paraît avoir souffert de nombreuses exceptions en Belgique.

il s'était emparé du château de Limale et l'avait rasé, lorsqu'il vit venir à sa rencontre le comte de Gueldre avec les forces des princes que celui-ci avait su associer à sa cause. Le duc de Brabant, auquel l'évêque de Liège s'était joint, mit son armée en bataille et attendit les confédérés à Galope *(Gulpen)*. Le sang allait couler, lorsque des frères mineurs, toujours empressés de s'interposer comme des anges de paix entre ces guerriers farouches mais chrétiens, vinrent faire entendre des paroles de conciliation. On les écouta et les parties belligérantes convinrent de remettre la décision du différend à l'arbitrage du comte de Flandre, Gui de Dampierre, et de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. Malheureusement la décision des arbitres déplut aux deux parties et la guerre recommença. Les deux armées se livrèrent aux plus tristes excès. Le territoire de Fauquemont fut ravagé, le château de Herve, la ville et plusieurs villages environnants livrés aux flammes. Tout l'hiver se passa de part et d'autres en de semblables expéditions.

Au commencement de l'année 1284, les princes confédérés résolurent de faire les derniers efforts pour s'emparer d'Aix-la-Chapelle. Jean I[er] voulant conserver cette ville à tout prix, s'était ménagé le secours de plusieurs puissants seigneurs français. A la tête de toutes

ses forces réunies, il passa la Meuse à Maestricht, se dirigeant vers la ville assiégée pour la dégager. Les alliés n'attendirent pas son approche, mais marchèrent au devant de lui et vinrent se poster à Galope, à l'endroit précisément où un engagement avait failli avoir lieu l'année précédente. On était sur le point d'en venir aux mains, lorsque Raoul de Nesle, connétable de France et proche parent du comte de Gueldre, arriva sur les lieux, porteur d'un message de paix. C'était le roi Philippe le Hardi, beau-frère du duc de Brabant, qui l'envoyait. Édouard Ier, roi d'Angleterre, avait fait partir dans le même but l'évêque de Durham et deux chevaliers de confiance. Grâce à cette puissante intervention, de nouvelles négociations s'entamèrent et les comtes de Flandre et de Hainaut furent de nouveau appelés à règler le différend comme arbitres. Ils émirent leur jugement le 12 juillet. La principale disposition de la sentence arbitrale, conforme pour le fond à celle de l'année précédente, était que le comte de Gueldre conserverait, sa vie durant, le duché de Limbourg, tel qu'il le tenait à la mort de sa femme. Le duc de Brabant éleva de nouvelles objections contre ce jugement. Cependant une trêve fut conclue, mais, dès le 23 août suivant, la guerre avait recommencé.

Cette guerre prit alors un caractère plus prononcé encore de ruine et de dévastation. Malgré quelques suspensions de peu de durée, le Limbourg fut, pendant quatre ans, un théâtre de massacres, de pillages et d'incendies. Ce n'était pas assez des ennemis du dehors. Les membres des deux puissantes familles de Schaefdriesche et de Mulrepas étaient continuellement aux prises. Les établissements religieux eurent leur part dans les calamités de cette malheureuse guerre. Les abbayes de Rolduc et de Val-Dieu firent des pertes énormes dont elles se ressentaient encore plus d'un demi siècle après; les moines furent obligés d'aliéner une partie de leurs biens-fonds pour se libérer des dettes qu'ils avaient contractées.

Enfin, au printemps de l'année 1288, on entrevit avec bonheur le dénouement de ce drame sanglant. Il avait été convenu qu'une assemblée aurait lieu à Maestricht pour s'occuper des moyens de conciliation. Le moment arrivé, le comte de Gueldre refusa de s'y rendre, mais il tint une réunion séparée à Fauquemont avec ses alliés, aux fêtes de la Pentecôte. L'archevêque de Cologne, le comte de Flandre et sa femme Isabelle, Henri, comte de Luxembourg, Waleran, son frère, et Waleran de Fauquemont assistèrent à cette réunion. Rien ne faisait présager la décision qu'y prit le comte de

Gueldre, si ce n'est quelques prétentions mises timidement en avant jusque là par le comte de Luxembourg. Ce prince soutenait qu'aussi longtemps qu'il existerait des descendants mâles de la maison de Limbourg, le duché de ce nom leur appartiendrait. Il ne contestait pas à cet égard la priorité de droit au comte de Berg, mais il disait que le comte n'avait pu céder ce domaine qu'à celui-là seul dont le droit venait immédiatement après le sien et que, l'ayant vendu à un étranger, le comte était censé y avoir renoncé personnellement et par conséquent à son profit à lui, comte de Luxembourg.

Le comte de Gueldre, fatigué de la lutte, céda donc, le 25 mai 1288, à Henri de Luxembourg et à Waleran de Ligni, frère de celui-ci, l'usufruit du duché de Limbourg avec tous les droits que lui et ses héritiers pouvaient avoir sur ce duché, moyennant quarante mille marcs de deniers brabançons. Les alliés du comte de Gueldre jurèrent d'aider de tous leurs moyens et contre tous le comte de Luxembourg et son frère à se mettre en possession des avantages résultant pour eux de cette cession.

Le duc de Brabant était en ce moment à Maestricht, où il attendait avec anxiété le résultat des conférences de Fauquemont. La vente faite par Renaud aux princes luxembourgeois l'exaspéra tellement, qu'il marcha

immédiatement sur Fauquemont, pour y surprendre les confédérés. Il n'y trouva que le seigneur du lieu, Waleran, qui s'engagea sous serment à ne plus porter les armes contre le duc dans la guerre de la succession du Limbourg, mais qui ne tarda pas à violer son serment. Des terres du sire de Fauquemont, Jean I[er] pénétra sur celles de l'archevêque de Cologne; il poussa jusqu'à Bonn, où l'archevêque s'était réfugié, et mit le feu à un des faubourgs de cette ville. Pour braver le belliqueux prélat, il ordonna une partie de chasse dans le beau parc de Bruel et se fit à cet effet amener sa meute de Boitsfort. Ce fut là que vinrent le trouver les comtes de la Marck et de Berg pour se plaindre, au nom des bourgeois de Cologne, de l'archevêque qui, contrairement à ses promesses, disaient-ils, avait fait rebâtir le château de Woeringen (1) et y entretenait une troupe armée qui rançonnait les marchands et pillait les bateaux. Ils ajoutaient que le droit de garder les chemins entre le Rhin et la Meuse appartenait aux ducs de Limbourg et le conjuraient de ne pas renoncer à une si honorable prérogative. Le duc accueillit leur demande avec empressement et marcha aussitôt sur Woeringen.

(1) Woeringen, autrefois Worone, entre Neuss et Cologne, à 22 kilomètres N. O. de cette dernière ville.

L'archevêque, ainsi menacé et défié dans ses propres états, ne perdit point courage. Il envoya partout en Allemagne réclamer des secours, indiquant la ville de Neuss comme point de ralliement. Les comtes de Luxembourg et de Gueldre lui amenèrent, de leur côté, les forces qu'ils purent rassembler. Le tout formait une armée de seize mille fantassins et de quatre mille chevaux. Le vendredi 4 juin, de grand matin, cette armée quitta les bords de l'Erft et se dirigea sur Woeringen, traînant après elle des chariots chargés de chaînes et de cordes destinées aux vaincus. « L'archevêque et les princes confédérés, dit un vieil historien, pensoient avoir le duc en leurs rets et disoient en gaudissant qu'ils avoient attrapé la baleine au sec bien avant dans les digues, d'où elle ne pouvoit échapper à vol ni à la nage. »

A cette nouvelle, le duc de Brabant leva le siége de Woeringen qu'il venait d'entreprendre et s'avança jusqu'à la bruyère dite *Fuhlinger-Heyd*, où campaient les troupes du comte de Berg et celles de la ville de Cologne. L'armée brabançonne était inférieure d'un tiers au moins à celle des confédérés. Celle-ci avait pris position à Branweiler. Il n'y avait qu'une lieue de distance entre les deux camps ennemis. Une bataille décisive allait se donner. Les deux armées demeurèrent toute la nuit sur leurs

gardes et *se préparoit chacun à bien faire.*

A l'aube du jour, chefs et soldats préludèrent au combat par la prière et les exercices religieux. Des deux côtés, l'archevêque et le duc de Brabant haranguèrent les combattants, et la lutte s'engagea vers six heures du matin. A peine on en était venu aux mains, quand un cri se fit entendre dans l'armée confédérée : au duc! au duc! A l'instant, tous, Limbourgeois, Gueldrois, Allemands, se précipitent sur le premier corps de l'armée ducale, exclusivement composé des gens du Brabant et où figurait la fleur de la noblesse du duché. Les Brabançons reculent quelque peu, mais sans se laisser entamer. « Ils se tinrent si serrés ensemble, dit le vieil historien cité plus haut, que ce sembloit un rempart basti d'hommes. » Bientôt cependant on s'attaque corps à corps, et la mêlée devient générale. Henri de Luxembourg cherche partout le duc de Brabant, et renverse sans s'arrêter tout ce qui se présente sur son passage. Il le rencontre enfin, et un combat à outrance commence entre les deux nobles champions. Ce combat s'interrompt et recommence à plusieurs reprises, au milieu de mille incidents et aux cris d'une foule furieuse. Dans ce désordre, le duc de Brabant est blessé au bras par Gauthier de Wilz, tandis que Waleran de Ligni, accouru pour soutenir son frère,

tombe percé de mille coups. Saisi de douleur à la vue de l'étendard fraternel abattu et traîné dans la poussière, le comte de Luxembourg revient à la charge avec une fureur nouvelle. Ce n'est plus une lutte, c'est un massacre. Le duc renversé deux fois de cheval est obligé, pendant quelque temps, de combattre à pied; Rasse de Grez, qui porte la bannière ducale, est blessé et jeté par terre. Le duc parvient cependant à remonter en selle, sa bannière est relevée, et l'avantage revient de son côté. Les deux autres frères du comte de Luxembourg tombent à leur tour. Enfin une dernière lutte s'engage entre les deux principaux champions, et le comte succombe en arrachant à son vainqueur les paroles de regret et d'admiration que nous avons rapportées plus haut (1).

Il était midi. La position des alliés ne semblait plus tenable, lorsque Renaud de Gueldre accourt avec sa chevalerie et rétablit le combat. Les Brabançons harassés commencent à fléchir, mais Adolphe de Berg arrive à leur secours et la bataille recommence pour durer encore trois longues heures. Adolphe avait avec lui les bourgeois de Cologne et un grand nombre de paysans armés de toute sorte d'armes étranges, mais plus particulièrement de gros

(1) Tome I, page 347.

bâtons garnis de pointes de fer. On vit alors quelque chose d'analogue à ce qui se passa un peu plus tard à Courtrai. Un frère convers, Gauthier Dodde, se mit à la tête de ces paysans, les harangua et les conduisit en avant au cri répété de : « Gloire à Berg, *Berg roemryk!* » Tout céda devant ce torrent déchaîné. L'archevêque Siffroid, qui combattait bravement au milieu des Westphaliens, eut son cheval tué sous lui et fut fait prisonnier.

Le comte de Gueldre continua quelque temps à se défendre vigoureusement avec sa troupe. Près de lui, combattait l'intrépide Goswin de Wassenberg, seigneur de Bornes, un des héros de cette journée. Renaud, se voyant enfin abandonné de plusieurs des siens et ayant perdu sa bannière, fut obligé de se rendre au comte de Looz, son cousin. Deux des chefs de l'armée alliée seulement résistaient encore : c'étaient Waleran de Fauquemont et Conrad Snabbe, sire de Lontzen. Waleran avait réuni autour de lui un millier environ d'hommes déterminés et tint avec eux les vainqueurs en respect pendant un temps considérable. Accablé sous le nombre et blessé, il allait succomber, lorsque le comte de Looz, saisi d'admiration pour un si noble courage, intervint, fit panser sa plaie et assura sa retraite. Conrad de Lontzen avait conduit au combat les Schaefdriesche,

tous membres de la même famille et formant un corps de cent et six guerriers d'élite. Une haine invétérée animait cette famille contre celles de Wittem et de Mulrepas qui avaient embrassé le parti du duc de Brabant. Ils combattirent les derniers. Ce fut une boucherie atroce. Les Schaefdriesche eurent le dessous. Conrad et trois de ses parents, les seuls qui survécussent, tournèrent la bride de leurs chevaux et quittèrent après tous les autres le théâtre du carnage.

Ainsi se termina la bataille de Woeringen. Elle avait commencé le matin et dura, sans intervalle et sans relâche, jusque bien avant dans l'après-dîner. « Cette bataille, dit le vieil historien brabançon déjà cité, est une des plus célèbres de quoi l'on sache à parler, car en icelle toutes les forces de l'inférieure Germanie s'estoient bandées les unes contre les autres. Le combat fut aspre et rude. Du costé de l'ennemi demeurèrent morts sur la place environ onze cents chevaliers et gens qualifiés, sans autres de moindre sorte et ceux qui depuis moururent des blessures; la campagne arrousée de sang fut couverte de quatre mille chevaux, qui des deux costés avoient été tués au conflict. »

Les prisonniers étaient innombrables; ils furent chargés des chaînes qu'ils destinaient à

leurs ennemis. L'archevêque de Cologne resta au pouvoir du comte de Berg qui l'avait pris. Renaud de Gueldre, prisonnier du duc de Brabant, subit une rude captivité à Louvain, ou, selon d'autres, au château de Bautersem, près de cette ville. Adolphe de Nassau, aussi prisonnier, fut présenté au duc et le charma si bien par la noble franchise de son langage que Jean lui rendit sur le champ sa liberté. Le soir même de la bataille, le duc, blessé en plusieurs endroits, se fit conduire par le Rhin jusqu'à Cologne et y fut reçu comme un libérateur. Il ne séjourna en cette ville que le temps nécessaire pour guérir ses blessures. Il avait hâte de reprendre le chemin du Brabant, où les habitants l'accueillirent avec un enthousiasme difficile à décrire.

Le Saint-Siège se hâta d'intervenir pour faire cesser la captivité de l'archevêque de Cologne et du comte de Gueldre. Siffroid sortit de prison au printemps de l'année 1289 et, le 19 mai, il fit sa paix avec le duc de Brabant. Le 15 octobre de la même année, Philippe le Bel, accepté comme arbitre, prononça entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre, remis en liberté après avoir pris l'engagement de se soumettre au jugement qui allait être porté. Aux termes de ce jugement, le comte renonçait pour toujours, en faveur du duc de Bra-

bant, à toute prétention sur le duché de Limbourg et ses dépendances. Il ne restait plus qu'à obtenir la ratification de l'empereur. Rodolphe de Habsbourg, que l'intervention du roi de France dans cette affaire avait contrarié, ne se montra pas pressé d'y procéder. Mais son successeur, Adolphe de Nassau, ce prisonnier de Woeringen si généreusement traité par le duc de Brabant, y mit beaucoup plus de bonne volonté. Non-seulement il ne fit aucune difficulté de reconnaître Jean Ier en qualité de duc de Limbourg, mais, par ses lettres du 19 décembre 1292, il l'institua son représentant principal, *advocatum principalem*, pour le nord-ouest de l'Allemagne.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

SEPTIÈME SECTION.

Histoire du duché de Brabant.

CHAPITRE PREMIER.

LE BRABANT SOUS LES COMTES DE LOUVAIN.

977—1095.

Origine et division géographique. — Premiers habitants. — Lambert le Barbu, premier comte. — Il est tué à Florennes. — Henri le Vieux. — Othon. — Lambert Baldéric. — Agrandissements de Bruxelles. — Fondation de l'église collégiale de Sainte-Gudule. — Henri II. — Henri III. — Fondation de l'abbaye d'Afflighem. — Les chevaliers du Brabant à la première croisade.

L'ancien Brabant *(Bracbantum)* faisait partie de l'Austrasie; il comprenait tout l'espace renfermé entre l'Escaut, la Dyle, le Rupel et la Haine, c'est-à-dire, le pays d'Alost, une

portion du territoire des villes de Gand, d'Audenarde et de Tournai, une portion aussi du pays de Termonde et du Hainaut actuel (ancien *Burban)*. Dans le traité de Meerssen de 870, il est fait mention de quatre comtés situés dans le Brabant *(in Bracbanto comitatus quatuor)*. Vers le milieu du Xe siècle, on le présume du moins, ces limites déjà si vastes s'étendirent, au nord-est, sur la Taxandrie *(Campine)*, à droite du Demer.

Le duché de Brabant, tel qu'il fut constitué plus tard et qu'il subsista jusqu'aux troubles du XVIe siècle, était divisé en quatre *quartiers*, qui portaient le nom de leur ville principale : Bruxelles, Louvain, Anvers et Bois-le-Duc *(s'Hertogenbosch)*.

Le quartier de Bruxelles se partageait en *pays flamand* et en *roman-pays* ou *Brabant wallon*. Le pays flamand comprenait Bruxelles, Malines, Vilvorde, Assche, Grimbergen et l'abbaye d'Afflighem. Le Brabant wallon avait Nivelles, Genappe, Jodoigne, Wavre, Perwez et Hannut, les abbayes de Gembloux et de Villers, le marquisat de Trazegnies, le comté de Tilly, les baronnies de Rêves et de Sombreffe.

Le quartier de Louvain renfermait, outre la ville de ce nom, celles de Tirlemont, de Diest, de Sichem, de Léau et de Landen, ainsi que le comté, puis duché d'Arschot.

Le quartier d'Anvers se composait de la ville et du marquisat de ce nom, avec les villes de Lierre, d'Herenthals, d'Hoogstraeten, de Turnhout, de l'abbaye de Tongerloo, de la baronnie de Bréda et du marquisat de Berg-op-Zoom.

Le quartier ou *mairie* de Bois-le-Duc était partagé en quatre territoires : le *Maesland* comprenant Bois-le-Duc, la seigneurie de Ravenstein et le pays de Cuyck; l'*Oosterwyck*, avec le bourg de ce nom, Boxtel et Tilbourg; le *Peeland*, auquel appartenait la ville de Helmont sur l'Aa; le *Kempenland*, où se trouvaient Eindhoven et l'abbaye de Castel.

Les habitants de l'ancien Brabant conservèrent longtemps dans leurs mœurs et leurs usages quelque chose de ces instincts violents qu'on reprochait à leurs aïeux (1). On les vit au XIIe et au XIIIe siècle se former en bandes guerrières et mettre leur courage au service des princes voisins. C'est en Angleterre qu'ils nous apparaissent d'abord, soutenant la royauté contre les efforts réunis de la noblesse et de la France. On les voit se répandre ensuite dans les autres pays et précéder les *coterels* en France, les *condottieri* en Italie. Leur nom

(1) Impia barbarico gens exagitata tumultu
Hic bracbanta furit, meque cruenta ferit.

VERS DE SAINT LIÉVIN, VIIe siècle.

devint synonyme de la valeur la plus indomptable mêlée aux plus effroyables violences (1).

L'histoire spéciale du Brabant commence avec celle des comtes de Louvain. Lambert, le premier, était fils de Régnier II, comte de Hainaut, et avait épousé Gerberge, fille de Charles de France qui gouvernait la Lotharingie (2). L'empereur Othon II lui conféra l'avouerie de l'abbaye de Gembloux en 977. A ce titre, le premier Lambert joignit celui d'avoué de Nivelles. Il avait fixé sa résidence au château de Louvain devenu célèbre par la victoire remportée sur les Normands un siècle auparavant. C'est à lui qu'est due la fondation de l'église de Saint-Pierre de Louvain, ainsi que la construction, ou tout au moins la réédification de celle de Saint-Géry (Gaugericus) à Bruxelles.

Gerberge, femme de Lambert, avait reçu en dot de vastes propriétés dans le Maesgau, la Hasbagne (3) et le Brabant. A la mort de son

(1) Cil coterels, cil Brebançons,
Ce sont diables.
GAUTHIER DE COINCY, poéte du XIII[e] siècle.

(2) Tome I, page 111.

(3) L'ancienne Hasbagne *(Hasbania, Haspengau)* était divisée en quatre comtés, comme le témoigne l'acte de partage du royaume de Lothaire en 870. Ces comtés ne sont pas nommés, mais d'autres monuments font foi que, vers le milieu du siècle suivant, Louvain, *Moilla* (où se trouvait Heylissem, à une lieue

frère Othon, elle hérita d'une partie des alleux de sa famille. Ces alleux se composaient des villes de Bruxelles, Vilvorde et Tervueren; d'une portion de la forêt de Soignes et de quelques terres aux environs d'Assche. L'évêque de Liége Baldéric II céda en fief au comte Lambert le comté de Brugeron (1), moyennant une somme de douze cents marcs.

Lambert le Barbu resta sur le carreau à la célèbre journée de Florennes, mentionnée précédemment (2). « Lui qui oncques n'avoit esté deconfit ne vaincu, fut prestement par ses ennemis occis et jeté mort en la bataille. » Les habitants du Brabant regrettèrent vivement cet homme vaillant et *très-assuré en bataille*, comme l'appelle le vieil historien, que nous venons de citer. Il reçut la sépulture en l'église

et demie S. E. de Tirlemont), *Brugeron* (entre la Dyle et la petite Geete), et *Nastenaco* ou *Wastenacum* (Wastinnes, à une lieue N. O. de Perwez, dépendance de la commune de Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes, selon le P. Wastelain), formaient des comtés dépendant de la Hasbagne.

(1) Désigné dans les anciens monuments sous le nom de *Brunengeruz, Brunengerunz* et *Brunengurt (brunen,* brun, roux, et *gurt*, curia, curtis, cour). Le nom et l'emplacement de *Brunengurt* se rapportent parfaitement au village de *Roux-miroir,* à 6 kilom. S. O. de Jodoigne. On sait que l'expression *miroir de fief* s'employait, au moyen âge, pour désigner la portion la plus honorable d'un fief. Loisel, *Institutions coutumières,* l. IV, tit. III, art. 77.

(2) Tome I, page 112.

de Nivelles, dont il était avoué, et où sa femme Gerberge vint reposer quelques années plus tard à ses côtés. Ses deux fils, Henri le Vieux et Lambert Baldéric, le remplacèrent successivement. Son règne avait embrassé un espace de près de quarante années, de 977 à 1015.

Henri le Vieux commença son règne sous la tutelle de sa mère. Malgré la fatale issue de la bataille de Florennes, il continua quelque temps encore à soutenir les prétentions de sa maison contre l'empereur et le duc de Lotharingie, mais la pieuse et sage Gerberge parvint à opérer une réconciliation. Cet accord maintint le comté dans un profond repos jusqu'en 1057. A cette époque, Henri prit part à la guerre que Gothelon, duc de Lotharingie, eut à soutenir contre Eudes, comte de Champagne. Dans cette guerre, il fit prisonnier un seigneur, nommé Herman, qu'il retint captif dans son château de Louvain. Fatigué d'une longue détention, le prisonnier finit par assassiner le comte pendant son sommeil. On fixe la mort d'Henri le Vieux à l'an 1044. Il fut enterré à Nivelles, comme son père et sa mère. Henri laissa deux enfants, Othon, son successeur, qui mourut jeune sans postérité, et Mathilde *(Mahaut)*, femme d'Eustache Ier, comte de Boulogne, et aïeule de Godefroid de Bouillon.

A Othon, qui ne règna que deux ans, succéda

son oncle Lambert II, dit Baldéric, déjà en possession du gouvernement comme tuteur du jeune prince. C'est à lui que Bruxelles dut ses premiers agrandissements, ses fortifications et son chapitre de chanoines. Le 16 novembre 1047, il fit transférer en grande pompe le corps de sainte Gudule (1), conservé jusque là en l'église de Saint-Géry, dans la nouvelle église dédiée à l'archange saint Michel et bâtie par lui sur la colline qui portait ce nom. Il y érigea un chapitre, que le duc Henri le Guerroyeur augmenta, en 1226, d'une nouvelle fondation de dix prébendes. En 1054, le comte fonda un autre chapitre de sept chanoines à Saint-Pierre de Louvain et lui assigna pour dot les dîmes du territoire de cette ville. L'église collégiale actuelle de Sainte-Gertrude à Nivelles, rebâtie sur l'emplacement de celle qu'avait édifiée la pieuse princesse elle-même, remonte à cette époque. Cette église, un des plus précieux restes de l'architecture romane en Belgique, fut consacrée en 1046. L'empereur Henri III assista à la cérémonie et porta sur ses épaules le corps de la sainte jusqu'au lieu destiné à la conservation de cet auguste dépôt.

(1) Sainte Gudule vécut au VII[e] siècle ; elle était fille du comte Witger et de sainte Amelberge, proche parente de Pépin de Landen.

En 1058, le comte de Louvain, belliqueux comme tous ceux de sa race, prit part avec l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège et d'autres seigneurs puissants, à une guerre contre Florent I[er], comte de Hollande. Florent battit les confédérés près de Dordrecht, fit Lambert prisonnier et ne le relâcha qu'après lui avoir fait payer une rançon considérable. Celui-ci prit sa revanche, en 1061, dans une bataille où le comte Florent perdit la vie.

Lambert Baldéric fit sa résidence habituelle du palais qu'avaient bâti ses prédécesseurs à Bruxelles entre les deux bras de la Senne, près de l'ancienne église de Saint-Géry. Il avait épousé Ode, fille de Gothelon le Grand, duc des deux Lotharingies, et cette union avait assoupi la vieille animosité qui règnait depuis longtemps entre les maisons d'Ardennes et de Louvain. Lambert mourut en 1073. Si l'on en croit les chroniqueurs, il périt aux environs de Tournai, dans une guerre sur laquelle il ne nous est resté d'ailleurs aucun détail. Sa cendre fut réunie à celles de ses pères dans l'église de Nivelles.

Henri II, fils de Lambert Baldéric, transporta sa résidence de Bruxelles au château de Louvain. Il y fut déterminé, paraît-il, par ces guerres de seigneur à seigneur si fréquentes en ces siècles et qui désolaient alors plus parti-

culièrement la Hasbagne, où notre comte avait des intérêts puissants à défendre. En 1073, il obtint de Lietbert, évêque de Cambrai, l'immunité de l'église de Sainte-Gudule, et mourut en 1078.

Henri III, dit le Jeune, fut le premier qui prit le titre de comte de Louvain et de Brabant. Il s'associa, en 1082, à l'érection du Tribunal de Paix et montra, pendant tout son règne, un grand zèle pour faire respecter la justice et réprimer le brigandage sur tous les points de son comté. Les moines continuaient, de leur côté, à adoucir les mœurs farouches de nos aïeux, tout en défrichant la meilleure partie de notre sol. Dans les dernières années du XIe siècle, un religieux du monastère de Saint-Pierre à Gand, nommé Wilderic, parcourut la Flandre et le Brabant, appelant de sa voix éloquente et inspirée les populations à la pratique des vertus du christianisme. Cinq ou six chevaliers quittèrent, sous l'influence de sa parole, la cotte d'armes pour le froc et, parmi eux et à leur tête, un homme qu'avaient rendu célèbre sa nature sauvage et les crimes qu'on lui reprochait. Il s'appelait Gérard le Noir. Ces hommes transformés renoncèrent à tout ce qu'ils possédaient sur la terre et vinrent se confiner, aux bords de la Dendre, dans une solitude affreuse, n'emportant avec eux que

trois pains, la moitié d'un fromage et quelques outils grossiers. Pleins de confiance dans la Providence, ils élevèrent peu à peu un oratoire, un refuge pour les pauvres, un asile pour les voyageurs, et une sorte de cabane pour eux-mêmes. Ce fut là l'origine de la célèbre abbaye d'Afflighem dont les moines brillèrent également par la piété et la science, où se gardait l'étendard ducal, et qui voyait son abbé occuper le premier rang parmi les prélats du Brabant.

Le comte de Louvain, pour l'amour de ces chevaliers devenus religieux et pour reconnaître leurs bons services, fit don au nouveau monastère de vingt manses (1) de terrain détachés de l'alleu qu'il possédait à Assche, d'une chapelle située à Basse-Wavre, avec les tonlieux, vignobles, moulins et rentes qui lui appartenaient en cette localité et, en outre, de la dîme de l'église de Wavre. Il céda de même à l'abbaye les terres qu'il avait à Genappe et aux environs, lesquelles il tenait en bénéfice d'Ide de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon. Par une charte donnée à Maestricht en 1096, sous son sceau et celui de son

(1) Le manse, *mansus,* était en général une sorte de ferme ou d'habitation rurale à laquelle était attachée à perpétuité une quantité de terre déterminée. Cette quantité variait, mais en principe elle paraît avoir été fixée à douze bonniers.

fils, cette pieuse princesse confirma la cession et accorda elle-même aux moines d'Afflighem l'église et toutes les dîmes de son alleu de Genappe. Godefroid y ajouta cinq manses de terre situés au même endroit.

Cet acte de sainte libéralité s'accomplit solennellement dans l'église de Saint-Servais à Maestricht, en présence des reliques de sainte Gertrude de Nivelles, qu'on y avait transportées pour un autre acte de même nature par lequel la généreuse donatrice fit don à l'église de Nivelles de ce même alleu de Genappe et de celui de Baisy, où naquit Godefroid. Celui-ci et Baudouin, son frère, étaient présents à la cérémonie. Ils se préparaient à partir pour la croisade et avaient avec eux un grand nombre de seigneurs brabançons dont plusieurs se distinguèrent en Orient avec leur illustre chef. Parmi ceux dont les noms apparaissent dans l'acte, nous remarquons Conon de Montaigu, qui eut une part brillante au siège d'Antioche et à la prise de Jérusalem; Henri d'Assche et son frère Godefroid, dont l'un figura comme négociateur dans la première ambassade envoyée par le duc de Bouillon à l'empereur Alexis; Henri et Werner de Grez. Ce dernier, l'Ulysse de la croisade, était un chevalier aussi habile dans les conseils qu'intrépide dans les combats.

Au moment où l'église de Maestricht voyait s'accomplir ces pieux préparatifs de la croisade, le comte Henri III n'était plus. Il avait la passion des tournois et s'était rendu, en 1095, à une joute ouverte à Tournai par Éverard, châtelain de cette ville. Dans la chaleur de l'action, le comte provoqua un de ses hommes, Goswin de Forêt, à un combat singulier. Goswin accepta malgré lui et courut, la lance en arrêt, contre son seigneur qu'il cherchait seulement à désarçonner. Malheureusement la lance pénétra au défaut de la cuirasse et Goswin étendit le comte raide-mort à ses pieds. Henri III fut transporté à Nivelles et inhumé, au milieu des larmes et des sanglots, dans la tombe de ses aïeux. Il avait épousé Gertrude, fille de Robert le Frison, dont il ne laissa pas d'enfants.

CHAPITRE II.

LE BRABANT DEPUIS L'AVÉNEMENT DE GODEFROID LE BARBU JUSQU'A LA MORT DE HENRI III.

1095—1261.

Godefroid le Barbu. — Le duché de Brabant agrandi par l'adjonction du marquisat d'Anvers. — Tanchelin. — Nouvelles fondations religieuses et charitables. — Godefroid II, dit le Jeune. — Fondation de l'abbaye de Dileghem. — Godefroid III le Courageux. — Guerre contre les Berthoud. — Bataille de Ransbeek. — État social. — Le duc confirme les franchises communales de la ville de Tirlemont. — Abbayes de Postel et de Villers. — Fondation de Bois-le-Duc. — Henri Ier, dit le Guerroyeur. — Son mariage. — Ses expéditions militaires. — Guerre funeste contre les Liégeois. — Bataille de Steppes. — Bienfaits de la paix. — Affranchissements de communes. — Organisation des communes en Brabant. — Les corps de métiers. — Abolition de la confiscation. — Nouvelles institutions religieuses. — Henri II, le Magnanime. — Il prend part à la croisade contre les Stadingers. — Conquête du château de Daelhem. — Caractère pacifique et libéral de son administration. — Henri III. — Il marche sur les traces de son père. — Son amour pour les lettres.

Godefroid, frère et successeur de Henri III, dut son surnom de Barbu au serment qu'il

avait fait tout jeune encore, dit-on, de ne pas se laisser raser le menton jusqu'à ce qu'il eût recouvré en entier l'héritage de ses pères. Élevé à la cour de l'empereur Henri IV, il y contracta d'illustres amitiés qui contribuèrent sans doute à l'accomplissement de son vœu le plus cher, c'est-à-dire, à le faire rentrer en possession de ce titre de duc de la Basse-Lotharingie, dont la perte avait été si sensible aux descendants de Régnier au-long-Col et à la maison de Louvain en particulier. Nous avons vu précédemment comment l'empereur Henri V dépouilla, en 1106, Henri de Limbourg de la dignité ducale et en revêtit Godefroid de Louvain (1). Nous ne reviendrons point sur les longues luttes qui résultèrent de ce changement. Remarquons seulement que, par suite de ces évènements, les états de Godefroid se trouvèrent considérablement agrandis, notamment par l'adjonction de la ville et du marquisat d'Anvers (2).

Précisément à la même date, la ville d'Anvers était le théâtre d'une de ces grandes aber-

(1) Tome I, page 119.

(2) Cette partie de notre pays était connue primitivement sous le nom de *pays de Ryen*. Elle était comprise entre la Campine, la Hasbagne, le Brabant et le pays de Waes. Au commencement du XIe siècle, Anvers fut érigé en *marquisat du saint empire,* au profit de Gothelon, fils de Godefroid le Captif.

rations morales qui font époque dans l'histoire des extravagances humaines. Un de ces prétendus réformateurs de la société, comme tous les siècles en ont vu naître, vint alors y étaler ses coupables folies. Il était étranger et s'appelait Tanchelm ou Tanchelin. Doué d'une certaine faconde populaire, dissolu, impie, ne craignant ni Dieu ni les hommes, il avait prêché ses doctrines subversives à Utrecht et en Zélande d'abord. Surpris plus tard et jeté en prison à Cologne, il s'était soustrait à ses gardiens et, après s'être arrêté quelque temps à Bruges, il avait fixé à Anvers sa vie errante et scandaleuse. La foule bientôt s'empressa autour de lui, l'escorta dans les rues et lui prodigua les hommages les plus insensés. Dans les discours qu'il faisait au peuple, Tanchelin dirigeait surtout ses attaques contre la hiérarchie sacerdotale et l'usage des sacrements. Déployant un luxe inouï, faisant porter son étendard et une épée nue devant lui, il extorquait à ce peuple fanatisé tout l'argent qu'il en voulait tirer et se permettait sous ses yeux et avec sa coopération des attentats qui effraient l'imagination. Tous les efforts de Godefroid le Barbu suffirent à peine pour mettre fin à l'empire de cet étrange réformateur. Le duc prit ses mesures pour le faire arrêter à Anvers. Prévenu à temps, Tanchelin venait de s'em-

barquer, lorsqu'un inconnu crut devoir l'empêcher de faire de nouvelles dupes et l'étendit mort sur le bateau.

Mais le mal était loin d'avoir succombé avec son auteur. Huit ans après la mort de Tanchelin, la secte qu'il avait formée était toujours vivace et menaçante. Il fallait un apôtre pour l'extirper : on le trouva en saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré (1). Il arriva à Anvers en 1124 et, un an après, les dernières traces de l'épidémie morale avaient disparu sous la puissance de sa parole. En reconnaissance, les chanoines de Saint-Michel, institués à Anvers par Godefroid de Bouillon, cédèrent à Norbert leur propre église et le nouvel établissement prit le nom d'abbaye de Saint-Michel.

D'autres monastères du même ordre ne tardèrent pas à se former dans le Brabant. Tels furent ceux de Parc près de Louvain, d'Heylissem, de Grimberghe et de Tongerloo. L'abbaye de Vlierbeek, aussi aux environs de Louvain, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît; elle prit naissance en 1125. Des maisons de bénédictines s'étaient ouvertes à Cortenberg,

(1) Célèbre et puissante abbaye, chef d'ordre, fondée par saint Norbert dans la forêt de Coucy en Champagne. Elle présente encore, dans son vallon solitaire, de beaux restes de son ancienne splendeur. L'évêque de Soissons y a récemment établi un orphelinat.

vers 1095, à Forêt *(Vorst)* en 1096; celle de Grand-Bigard date de 1126. Au règne de Godefroid le Barbu se rapportent encore l'hospice fondé à Bruxelles, vers l'an 1125, par une pieuse femme nommée Richilde, sous l'invocation de la sainte Vierge et des douze Apôtres, ainsi que l'hôpital de Saint-Nicolas doté en 1129 par Burchard, évêque de Cambrai, des revenus de l'autel de Wesembeek. A la même époque, deux jeunes personnes de haute extraction recueillirent les malheureux atteints de la lèpre au lieu dit *Obbrussel,* alors dépendant de Forêt.

Nous avons raconté ailleurs les démêlés de notre duc avec l'évêque de Liège à propos du comte de Duras et de l'avouerie de Saint-Trond, la guerre sanglante qui en résulta et la bataille perdue dans la plaine de Wilderen en 1129. On trouvera ces détails dans l'histoire du Limbourg (1). Godefroid le Barbu mourut au commencement de l'année 1140 et reçut la sépulture à l'abbaye d'Afflighem qu'il avait comblée de ses bienfaits. Par une charte de 1123, il avait accordé aux habitants du village de Mont-Saint-Guibert, dépendance de l'abbaye de Gembloux, les mêmes franchises *(jus legale et consuetudinarium)* que celles

(1) Ci-dessus, page 10.

dont jouissaient les bourgeois de Gembloux eux-mêmes.

Godefroid le Barbu avait été marié deux fois. Sa première femme fut Ide de Namur, fille du comte Albert; il en eut deux fils, Godefroid, qui lui succéda, et Henri, qui fut moine à Afflighem. Des trois filles issues du même mariage, Clarice mourut dans le célibat; Alix eut pour époux Henri Ier, roi d'Angleterre, et Ide s'unit à Arnoul, comte de Clèves. La seconde femme de Godefroid fut Clémence, fille de Guillaume Tête-hardie, comte de Bourgogne; elle ne lui donna pas d'enfants.

Godefroid II eut une lutte à soutenir pour la possession du duché de Lothier contre Henri de Limbourg, fils de Waleran. Il s'en tira avec honneur et força son adversaire à se tenir en repos. L'alliance qu'il avait contractée avec la princesse Lutgarde de Salzbach, belle-sœur de l'empereur Conrad de Hohenstauffen, lui assurait d'ailleurs, quoi qu'il arrivât, un appui prépondérant. — Ce fut sous Godefroid II que fut fondée, grâce à la libéralité d'Onulphe, sire de Wolverthem, l'abbaye de Jette ou Dileghem, près de Bruxelles. — Le règne de Godefroid le Jeune ne fut que de quatre ans. Il succomba, en 1144, à une maladie du foie et fut enterré en l'église de Saint-Pierre à Lou-

vain. Sa tombe, placée au côté méridional du chœur, existait encore vers le milieu du XIVe siècle.

Godefroid, troisième du nom, n'avait guère qu'un an lorsqu'il fut appelé à la succession paternelle, sous la tutelle de la princesse Lutgarde, sa mère. *Le duc au berceau*, comme on l'appelle quelquefois, recueillit avec son héritage une guerre commencée depuis plusieurs années entre ses prédécesseurs et les Berthoud, sires de Grimberghe et avoués de Malines, vassaux aussi puissants que leurs suzerains et qui refusaient obstinément l'hommage à ceux-ci. A peine Godefroid II avait-il rendu le dernier soupir, que, profitant des circonstances, Arnoul de Grimberghe avec ses deux fils, Gauthier et Gérard, se jeta sur les terres du duché, prit et rasa le château de Nedelaer près de Strombeek et, s'avançant rapidement sur Vilvorde abandonnée par ses habitants, y mit le feu et n'y laissa que des ruines. A cette nouvelle, la chevalerie du Brabant se réunit en toute hâte et mit à sa tête, en qualité de mambours (mundiburdus, manburnus, de *mund*, *munt*, protection, défense et de *bar*, homme libre, donc *tuitor vir*), quatre des principaux barons du duché, Henri, sire de Diest, Gérard, sire de Wesemael, Jean, sire de Bierbeek et Arnoul de Wemmel.

Ici se place un des épisodes les plus dramatiques de notre histoire. La poésie peut l'avoir embelli de ses charmes, mais le fond et les principaux détails ont tous les caractères d'une authenticité incontestable. Les mambours se mirent donc en campagne et, après quelques rencontres moins importantes, une bataille décisive se livra à Ransbeek, près de Vilvorde (1143). Afin d'animer ceux du Brabant, un de leurs chevaliers, Arnoul de Crainhem, courut chercher le jeune duc à Bruxelles et, l'exposant aux yeux de l'armée prête à combattre pour lui, il attacha le berceau où était l'enfant aux branches d'un saule qui s'élevait au milieu de la plaine. « Ce fait, dit la chronique, tout prestement trompettes commencèrent à descliquer et gens d'armes à approcher et s'entreférirent très impétueusement. Et alors se commencèrent à élever cris et clameurs moult piteux, gens d'armes à morir et à trebucher de toutes parts, sang humain à courir en grands ruisseaux. Et dit l'histoire que cette bataille dura depuis le matin jusqu'à soleil couchant, que chacun, pour l'obscurité de la nuit, s'en retourna en son lieu. Le lendemain remirent tous les combattants de partie sur le champ où la journée de devant ils s'estoient combattus et sur lequel en gisoient sans nombre de morts et d'occis, et se recommencèrent à combattre

très crueusement, mais en la fin les Brabençons vainquirent leurs ennemis, et les mirent à totale desconfiture. Laquelle bataille finie, tantost et sans arrest le grand renommé castel de Grimberghe fut mis et donné es mains des Brabençons, qui tout prestement l'abbattirent et du tout en tout le destruisirent jusqu'au fond. »

Le prince dont le berceau avait ainsi figuré sur un champ de bataille conserva toute sa vie un caractère en harmonie avec ce début belliqueux. Une tradition peu sûre raconte que les mambours du jeune duc avaient cru devoir invoquer l'aide du comte de Flandre Thierri d'Alsace et lui avaient fait une promesse d'hommage en son nom. Thierri, dit-on, réclama plus tard l'exécution de cette promesse. Godefroid se rendit auprès de lui et, lui présentant son épée : « Percez-moi le cœur, dit-il, car j'aime mieux mourir que de soumettre mon noble duché à votre comté. » On ajoute que Thierri, vaincu par tant d'héroïsme, n'insista pas. — On a vu plus haut les démêlés qu'eut Godefroid III avec Baudouin de Hainaut et la sanglante défaite que celui-ci lui fit éprouver à Carnières en 1170 (1).

L'amélioration des rapports sociaux qui fut

(1) Tome I, page 225.

l'un des effets des croisades s'opérait lentement et n'était pas encore très sensible dans le Brabant, au moment où nous sommes. Les monuments de l'époque montrent combien était fréquent l'emploi de la violence et à quel point la féodalité abusait de sa puissance. On y voit les seigneurs s'emparer à main armée des biens des monastères; piller, incendier leurs granges et leurs récoltes, emmener leurs gens en captivité. C'était peu quand ils se bornaient à interdire aux moines le défrichement des forêts abbatiales ou l'usage de leurs eaux et de leurs pâtures.

Toutefois l'ère de liberté et de progrès, pour les villes du moins, avait commencé déjà et nous en trouvons une preuve fort remarquable dans la confirmation des priviléges de Tirlemont *(antiquæ libertatis privilegium)* accordée par Godefroid, en 1168, aux bourgeois *(burgensibus)* de cette ville. C'est le plus ancien monument écrit des franchises communales dans le Brabant.

Les abbayes de Villers et de Postel prirent naissance sous le règne de Godefroid III. La première, située à une lieue de Genappe, près des sources de la Dyle, au milieu d'une épaisse forêt qui s'étendait alors jusqu'à Nivelles, fut fondée par saint Bernard lui-même en 1147; la seconde, dans la Campine, fut occupée, en

1176, par des religieux norbertins. Bruxelles vit reconstruire à la même époque son église principale. Ce fut le 3 juin 1155 que fut posée solennellement la première pierre de ce temple magnifique, encore debout sous l'invocation des saints Michel et Gudule.

Dans les dernières années de son règne, Godefroid III, accablé d'infirmités, avait abandonné l'administration à son fils Henri et s'était retiré dans un lieu fort agréablement situé à l'extrémité septentrionale du duché et appelé alors *Orten*. Le voisinage de la cour y attira de nombreux habitants et il s'y forma une petite ville. Godefroid se plut à l'entourer de murailles et lui donna le nom de Bois-le-Duc, *Sylva Ducis*, *Hertogen-Bosch*.

Godefroid mourut le 10 août 1190 et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre à Louvain, à côté de la tombe de son père. Sa première femme, Marguerite de Limbourg, morte vers 1171, reçut la sépulture dans la même église. Elle lui avait donné deux fils : Henri, qui lui succéda et Albert, évêque de Liège, traîtreusement assassiné à Reims, le 24 novembre 1192. Après la mort de Marguerite, Godefroid avait contracté une seconde union avec Imaine de Looz, dont il eut deux autres fils, Guillaume et Godefroid de Louvain. Imaine survécut à son mari et se retira dans son veuvage à Mun-

ster-Bilsen, dont elle devint abbesse par la suite.

Le fils aîné de Godefroid III fut appelé de bonne heure à partager la dignité ducale et le gouvernement avec son père. Il y a deux parts à faire dans sa vie, celle de l'homme de guerre et celle de l'administrateur. La première a été jugée sévèrement, surtout par les écrivains étrangers au Brabant; la seconde témoigne hautement en son honneur. Pendant les soixante-cinq années qu'il régna, seul ou avec son père, le duché prit une importance nouvelle. Continuant l'œuvre de Godefroid III, le nouveau duc peupla les plaines incultes et presque désertes de la Campine. Il y fonda ou renouvela les villes de Hérenthals, de Turnhout et d'Hoogstraeten. De nombreux habitants, attirés par les privilèges qu'il leur accorda, propagèrent activement dans toute la contrée l'agriculture et l'industrie. Les soins donnés à cette partie de ses états ne lui en firent point négliger la portion la plus importante, celle où la civilisation commençait à réaliser des progrès fort remarquables. Les villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers lui durent les principaux éléments de leur prospérité.

Henri avait épousé, du vivant de son père, une nièce de Philippe d'Alsace, Mathilde, fille de Mathieu de Flandre, comte de Boulogne. Ce mariage fut définitivement conclu à Bru-

xelles en 1179. Parmi les témoins relatés dans l'acte intervenu à cet effet, on remarque, avec plusieurs autres seigneurs du Brabant, Arnoul de Rotselaer, sénéchal; le châtelain de Bruxelles, l'amman (1), tous les échevins, un grand nombre de bourgeois et des plus notables *(scabini omnes, cum præcone Waltero, et quamplures burgensium de Brussella et meliores)*.

Excellent prince chez lui, Henri eut presque toujours les armes à la main contre ses voisins. Même avant la mort de son père, nous le voyons en querelle avec le comte de Namur d'abord et, plus tard, avec son oncle de Limbourg. C'est au sujet de la haute-avouerie de Saint-Trond que surgit ce second démêlé. Cette avouerie, que les ducs de Limbourg tenaient en fief de l'église de Metz, avait été assignée en dot à la mère du jeune Henri et celui-ci en réclamait la jouissance, prétendant d'autre part que le duc de Limbourg l'avait amoindrie à son détriment, par la cession qu'il avait faite de la sous-avouerie à Gérard, comte de Looz. Pour compliquer la difficulté, Conon de Duras, dépouillé de cette sous-avouerie par le duc de

(1) On appelait ainsi à Bruxelles le représentant de l'autorité du prince auprès des magistrats communaux. A Louvain, il se nommait *mayeur,* et *écoutète* à Anvers.

Limbourg, vendit le droit qu'il prétendait y avoir avec son château de Duras à Henri de Brabant. Celui-ci, plus porté à combattre qu'à négocier, entra sur les terres de ses adversaires, ravagea le comté de Looz et alla mettre le siège devant Saint-Trond. Contre cette attaque brusque et inattendue la défense n'était guère possible, lorsque le comte de Hainaut intervint dans la lutte en portant, à son tour, le ravage dans le Brabant. Cette diversion obligea le duc à lever le siège de Saint-Trond et amena un accommodement. Philippe d'Alsace et l'archevêque de Cologne servirent de médiateurs. Le duc de Limbourg consentit à tenir en fief du Brabant l'avouerie de Saint-Trond et le comte de Looz resta en possession de la sous-avouerie, mais à la condition de payer au duc de Brabant une somme de huit cents marcs (1190).

L'année suivante, la mort de l'évêque de Liège, Raoul de Zeringen, et le choix de son successeur donnèrent naissance à une lutte des plus regrettables entre le frère du duc Henri, Albert de Louvain, archidiacre de la Campine, et Lothaire de Hostade, prévôt de Bonn, tous deux chanoines de Saint-Lambert. Albert avait été élu à la presque unanimité des suffrages, ce qui n'empêcha pas l'empereur Henri IV de donner à Lothaire l'investiture du temporel de

l'évêché. L'évêque légitime soumit sa cause au pape Célestin III qui lui rendit pleine justice. Albert fut sacré à Reims, le 20 septembre 1192, mais, le 24 novembre suivant, il fut assassiné, dans la même ville, par trois chevaliers allemands qui étaient parvenus, par la plus lâche des hypocrisies, à gagner sa confiance. A cette nouvelle, le duc de Brabant furieux jura de venger la mort de son frère et s'apprêta à faire tomber tout le poids de sa vengeance sur Lothaire et sur Thierri, comte de Hostade, frère du premier, qu'il considérait l'un et l'autre comme les instigateurs du crime. Après avoir formé une confédération avec le duc de Limbourg, les archevêques de Cologne et de Mayence et presque tous les princes de la Basse-Allemagne, il fondit, avec des forces considérables, au commencement de 1193, sur les terres du comte de Hostade, s'empara de plusieurs châteaux et mit tout à feu et à sang. L'empereur fut obligé d'abandonner le parti de Lothaire et de Thierri. Dans une assemblée tenue à Coblentz, il se purgea solennellement de l'accusation d'avoir ordonné ou approuvé la mort de l'évêque de Liège, chassa les assassins des terres de l'empire et fonda deux autels pour l'expiation du crime, dans l'église de Saint-Lambert à Liège.

En 1197, le duc Henri, qui avait fait une

première fois déjà le voyage d'outre-mer, partit de nouveau pour la croisade. Les croisés s'étaient divisés en trois armées. L'une d'elles était commandée par le duc de Saxe et le duc de Brabant, qui jouissait d'une grande considération parmi les Allemands. Cette armée s'embarqua dans les ports de l'Océan et de la Baltique, s'arrêta sur les côtes du Portugal, où elle défit les Maures et conquit sur eux la ville de Silves; enfin elle vint aborder à Saint-Jean-d'Acre (Ptolemaïs), aux grands applaudissements de la population chrétienne. Le duc de Brabant prit une part distinguée à tous les faits d'armes qui signalèrent cette croisade. Malheureusement de fatales divisions paralysèrent les forces des croisés et cette grande expédition ne fut guère en réalité qu'un pèlerinage armé.

A son retour, le duc de Brabant trouva l'Allemagne divisée entre deux rivaux qui se disputaient l'empire, Philippe de Souabe, frère de l'empereur précédent, et Othon de Brunswick, neveu du roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion. Le duc se rangea parmi les partisans de ce dernier et assista à son couronnement à Aix-la-Chapelle, le 4 juillet 1198. Le lendemain, eurent lieu les cérémonies des fiançailles entre le nouvel empereur et la princesse Marie, fille du duc, alors à peine âgée de neuf ans.

A la même époque, le duc de Brabant eut de longs démêlés avec Thierri, comte de Hollande, et Othon, comte de Gueldre (1). Ces deux seigneurs étaient en guerre avec l'évêque d'Utrecht, Thierri d'Ar, l'ami du duc de Brabant et son suzerain pour le comté de la Weluwe (2). Henri marcha au secours du prélat, prit Heusden, fit le comte de Gueldre prisonnier et vendit chèrement la paix. Un double mariage mit le sceau au traité. Florent; fils du comte de Hollande, épousa Mathilde, fille du duc de Brabant, et Marguerite, sœur de celle-ci, fut donnée à Gérard, fils du comte de Gueldre. Des conditions, toutes à l'avantage des habitants du duché, avaient été stipulées dans le traité.

La jeune princesse Marie, fiancée à l'empereur Othon, était enfin en âge de se marier, mais son fiancé montrait très peu d'empresse-

(1) Ce comté tire son nom du château de ce nom bâti, vers l'an 1079, par Othon de Nassau, qui en fut créé comte par l'empereur Henri III. Gérard, son fils, lui succéda et unit le comté de Zutphen au premier. La Gueldre fut érigée en duché l'an 1339 et passa, dans le même siècle, à la maison de Juliers, puis à celle d'Egmond. Le duché de Gueldre était divisé en quatre quartiers, Zutphen, Arnheim, Nimègue et Ruremonde. La ville de ce dernier nom, à l'embouchure de la Roër dans la Meuse, en était la capitale.

(2) Le comté de la Weluwe, incorporé plus tard dans la Gueldre, était borné au sud par le Rhin et à l'est par l'Yssel; il avait Arnheim pour ville principale.

ment à accomplir l'engagement contracté à Aix-la-Chapelle. Le duc Henri, mécontent de ces délais, se tourna par dépit du côté de l'autre prétendant à l'empire, alla le trouver à Coblentz et lui fit hommage de son duché. Philippe de Souabe, plein de joie de voir un prince si puissant rangé sous sa bannière, lui céda en engagère la ville de Duysbourg sur la Roër et lui donna en fief, avec tous les droits qu'y exerçait l'autorité impériale, la ville et l'abbaye de Nivelles, ajoutant même à ces concessions importantes d'autres marques de sa satisfaction et de sa munificence (1204). Quelques années plus tard, il mit le comble à toutes ces faveurs, en accordant la main de sa fille Marie au prince Henri, fils aîné du duc de Brabant (1208).

La mort vint promptement mettre fin à ces cordiales relations. Philippe fut assassiné à Bamberg, le 21 juin de cette même année 1208. Othon l'emporta alors et témoigna durement au duc son ressentiment. La cession de l'abbaye de Nivelles, faite d'ailleurs au mépris des droits de l'abbesse du lieu, fut révoquée et Duysbourg retiré des mains du duc par le rachat de l'engagère. Bientôt cependant on le vit rentrer dans les bonnes grâces d'Othon et, chose plus étonnante, rester attaché à sa cause, lorsque ce prince, frappé des foudres pontificales, eut été solennellement déposé par les grands de

l'empire et remplacé par le jeune Frédéric II.

Ici commence une série de faits pénibles à raconter. Les torts du duc Henri dans ces tristes circonstances ont été vraisemblablement exagérés par les historiens liégeois, mais ils n'en pèsent pas moins tristement sur sa mémoire et nous verrons qu'il les expia cruellement. L'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, s'était prononcé pour Frédéric II et avait proclamé dans ses états la déchéance de l'empereur Othon. Le duc de Brabant était brouillé avec ce prélat au sujet du comté de Moha qui avait appartenu, en dernier lieu, à Albert, comte de Dasbourg. Ce seigneur était parent du prince brabançon et l'avait, paraît-il, désigné pour son héritier. Il se ravisa plus tard et céda le comté à l'évêque de Liège. A la mort d'Albert, Hugues de Pierrepont s'empressa de faire occuper les châteaux de Moha et de Waleffe, sans tenir compte des réclamations du duc de Brabant qui prétendait garder ces châteaux en garantie du remboursement des sommes avancées par lui au comte Albert. La querelle qui divisait l'empire ne fit qu'aigrir le ressentiment du duc Henri. Othon, profitant des dispositions où il le voyait, le chargea de ramener les Liégeois à son parti et, en cas de refus, d'envahir leur pays et de brûler la ville de Liège. Henri ne se le fit pas dire deux fois.

Obéissant à son caractère impétueux et irascible, il entra sur les terres de Liège, le 20 avril 1212, et, laissant de côté le château de Moha bien défendu, marcha droit sur la capitale où il entra le 3 mai. La ville fut abandonnée au pillage plusieurs jours de suite et devint le théâtre des plus affreux excès. Le duc allait la livrer aux flammes, mais, sur les instances de Guillaume, châtelain de Bruxelles, dont un des fils était chanoine de Liège, il se contenta d'exiger du clergé et des habitants le serment de fidélité à Othon; après quoi, il se dirigea sur le château de Waleffe qu'il occupa.

L'évêque avait cherché un refuge à Huy. Il y fulmina, en plein synode, une sentence d'excommunication contre le duc de Brabant et mit tous les états de ce prince en interdit (1). Ce recours aux armes spirituelles ne lui paraissant pas suffisant, il somma ses vassaux de venir à son aide. A la tête de leurs forces réunies et des renforts que lui envoyèrent ses alliés de Flandre et de Namur, il s'avança jusqu'aux frontières du Brabant. Le duc eut peur, tâcha

(1) *L'interdit* est une censure ecclésiastique qui prive un territoire de l'usage public des sacrements, de l'office divin et de la sépulture ecclésiastique. — Il ne peut être question ici que des terres brabançonnes soumises à la juridiction de l'évêque de Liège. Cette juridiction s'étendait sur les archidiaconats de Jodoigne, de Léau et de Louvain.

de conjurer l'orage et, s'abritant sous la garantie du comte Fernand de Flandre, promit toute satisfaction au prélat. Mais cette promesse était fort peu sincère, car un an ne s'était pas passé, qu'il épousait en second noces à Soissons la princesse Marie, fille du roi Philippe Auguste, et qu'il s'unissait avec la France contre Fernand.

Pendant que ce dernier était aux prises avec Philippe Auguste, le duc entra de nouveau sur les terres de l'évêché, ravagea la Hesbaye, brûla Tongres et tous les villages à l'entour. Mais le moment du châtiment approchait. Les Liégeois lui firent essuyer une défaite sanglante, le 13 octobre 1213, dans la plaine de Steppes, près de Montenaken, et le réduisirent à chercher son salut dans la fuite. Les vainqueurs le poursuivirent à leur tour sur son propre territoire, prirent Hannut qu'ils rasèrent, et réduisirent en cendres Léau avec trente deux villages.

En ce moment là même, un autre ennemi envahissait le Brabant. C'était Fernand, comte de Flandre. Débarrassé de l'occupation française à laquelle le désastre de sa flotte avait forcé Philippe Auguste de renoncer, il arrivait avide de vengeance. Pour comble d'humiliation, le duc vit alors le prince flamand et ses alliés planter leurs bannières devant les murs de sa capitale.. Après quelques escarmouches

aux portes de Bruxelles, il fut forcé de demander la paix. Elle lui coûta cher, car il dut promettre de donner satisfaction à l'évêque de Liège et d'embrasser la cause du comte Fernand. Ses deux fils, livrés en ôtages, répondirent de la fidélité de leur père.

Le duc fut donc obligé d'aller implorer son pardon à Liège, où il fut relevé de l'excommunication. C'était le moment où s'organisait contre la France cette vaste coalition dont les espérances vinrent si tristement s'évanouir à Bouvines (1). Othon y était entré et, pour entraîner plus sûrement le duc de Brabant, il se décida à épouser sa fille Marie qui lui avait été fiancée seize ans auparavant. La défaite de Bouvines le perdit pour toujours. Le duc avait assisté à la bataille et ne fut pas peu effrayé, en rentrant fugitif dans ses états, d'apprendre que l'empereur Frédéric venait de passer la Meuse et était déjà sur le sol du Brabant. *Sachant bien*, selon la remarque d'un de nos vieux historiens, *que quand l'on cloche d'un pied il faut bien garder l'autre*, il se hâta d'envoyer des ambassadeurs à Frédéric pour préparer ce prince à le recevoir et, quelques jours après, il alla le trouver de sa personne, avec le duc de Limbourg, son oncle. Il en fut

(1) Tome I, page 161.

reçu gracieusement, lui prêta hommage et lui laissa, en gage de sa loyauté, son fils aîné Henri, qu'il avait déjà livré en ôtage au comte de Flandre, mais qui avait été relâché bientôt après par Fernand (1215).

Le duc Henri, dégoûté de ces entreprises guerrières qui lui avaient valu tant d'humiliations et de désastres, consacra les vingt dernières années de sa vie à réparer ses torts passés, en répandant sur son duché tous les bienfaits de la paix. Il s'attacha à faire fleurir le commerce, à épurer la législation, à étendre les privilèges des communes. Le nombre des chartes d'affranchissement qu'il octroya à diverses localités du Brabant est considérable. Dès l'an 1192, il avait accordé une charte de ce genre aux habitants de Vilvorde. Il y était statué que tout bourgeois de cette ville, après avoir prêté serment de fidélité au duc, ne serait justiciable que des échevins du lieu; que quiconque aurait demeuré un an et un jour en cette ville serait libre de sa personne et de ses biens; que les habitants seraient dispensés de suivre le duc dans toute expédition militaire au delà de la Meuse, de la Dendre, d'Anvers et de Nivelles; enfin que nulle aide ne pourrait être exigée d'eux sinon dans des cas déterminés, à savoir, quand le duc armerait son fils chevalier, quand il marierait ses enfants, quand

il serait obligé de passer les Alpes pour le service de l'empereur, ou, si fait prisonnier, il était obligé de payer sa rançon. — Léau, Diest, Nederyssche, Wavre, Incourt, La Hulpe, durent à ce prince leurs libertés et leurs chartes communales. Les deux villes de Louvain et de Bruxelles lui furent également redevables de lois et de privilèges particuliers, la première en 1211, la seconde en 1229.

Nous croyons devoir donner ici quelques détails sur l'organisation de la commune dans les deux importantes cités que nous venons de nommer. A Louvain comme à Bruxelles, les patriciens, *goede liede, wel geborne,* étaient au premier rang de la bourgeoisie. Ils étaient divisés en sept *lignages,* dont chacun avait de droit son représentant dans l'administration urbaine. Le reste des bourgeois étaient libres, mais ne prenaient aucune part au gouvernement de la cité. A Louvain, les *Peetermans, hommes de la famille de l'église de Saint-Pierre, homines Sancti Petri, mansionarii Sancti Petri,* furent, dit-on, affranchis par le duc Henri Ier, en reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus dans ses guerres contre les Liégeois. — Les échevins étaient au nombre de sept, un de chaque lignage; ils étaient présidés, à Louvain par le mayeur, à Bruxelles par l'amman. Cet officier ducal était chargé du

pouvoir exécutif. Il surveillait l'observation des ordonnances du collège échevinal, recevait le serment des officiers inférieurs et des bourgeois, procédait aux arrestations et aux exécutions judiciaires. Il était aidé dans ses fonctions par un subordonné, appelé à Bruxelles clerc du sang, *clerck van den bloede,* parce qu'il siégeait dans les affaires criminelles et par des sergents, *vorsters,* qui marchaient armés devant lui. Bruxelles et Louvain possédaient, dès cette époque reculée, des jurés, *geswoorne,* qui partageaient les attributions des échevins, sans qu'on puisse déterminer d'une manière rigoureuse jusqu'à quel point ils intervenaient dans l'administration.

Entre les lignages et les métiers, *officia, ambachten,* auxquels appartenaient toute la petite bourgeoisie, les artisans et les détaillants, il y avait à Bruxelles comme une classe intermédiaire formée par la *gilde* de la draperie, *lakengulde.* Cette gilde comprenait également les patriciens et ceux des plébéiens qui se livraient à la fabrication et au commerce en grand. Les principales branches de ce commerce étaient l'importation de la laine d'Angleterre et d'Irlande, l'exportation des draps et des tissus en France, en Allemagne, en Lombardie, etc.; l'armement des vaisseaux et le change des monnaies. La direction suprême

de cette corporation était confiée à deux doyens, *decani guldæ, guldekens,* et à huit autres membres qu'on appelait simplement *les huit de la gilde, octo guldæ, de acht van de gulde.* Tous les métiers qui concouraient à la fabrication des draps, tels que les tisserands, les foulons, les tondeurs, les teinturiers, étaient soumis à la juridiction de ce tribunal.

Chaque métier avait aussi ses chefs appelés doyens et élus par le magistrat sur une double liste de candidats présentée par la corporation. Chacune de ces petites sociétés avait également son saint patron, sa chapelle ou du moins son autel dans une des églises de la ville; sa caisse de secours pour les malades et les infirmes; sa bannière portée dans les cérémonies publiques; sa maison ou sa salle de réunion; ses archives, son huissier ou valet, *knecht.* Pour être admis à exercer une profession mécanique, il fallait avoir fait son apprentissage chez un maître reconnu, pendant un temps déterminé, et avoir donné des preuves de son habileté. On était successivement *apprenti,* ouvrier ou *compagnon, maître* enfin, quand on s'établissait et qu'on travaillait pour son propre compte. Les plus importants des métiers étaient ceux des tisserands et des foulons. A Bruxelles, la draperie était, dès le XIII[e] siècle, dans l'état le plus florissant; elle faisait des envois considé-

rables d'étoffes aux grandes foires de Champagne et de Brie, d'où ces étoffes se répandaient dans tout le reste de la France et jusqu'en Italie. La halle aux draps existait déjà à cette époque, entre la halle au pain et la halle à la viande. L'industrie des draps était également florissante à Louvain; la céruse, destinée à la teinture, est exemptée de tout droit de tonlieu dans la charte de 1211. Le même document nous apprend que cette ville faisait aussi un grand commerce de bétail et de miel. Cette dernière substance était employée en quantité notable dans la confection de l'hydromel.

Dans la charte accordée en 1220 par Henri Ier aux habitants de Bruxelles, on remarque un article empreint d'un caractère d'humanité encore bien rare dans les institutions de l'époque. « Il donna, dit un vieil historien du Brabant, plusieurs privilèges et bonnes lois à la ville de Bruxelles et, entre autres, qu'un homicide doit perdre la tête, mais ses biens demeurent aux héritiers. » C'était l'abolition de l'odieuse peine de la confiscation.

Les institutions monastiques prirent des accroissements considérables dans le Brabant, sous le règne du duc Henri Ier. Presque tous les nouveaux établissements se rangèrent sous

la règle de Citeaux (1). Une abbaye d'hommes, celle de Saint-Bernard près d'Anvers, *Sanctus Bernardus ad Scaldim,* fut fondée en 1234. De nombreuses maisons de femmes, appartenant au même ordre, datent de cette époque. Nous citerons spécialement : la Cambre, près de Bruxelles, *Camera beatæ Mariæ Virginis;* Aywières, à quelques lieues de Nivelles; la Ramée, aux environs de Jodoigne; Florival, entre Louvain et Wavre; Argenton, non loin de Gembloux; Nazareth, dans le voisinage de Lierre; Perck, *Parcum Dominarum.*

En 1206, le duc avait fondé le chapitre noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Cette ville vit s'établir en son sein les dominicains ou frères-prêcheurs, en 1227, et les frères-mineurs, en 1231. Ces derniers s'étaient fixés à Bruxelles quatre ans auparavant.

L'hôpital Saint-Jean à Bruxelles paraît devoir son existence à Henri Ier. Le duc le dota du moins fort libéralement en 1206. Ce fut lui également qui fit les frais de l'établissement des chanoines réguliers de Saint-Augustin en

(1) Abbaye, chef d'ordre, fondée au XIe siècle et illustrée par saint Étienne Harding, anglais de naissance et saint Bernard. Elle donna naissance à un grand nombre de monastères d'hommes et de femmes répandus dans toute l'Europe. Citeaux n'est plus aujourd'hui qu'un petit village du département de la Côte d'Or, à 22 kilom. N. E. de Beaune. On y voit encore quelques ruines de l'ancienne abbaye.

l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, *Præpositura Montis frigidi Bruxellis.*

Henri I[er] mourut à Cologne le 5 septembre 1235, en revenant de Mayence, où il avait conduit la princesse Isabelle d'Angleterre, que l'empereur Frédéric II épousa le 22 août de la même année. Il reçut la sépulture en l'église de Saint-Pierre à Louvain, d'où le monument élevé à sa mémoire a disparu. Mais cette église en a conservé un autre, celui qui renferme les restes de la première femme du duc, Mathilde, et de leur fille, l'impératrice Marie. Veuve d'Othon, en 1218, Marie était revenue dans le Brabant et s'était retirée d'abord à Afflighem, puis dans les environs de Helmont, en Campine, où elle fonda un monastère de femmes de l'ordre de Citeaux. Marie de France, seconde femme du duc, passa saintement ses dernières années dans cette même abbaye d'Afflighem, où fut conservée sa dépouille mortelle.

Henri II était d'un âge déjà avancé lorsqu'il entra en possession du duché. Il s'était distingué, du vivant de son père, par la valeur qu'il avait déployée dans une croisade contre les *Stadingers* du nord de l'Allemagne. Protégées par des marais inaccessibles, ces peuplades encore idolâtres et à moitié sauvages infestaient depuis de nombreuses années l'archevêché de Brême. Une croisade fut proclamée contre

elles en 1234. La plupart des seigneurs de la Basse-Allemagne y prirent part, sous le commandement du prince Henri. Ils rejetèrent les barbares dans leurs marais, après en avoir fait périr un grand nombre tués ou noyés dans le Weser et avoir brûlé leur ville de Stade sur la Schwinge.

Le règne de Henri II fut un règne éminemment pacifique. La seule guerre où il s'engagea est celle qu'il soutint contre l'archevêque de Cologne, Conrad de Hostade. Le résultat en fut des plus avantageux pour le Brabant. Henri fit la conquête du château de Daelhem en 1238 et sut s'en maintenir en possession. En 1243, un traité solennel consacra cette acquisition qui étendit la puissance de nos ducs au delà du Brabant. L'exécution de ce traité fut garantie par les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont, Léau et Bois-le-Duc. Les députés de ces grandes communes s'étaient réunis à cet effet en assemblée générale à Louvain.

Henri II gouverna son duché avec une sagesse et une modération exemplaires. Sa grande préoccupation paraît avoir été d'améliorer, autant qu'il était en lui, les lois et les institutions du pays. Un de ses actes les plus mémorables est celui par lequel il proclama, le

22 janvier 1248, l'abolition de la *main-morte* (1) dans ses terres. Cet acte statuait en outre que les enfants naturels auraient la faculté de disposer de leurs biens; que les baillis (ammans, mayeurs, etc.) devraient administrer le pays par jugement et sentence des échevins, ne réservant au duc et à ses officiers que la connaissance des crimes énormes, tels que meurtre, incendie, rapt, et stipulant des peines, à l'arbitraire du duc lui-même, contre ceux qui agiraient autrement. Le duc déclarait de plus que les dépenses de sa cour seraient dorénavant modérées d'après l'avis de *ses hommes* (ses vassaux) et que les aides à lever seraient fixées par le conseil de gens probes et religieux. Il voulait enfin qu'une rente de cinq cents livres louvanistes fût perçue, chaque année, sur ses revenus et distribuée à titre de restitution et d'aumône.

Ce fut là le testament politique de Henri le Magnanime; il mourut à Louvain le 1er février suivant et reçut la sépulture en l'église de l'abbaye de Villers. Il avait toujours porté une vive affection à ce monastère, célèbre à cette

(1) La *main-morte* était l'incapacité de tester; l'héritage des hommes de main-morte appartenait au seigneur. Le droit de *meilleur cattel,* qu'on confond quelquefois avec la main-morte, était déjà un progrès, puisqu'il n'accordait au seigneur qu'une tête de bétail ou un meuble à prendre sur la succession.

époque par toutes les vertus de la vie religieuse et il se plaisait à se couvrir de vêtements tissus dans l'abbaye de la main des moines.—Henri II avait épousé, en premières noces, la princesse Marie, de race doublement impériale par son père Philippe et par sa mère Irène de Constantinople, fille d'Isaac l'Ange; elle lui donna six enfants. En 1239, il contracta une seconde union avec Sophie de Thuringe, fille de sainte Élisabeth de Hongrie. Digne d'une telle mère par sa piété et sa charité, Sophie fonda, dit-on, l'hôpital de Louvain. Deux enfants naquirent de ce second mariage : Henri dit l'Enfant, tige des différentes branches de la maison de Hesse et Élisabeth, première femme du grand duc Albert de Brunswick.

Henri III marcha dignement sur les traces de son père et sut maintenir le Brabant dans la plus profonde tranquillité, tandis que les états voisins étaient en proie aux tristes agitations de la guerre civile et étrangère. Au commencement de son règne, il embrassa la cause de son cousin Guillaume de Hollande appelé au trône impérial en remplacement de Frédéric II, l'aida à s'emparer de la ville d'Aix-la-Chapelle et assista à son couronnement le 1er novembre 1248. Le duc de Brabant fut un des chefs du conseil chargé de diriger l'inexpérience du nouvel empereur et *d'atem-*

pérer son jeune courage du fait de bataille.

Henri III gouvernait le Brabant avec une sagesse qui faisait le bonheur de ses sujets, lorsqu'il conçut le dessein de passer en Orient où la cause chrétienne était aux abois. Malheureusement une maladie accompagnée des symptômes les plus alarmants vint inopinément l'empêcher d'exécuter cette pieuse résolution. Le mal s'aggrava avec tant de rapidité qu'il n'eut que le temps de mettre par écrit ses dernières volontés. Il le fit d'une manière digne de lui et mourut, quelques jours après, dans les sentiments les plus religieux, en son château de Louvain, le 29 février 1261. Il fut inhumé au couvent des dominicains de la même ville, dont il avait été le fondateur.

Tous les traits du caractère de ce bon prince sont fortement empreints dans son testament, dont nous citerons quelques-unes des dispositions principales. « Nous voulons, y est-il dit, que les hommes de la terre de Brabant soient traités uniformément et par justice et sentence et exempts de toute imposition extraordinaire; nous n'en exigerons d'aide que pour la défense de notre territoire, la conservation de nos droits, la répression des injures, le service de l'empire, le mariage de nos enfants et la réception d'un de nos fils dans l'ordre de la chevalerie. » Le duc prescrit ensuite de prendre annuellement

deux mille livres sur les revenus de la forêt de Soigne et de sa terre de Brabant pour réparer les injustices dont ses sujets auraient pu être victimes. Il ne permet aux juifs de résider dans le duché qu'à la condition d'exercer le commerce loyalement comme les autres marchands et de s'interdire le prêt et l'usure.

A tous ces titres à l'estime de la postérité, Henri III en joint un autre qui lui donne une physionomie à part parmi les princes de sa race. Non content de protéger les lettres, il cultivait lui-même la poésie française et il nous est resté de lui quelques morceaux d'une grâce, d'une fraîcheur singulière dans leur vieux langage. Mais ce qui l'honore surtout, c'est d'avoir été le Mécène du prince des poëtes de son temps, Adam ou Adenès le Roi. Ce trouvère qui offre des qualités de style qu'on ne rencontre point chez les poëtes qui l'ont précédé naquit en Brabant, vers l'an 1240. Il a lui-même résumé ses débuts littéraires dans ces vers :

Menestrel au bon duc Henri
Fui; cil m'éleva et norri,
Et me fist mon mestier apprendre.

CHAPITRE III.

LE BRABANT SOUS LE RÈGNE DE JEAN LE VICTORIEUX ET DE SES SUCCESSEURS JUSQU'A JEANNE ET WENCESLAS.

1261—1355.

Régence d'Alix de Bourgogne. — Difficultés touchant la succession au duché. — Avénement de Jean Ier, le Victorieux. — Marie de Brabant, Pierre de La Broce et la béguine de Nivelles. — Joie et fêtes dans le Brabant à l'occasion de la conquête du Limbourg. — Reconnaissance de Jean Ier. — Jean Ier législateur, administrateur et ami des lettres. — Passion du duc pour les tournois. — Sa mort. — Portrait de Jean Ier par un écrivain de l'époque. — Règne de Jean II. — Guerres et difficultés. — Troubles dans le Brabant. — Premières luttes entre les patriciens et les plébéiens. — Rêveries mystiques. — Les beggards et les lollarts. — Jean de Ruysbroeck. — Lois de Cortenberg. — Jean III, le Triomphant (de Zeeghaftige). — Embarras financiers. — Charte flamande et charte wallonne. — Famine et contagion. — Difficultés avec la France. — Guerres contre Renaud de Fauquemont et Jean l'Aveugle. — Sittard réuni au Limbourg. — Guerre et contestations au sujet de Malines. — Union momentanée avec l'Angleterre. — Malines définitivement incorporée au Brabant. — Bataille de Waleffe. — Progrès des institutions. — Richesse et prospérité du Brabant. — Derniers arrangements et mort de Jean III.

Henri III avait laissé en mourant quatre enfants en bas âge : Henri et Marie, nés à

Louvain; Jean et Godefroid, nés à Bruxelles. Marie fut la seconde femme de Philippe le Hardi, roi de France, fils et successeur de saint Louis; Godefroid eut en apanage les terres d'Aerschot et de Sichem. Les deux autres fils, Henri et Jean, vont nous occuper tout spécialement. — A peine le duc Henri avait-il rendu le dernier soupir, que de graves difficultés surgirent au sujet de la régence et de la tutelle de ses enfants. Le landgrave de Hesse, Henri de Thuringe, frère germain de Henri III, réclama vivement la régence que lui disputa Henri de Louvain, sire de Gasbeek, neveu du dernier duc. Le sire de Gasbeek prétendait devoir l'emporter *comme assez proche du côté de l'épée, et qui avoit terre et bannière en Brabant*. Les villes et les communes du Brabant intervinrent et formèrent une alliance où nous voyons figurer Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Anvers, Lierre, Herenthals, Sichem, Jodoigne, Haelen, Vilvorde, Léau, Nivelles, Incourt, Aerschot, Gembloux et Turnhout. De commun accord, elles déférèrent la tutelle et la régence à la duchesse Alix de Bourgogne, veuve de Henri III, princesse sage, vertueuse et énergique. On lui adjoignit, pour l'aider dans le gouvernement, Godefroid, sire de Perwez, prince du sang ducal et Gauthier Berthoud, avoué de Malines.

La douceur du gouvernement de la régente

lui assura le dévouement des Brabançons. Cette sage et consciencieuse princesse réclama, pour la diriger dans les embarras d'une administration aussi difficile, les conseils d'un homme grand entre tous à cette époque par la sainteté aussi bien que par la science, saint Thomas d'Aquin. L'illustre docteur répondit à la duchesse dans une longue lettre qui nous est restée; c'est un admirable monument de la modération de son génie et de l'esprit pratique qu'il avait su conserver au milieu des spéculations les plus abstraites de la pensée. Quelques troubles signalèrent cependant la fin de la régence d'Alix. Henri, l'aîné des fils du duc défunt, prince débile de corps et d'esprit, était tout à fait impropre au gouvernement; Jean, au contraire, attirait tous les regards par l'heureux assemblage des plus brillantes qualités. Sa mère conçut la pensée de faire substituer celui-ci à son aîné dans la succession au duché et elle ne négligea rien pour la réalisation de son projet. Quelque sage que fût cette résolution, les mécontents s'en saisirent comme d'un moyen d'opposition. Arnoul de Wesemael, maréchal du Brabant, se mit à la tête d'une des deux factions qui régnaient alors à Louvain, s'empara de toute l'autorité dans cette antique capitale du Brabant et en ferma les portes à la régente. Non content de cela, il porta le ravage

sur les terres de Gauthier Berthoud, qu'il accusait d'exercer une influence pernicieuse sur l'esprit de la duchesse. Le sire de Malines, assisté des Bruxellois, se mit à sa poursuite, l'atteignit à Leepse, près de Thildonck, et le mit en pleine déroute.

Dans cette situation critique, Alix crut que le meilleur moyen de réussir était de tâcher de tourner la difficulté. Elle y parvint heureusement. Par son conseil, le jeune Henri prit le parti de renoncer librement à une destinée pour laquelle il n'était point fait. Dans une assemblée du clergé, de la noblesse et des députés des principales villes, tenue à Cortenberg, le 14 mai 1267, ce prince fit à son frère Jean une cession complète de ses droits à la succession de son père et au duché de Brabant. Il se retira ensuite en l'abbaye de Saint-Étienne à Dijon et s'y consacra à la vie religieuse. Jean n'était alors âgé que de quinze ans. Au mois de septembre 1268, il obtint à Cambrai l'investiture impériale et, immédiatement après, il fit son entrée solennelle à Louvain, où il reçut le serment de fidélité des habitants, après avoir ratifié et confirmé leurs privilèges. La même cérémonie eut lieu dans les principales villes du duché. L'année suivante, le nouveau duc épousa Marguerite de France, fille de saint Louis. Cette union fut brisée au bout de deux

ans par la mort de la princesse; le duc contracta un second mariage avec une autre Marguerite, fille de Gui de Dampierre, dans le courant de l'année 1273.

Marie de Brabant, sœur de Jean Ier et femme de Philippe le Hardi, roi de France, était une princesse distinguée par les qualités du cœur et de l'esprit. Grâce à ces avantages, elle avait bien vite conquis un puissant ascendant sur son royal époux et avait excité par là la jalousie de Pierre de la Broce, ministre en faveur depuis plusieurs années. Ce courtisan perfide et astucieux crut avoir trouvé un moyen de ruiner la princesse dans l'opinion du roi, en l'accusant d'avoir empoisonné l'aîné des enfants que Philippe avait eus de son premier mariage avec Isabelle d'Arragon. Cette accusation dressée avec l'habileté de la haine fit une impression profonde sur l'esprit du roi; Marie fut, par son ordre, jetée en prison avec toutes les femmes qui la servaient et on ne parlait de rien moins dans Paris que de voir prochainement l'empoisonneuse expier son crime dans les flammes du bûcher.

La reine parvint à faire connaître au duc de Brabant, par un billet écrit de son propre sang, l'infâme machination dont elle était victime. A peine Jean eut-il appris la fatale nouvelle, qu'il monta à cheval et, suivi seulement d'un

page fidèle, Godekin van den Stallen, et de son lévrier favori, courut vers Paris. Impatient d'arriver, il creva deux chevaux dans cette course précipitée et traversa en un jour et une nuit l'espace qui le séparait de sa sœur bien aimée. Il trouva le moyen de pénétrer dans la prison où gémissait l'innocente princesse et fut mis par elle au courant de tous les détails de cette infâme intrigue. Après l'avoir consolée et lui avoir promis une prompte réparation, il se présenta devant le roi en audience solennelle et défia au combat en champ clos quiconque oserait soutenir l'indigne accusation élevée contre sa sœur. La chevalerie du Brabant, avertie de ce qui se passait, s'était réunie spontanément et arriva bientôt, ayant à sa tête Godefroid d'Aerschot, autre frère de Marie, pour soutenir au besoin de son épée l'honneur de la maison de Brabant si lâchement attaqué.

La Broce n'était pas homme à relever le gant jeté si fièrement par le duc Jean. Celui-ci demanda alors au roi de lui livrer le calomniateur qui n'osait pas maintenir son dire par les armes. Le roi ébranlé, mais incertain, n'y consentit point; toutefois il ordonna de tenir La Broce renfermé dans une salle du palais. Il convoqua ensuite son conseil, prescrivit de mettre immédiatement en liberté la reine et les femmes qui lui étaient attachées et fit procéder

ensuite à une enquête destinée à éclaircir le fatal mystère dont l'affaire aux yeux du roi paraissait de plus en plus enveloppée. Un bruit sinistre et qui l'atteignait lui-même cruellement était en effet parvenu sur ces entrefaites aux oreilles du monarque. On disait qu'un chanoine de Laon, renommé pour la sainteté de sa vie, prétendait avoir appris de deux femmes pieuses et honorées de connaissances surnaturelles que les habitudes déréglées du roi avait attiré sur la famille royale les maux qu'elle subissait. Ces deux femmes appartenaient, ajoutait-on, au diocèse de Liège en Belgique. L'une s'appelait Alix la Lépreuse, l'autre était une béguine de Nivelles connue sous le nom d'Isabelle de Spalbeek.

Ce fut sur l'origine de ce bruit que portèrent les premières investigations du roi. Pour obtenir des renseignements exacts, il s'adressa au légat du Saint-Siège, Simon de Brion, cardinal de Sainte-Cécile. Ce prélat, animé d'un vif amour pour la vérité et la justice, résolut d'envoyer sur les lieux mêmes un homme investi de sa confiance, mais La Broce intrigua si bien qu'il fit désigner pour cette mission un cousin de sa femme, Pierre de Benies, doyen de Bayeux et récemment élu évêque de cette ville. Celui-ci se rendit sur le champ en Belgique, porteur de lettres du roi et du légat

pour l'évêque de Liège. L'évêque, c'était Jean d'Enghien, alla trouver Alix et Isabelle, leur fit prêter serment et reçut leur déposition. Elles déclarèrent toutes les deux qu'elles n'avaient parlé ni au chanoine ni à personne au monde de la conduite du roi et que, quant à la mort du jeune prince, elles ignoraient absolument tous les détails de cette affaire. L'évêque consigna cette déposition dans une lettre scellée qu'il remit à Pierre de Benies. Mais ce dernier, de retour à Paris, ajouta à cette déposition qu'Isabelle lui avait dit en secret que l'enfant avait été réellement empoisonné et que les auteurs du crime faisaient partie de la maison de la jeune reine.

Le roi, aussi mécontent que le légat du résultat de ce voyage de Pierre de Benies, le fit repartir de nouveau en compagnie de l'abbé de Saint-Denis, pour entendre une seconde fois la béguine de Nivelles. Quoiqu'on eût cherché à obtenir de cette femme une réponse favorable à La Broce, la béguine persista à déclarer qu'elle avait dit la vérité à l'évêque de Liège et qu'elle n'avait pas à revenir sur ses premières explications. Cette seconde mission était donc restée sans résultat et il est difficile de dire à quel point cette double mystification irrita Philippe le Hardi.

Dans son irritation, il envoya sur le champ

à Nivelles de nouveaux messagers. Cette troisième députation était composée d'Arnoul de Wesemael, grand maître de l'ordre du temple et de Gauthier de Chambli, archidiacre de Meaux. L'enquête cette fois aboutit à un résultat positif et sérieux. Les députés, accompagnés de l'évêque de Liège et de plusieurs dignitaires du clergé, interrogèrent Isabelle de Spalbeek. La béguine déclara positivement sur le salut de son âme, n'avoir jamais rien dit de contraire à la réputation de la reine et avoir toujours tenu cette princesse pour une dame de vertueuse vie. Le lendemain, elle fit rappeler l'évêque de Liège et renouvela devant lui le serment d'avoir toujours parlé selon la vérité. Jean d'Enghien avait pris soin de faire écrire mot à mot la déposition d'Isabelle; il y apposa le sceau de ses armes et l'envoya au roi de France.

Philippe le Hardi fut heureux d'apprendre ces nouvelles, mais il ne prit aucune résolution pour le moment relativement à La Broce. Peu de temps après, il eut, paraît-il, des preuves positives d'une trahison nouvelle de la part de cet indigne favori. La Broce fut condamné à mort et livré au bourreau de Paris qui le pendit au gibet de Montfaucon, le 29 juin 1278. Marie de Brabant, en mémoire de l'humble femme qui avait rendu témoignage à sa vertu,

institua à Nivelles, en 1283, une maison de béguines qu'elle dota richement, et qui fut connue depuis sous le nom de *béguinage de la royauté*.

Nous avons raconté ailleurs la victoire remportée par le duc Jean dans la plaine de Woeringen le 5 juin 1288 (1). Il y conquit, avec le surnom de *Victorieux*, un second duché qui étendit son pouvoir bien au delà de la Meuse. Le triomphe de la cause du Brabant fut célébré avec enthousiasme par les habitants. En rentrant à Bruxelles, le vainqueur fut reçu, au son des cloches, par les magistrats, le clergé, les religieux des deux sexes, précédés de la croix et des bannières de toutes les églises. Une fête et une procession annuelle, connue sous le nom d'*ommegang*, conservèrent jusqu'à ces derniers temps la mémoire de cette entrée triomphale et de la réunion du Limbourg au Brabant. Jean, qui avait invoqué pendant le combat la protection des trois rois mages dont les reliques se conservent à Cologne, fonda en leur honneur, à Sainte-Gudule, une chapelle qu'il dota d'une rente assise sur des biens qu'il avait aux environs de Bruxelles. Les habitants de cette dernière ville reçurent, en récompense du dévouement qu'ils avaient montré à leur

(1) Ci-dessus, p. 33.

prince, de nombreux et importants avantages, parmi lesquels nous citerons le droit de chasse dans la forêt de Soigne.

Les Brabançons avaient accordé au duc, pour l'aider à supporter le poids de cette lourde guerre de Limbourg, un vingtième de la valeur de leurs biens. Par une déclaration du 24 mars 1294, Jean reconnut que cette taxe lui avait été accordée *de leur volonté et de pure grâce* et qu'il n'en serait jamais levé de semblable sans leur consentement exprès. Il voulait, ajoutait-il, que, si lui ou ses successeurs contrevenaient à cet engagement, les habitants fussent pleinement autorisés à leur refuser tout service, sans avoir à craindre aucune vexation de la part des alliés du duc, au secours desquels celui-ci renonce tellement que *ni à nous ni à nos hoirs ne puissent ni doivent ni tenus ne soient d'aider en fait et en conseil.*— Plusieurs villes du Brabant reçurent, vers la même époque, des marques particulières de la reconnaissance du duc Jean, consistant en privilèges et en extensions des franchises déjà existantes. De ce nombre furent Louvain, Anvers, Lierre et Herenthals.

Le duc donna au Brabant entier de nouvelles lois qui, tout en mettant plus d'uniformité dans l'administration de la justice, étaient destinées principalement à réprimer les voies de fait et

les actes de violence que la dureté des mœurs rendait encore fort communs à cette époque. Ces lois célèbres, datées de 1292 et connues sous le nom ds *landkeuren,* furent longtemps en vigueur dans le duché. — Jean Ier favorisa l'agriculture et accorda des privilèges aux moines et aux hommes laborieux qui travaillaient à livrer à la culture des terres restées stériles jusqu'alors. L'industrie et le commerce furent également l'objet de ses soins éclairés. Il s'appliqua à améliorer les conditions de fabrication de la monnaie brabançonne, fréquemment employée dans les transactions commerciales même à l'étranger. Il entoura de faveurs et de garanties les personnes du dehors qui venaient s'établir dans ses états et veilla avec une sollicitude constante à ce que les Brabançons jouissent des mêmes avantages partout où leurs entreprises commerciales les conduisaient. — Le duc Jean, comme son père et sa sœur Marie, aimait et protégeait les lettres; il les cultivait lui-même d'une façon si distinguée, que l'on voit plusieurs de ses œuvres poétiques figurer avec honneur au milieu des chants des poëtes allemands du moyen âge, si connus sous le nom de *minnesingers.*

Le duc Jean brillait d'un éclat incomparable dans ces joûtes, dans ces tournois, où les chevaliers, superbement armés et équipés, se dis-

putaient en champ clos le prix de la vaillance. Nul n'y rompit plus de lances, n'y désarçonna un plus grand nombre d'adversaires. Cette passion finit par lui être fatale. Il fut blessé mortellement dans un tournoi célébré à Bar et qui était le soixante-dixième auquel il assistait. Cette blessure le conduisit lentement au tombeau. Il mourut le 3 mai 1294 et reçut la sépulture dans l'église des frères-mineurs de Bruxelles. Sa tombe, renouvelée par l'archiduc Albert, disparut dans l'horrible incendie qui dévasta la ville bombardée par le maréchal de Villeroi en 1695. Aucun souvenir ne rappelle aujourd'hui à la capitale de la Belgique l'un des hommes les plus illustres auxquels elle a donné le jour.

Prince sage, vaillant, hardi, au cœur généreux et bienfaisant, il répandait ses largesses, dit un ancien chantre de nos gloires nationales, sur tous ceux qui l'entouraient. Il détruisit les repaires des brigands qui infestaient les routes et paralysaient le commerce. Aimant et fréquentant les tournois, il s'y montra seigneur libéral envers les chevaliers pauvres et joûteur invincible. Du reste guerrier sans peur, toujours prêt à venger l'honneur outragé; facile à enflammer, mais ne manquant jamais à sa parole ou à la foi donnée. Quand il était en colère, il avait le regard terrible et personne

n'osait l'approcher. On l'a vu briser de ses dents le bâton qu'il tenait à la main, mais l'orage ne durait qu'un instant. Dans toutes les fêtes, partout où il parut, ses actions et sa contenance décélèrent un digne rejeton du sang de Charlemagne. Les étrangers, ceux mêmes qui appartenaient à des contrées ennemies, purent voyager en toute sûreté dans le Brabant et y exercer leur négoce. En retour, les Brabançons furent gracieusement accueillis au dehors, car on honorait en eux le prince qui sut rendre à la fois son peuple libre et puissant.

Jean II n'eut pas la consolation d'assister à la mort de son père. Il se trouvait, en ce moment, à la cour du roi Édouard d'Angleterre dont il avait épousé la fille Marguerite. Cette bonne princesse s'identifia entièrement avec sa nouvelle patrie dont elle apprit la langue, et mérita au plus haut degré l'affection des habitants. Les commencements du nouveau règne furent assez agités. Yolande de Steyne, abbesse élue de Nivelles, refusa de recevoir de Jean II l'investiture temporelle, attendu, disait-elle, que lui-même n'avait pas encore relevé les fiefs qu'il tenait de l'empire. Les habitants de Wassemberg, excités sous main par l'archevêque de Cologne, s'insurgèrent, chassèrent les officiers du duc et mirent leur ville en état de défense. Jean II fut obligé de réunir des troupes,

avec lesquelles il passa la Meuse, mit le siège devant la place et eut bientôt réduit les assiégés à rentrer dans le devoir. Cela fait, il s'avança au delà du Rhin pour porter secours à son allié Éverard, comte de la Marck, en guerre à cette époque avec le même archevêque. Il prit et ruina la ville de Rechlinghausen sur la Lippe (1295). Cette vigueur et ses succès inspirèrent une telle terreur à ses ennemis ouverts ou cachés, que plusieurs s'empressèrent de lui demander son alliance et son amitié.

Jean II entra avec le comte de Flandre et la plupart des principaux seigneurs de la Belgique dans la ligue formée par son beau-père Edouard d'Angleterre contre la France. Godefroid de Brabant, sire d'Aerschot, son oncle, avait embrassé le parti de Philippe le Bel; il abandonna sa patrie et alla vivre à Paris dans l'intimité du roi de France. Lorsque Édouard descendit sur le continent avec une armée, il vint à Bruxelles visiter sa fille, la duchesse de Brabant, et témoigna son étonnement à l'aspect de la magnificence et de la multitude des vassaux de son gendre. A la bataille des Éperons, on vit des chevaliers brabançons combattre les uns pour la cause nationale, les autres dans les rangs français. A la tête de ces derniers figuraient Godefroid de Brabant et son fils Jean; ils périrent tous deux dans cette san-

glante journée et avec eux Arnoul de Wesemael, Henri de Bautersem et Arnoul de Duffel, sire de Waelhem.

La situation intérieure du Brabant était loin d'être rassurante en ce moment. Nulle part le pouvoir des classes élevées n'avait grandi à un plus haut point que dans notre duché. La noblesse y jouissait de privilèges excessifs. Dans les villes, l'échevinat était exclusivement aux mains des *lignages* ou familles patriciennes (1). Malgré les franchises accordées à la petite bourgeoisie et aux métiers, les dispositions les plus humiliantes pour cette classe figuraient toujours dans la législation. Quand on met en regard de cet état de choses les progrès accomplis par les classes laborieuses, on comprend tout ce que cette situation renfermait de dangers en se prolongeant. Un mécontentement sourd fermentait dans les masses populaires. Une seule pensée, la destruction des privilèges du patriciat, semblait animer les gens de métier depuis la Meuse jusqu'à l'Escaut.

(1) Les familles patriciennes étaient au nombre de sept dans les trois principales villes du duché. A Bruxelles, c'étaient les *Sleews,* les *Sweerts,* les *Serhuygs*, les *Van Coudenberghe,* les *Uyt den Steenweghe,* les *Serroelofs* et les *Van Rodenbeke;* à Louvain, les *Utenlieminghen,* les *Van Calstre,* les *Van Redingen,* les *Van den Steene,* les *Verrusalem*, les *Gielis* et les *Van Rode;* à Anvers, les *Volkaerts,* les *Wilmaers,* les *Van Hoboken,* les *Aleyns,* les *Bode*, les *Spapen* et les *Impeghem.*

Dans le Brabant, Anvers donna le signal des troubles. Cette ville se plaignait qu'on l'eût dépouillée de ses privilèges commerciaux au profit de Malines qui était alors sa rivale. Le mouvement fut promptement réprimé, mais il n'en fut pas de même, lorsque la cité privilégiée s'insurgea à son tour contre le pouvoir ducal. Ce pouvoir Jean II le tenait de l'évêque de Liège, Hugues de Châlons, qui, se sentant impuissant à continuer la lutte existante depuis longtemps entre ses prédécesseurs et les Berthoud leurs avoués, avait cédé en engagère au duc de Brabant la ville de Malines et le village de Heyst (1). Cette convention avait été conclue l'an 1300 et elle devait être valable pour trois générations, à condition que le duc se mettrait en devoir de recouvrer à ses frais tout ce qui avait été usurpé par les avoués. La cession était toute récente, lorsque, sur quelque léger sujet, les Malinois tuèrent l'*écoutète* ou officier du prince. Jean II voulut se transporter sur le champ à Malines pour punir les auteurs de cet attentat, mais les habitants lui fermèrent leurs portes et le repoussèrent ignominieusement. Le duc exaspéré vint mettre le siège devant leur ville au mois de mars 1303. Les Malinois soutinrent vaillamment le siège et ne se sou-

(1) Heyst-op-den-Berg, sur la Grande Nèthe.

mirent que le 14 octobre, quand les vivres leur manquèrent.

Deux ans plus tard, ce fut le tour de Bruxelles. Un ouvrier ayant été blessé par un patricien, il s'ensuivit un tumulte qui se transforma en une émeute terrible. Les tisserands, les cordonniers, les teinturiers, les forgerons, les boulangers, les brasseurs s'attroupèrent, attaquèrent les patriciens, les poursuivirent de rue en rue et jusque dans leurs maisons, dont plusieurs furent complètement détruites. En l'absence du duc qui se trouvait à Tervueren, la duchesse s'efforça en vain d'arrêter le tumulte : son autorité fut méconnue et les métiers triomphants se hâtèrent d'organiser la commune sur un nouveau pied. Ils nommèrent d'autres échevins, pris, il est vrai, dans les rangs des patriciens, mais leur adjoignirent des maîtres de la commune, *commoigne meestere,* et des jurés, *gezworen raedt*. Jean II, profondément blessé de l'outrage fait à la duchesse, refusa de sanctionner la nouvelle organisation et se montra décidé à maintenir les privilèges des lignages. Les patriciens, de leur côté, sortirent en masse de Bruxelles et allèrent se ranger autour du duc qui de Tervueren s'était porté à Vilvorde. Les métiers alors prirent les armes et s'avancèrent, bannières déployées, jusque dans les prairies où Jean II était campé avec ses

hommes d'armes. Le duc eut à peine le temps de ranger sa chevalerie en bataille; la multitude se rua sur elle avec une fureur inouïe. Le cheval du duc fut tué et lui-même renversé. Mais tout se borna à un premier choc. Cette troupe indisciplinée plia bientôt devant les guerriers bardés de fer qui la poursuivirent, l'épée dans les reins, jusqu'au milieu de Bruxelles. Soixante-dix plébéiens périrent dans ce combat livré le 1er mai 1306. De cruelles réactions signalèrent la victoire du parti aristocratique. L'administration fut rétablie sur l'ancien pied; les gens des métiers durent déposer leurs armes et reçurent défense de s'assembler et de mettre des impositions ou des taxes sur leurs suppôts sans l'autorisation de l'amman et des échevins.

Louvain eut sa part de troubles à la même époque. Toutefois ces troubles n'y prirent pas le caractère alarmant qu'ils revêtirent ailleurs et les mutins furent facilement réprimés, les uns par le bannissement, d'autres par l'emprisonnement au château de Genappe. Le 17 septembre 1306, le duc donna à cette ville une nouvelle charte où les franchises des métiers étaient singulièrement atténuées, tandis que le pouvoir des magistrats était fortifié dans la même proportion. — Le 6 décembre de la même année, le duc octroya également une nouvelle

charte à la ville d'Anvers. Cette charte confirmait les privilèges des échevins, fixait le taux de l'intérêt à percevoir par les usuriers lombards établis à Anvers et accordait aux habitants le droit de pêcher dans les fossés de la ville. Du reste, et c'est là ce qu'offre cet acte de plus caractéristique, tout pouvoir était laissé à l'écoutète et au drossart pour introduire dans la cité les changements qui leur paraîtraient opportuns. La corporation des archers, *schuttersgild*, ne pouvait continuer à exister que du consentement des magistrats.

Les dernières années du règne de Jean II furent assez paisibles. Le calme n'était cependant qu'à la surface; les esprits travaillés par des doctrines bizarres aspiraient vers un avenir inconnu. Des mystiques extravagants et ouvrant la voie par leurs rêveries au plus triste sensualisme, se répandirent en grand nombre, sous le nom de *beggards* et de *lollarts*, dans la Belgique et sur les bords du Rhin. Ils eurent pour chef en Brabant une femme appelée Bloemardine à laquelle ils attribuaient le don de miracles et qu'ils vénéraient à l'égal d'une sainte. Cette femme, d'une éloquence remarquable, composa plusieurs écrits sur l'*esprit de liberté* et l'*amour séraphique*. Les erreurs des *beggards* furent vigoureusement combattues par le célèbre prieur de Groenendael, *Viridis*

Vallis, dans la forêt de Soigne, Jean de Ruysbroeck. Ce pieux écrivain, le maître de Tauler, fut honoré par ses contemporains du nom de *docteur extatique.*

Jean II, sentant approcher sa fin, voulut prévenir, autant qu'il était en lui, le retour des scènes tumultueuses et sanglantes qui avaient affligé son règne. Dans une assemblée tenue à Cortenberg, le 27 septembre 1312, il promulgua des règlements célèbres, connus sous le nom de *lois de Cortenberg*, qu'on peut considérer comme la première constitution du Brabant et qui devaient servir de base à toutes les autres. Ces règlements statuaient : 1° que les ducs n'imposeraient de taxes sur le peuple que dans les cas déterminés par le droit et que, dans ces cas, ils le feraient avec telle modération que leurs sujets *n'aient cause de se plaindre;* 2° que les ducs traiteraient ceux-ci *par loi et justice et selon le contenu des chartes sur ce dressées* et au besoin renouvelées; 3° qu'ils maintiendraient les bonnes villes du Brabant chacune *en ses libertés, lois et privilèges ;* 4° que, de l'avis du conseil du pays, ils désigneraient quatre bons chevaliers, trois députés de Bruxelles, trois de Louvain, un d'Anvers, un de Bois-le-Duc, un de Tirlemont et un de Léau, lesquelles personnes ainsi désignées tiendraient toutes les trois semaines une assemblée

à Cortenberg, tant pour reconnaître et corriger les abus qui pourraient s'être glissés dans l'administration du pays, que pour prévenir ceux qui pourraient s'y glisser par la suite; 5° que les membres élus jureraient sur les saints évangiles de veiller soigneusement aux intérêts du prince et à ceux de ses sujets, sans distinction de pauvres ni de riches; 6° que les ducs respecteraient ce qui serait ordonné par les députés et que, s'ils ne le faisaient pas, les sujets seraient autorisés à refuser le service jusqu'à ce que le prince s'y fût conformé. — Jean II mourut à Tervueren le 27 octobre suivant et fut inhumé au milieu du chœur de l'église des Saints Michel et Gudule. « Il étoit, dit le vieil historien brabançon que nous aimons à citer, prince très généreux et de courage invincible; toutefois plus adonné à la paix et tranquillité qu'à la guerre, laquelle il n'entreprit que rarement et plutôt pour réduire ses ennemis à la raison que pour s'enrichir de leurs dépouilles. »

Jean III n'avait que treize ans à la mort de son père. En 1314, il épousa sa cousine, Marie d'Évreux, petite fille de Philippe le Hardi et de Marie de Brabant. Son beau père, le comte d'Evreux, prit part, pendant la minorité de son gendre, à l'administration du duché, conjointement avec le comte de Juliers, le sire de Grimberghe et quelques seigneurs de l'assemblée de

Cortenberg. — Les embarras financiers du dernier duc l'avaient mis dans la nécessité de contracter des dettes considérables qu'il ne put payer de son vivant. Les désordres presque inséparables d'une minorité ne firent qu'augmenter un déficit déjà trop inquiétant. Les marchands étrangers, désespérant d'obtenir le remboursement de leurs créances, finirent par perdre patience et provoquèrent partout l'arrestation des gens du Brabant et la saisie des biens de ces derniers. Un tel état de choses était intolérable. Les villes prirent des mesures énergiques pour protéger leur commerce et pourvoir aux intérêts du pays. Louvain et Bruxelles conclurent, le 23 juillet 1313, un traité d'alliance auquel se rallièrent Tirlemont, Léau, Anvers, Bois-le-Duc et Maestricht. Pour rétablir les finances ducales et rendre au commerce le libre accès des contrées étrangères, les communes offrirent de payer, jusqu'à concurrence de quarante mille livres tournois, les dettes de l'état, mais à la condition expresse d'avoir la direction du trésor et de pouvoir nommer, pendant six années, aux offices d'ammans, mayeurs et écoutètes. Cette condition, tout exorbitante qu'elle eut paru d'abord, fut acceptée et deux chartes connues sous le nom de charte flamande et de charte wallonne consacrèrent une résolution qui devait rendre

prépondérant le pouvoir des communes dans le Brabant. Grâce à cette libéralité des communes et aux dons considérables des monastères, le duc et le pays sortirent avec honneur de leurs premiers embarras, mais une nouvelle calamité vint bientôt après s'appesantir sur le Brabant. L'année 1315 fut une des plus désastreuses pour la Belgique et les contrées voisines. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de février de l'année suivante, la pluie ne cessa de tomber. Au mois d'août, ce furent des torrents continuels; tout ce qu'il y avait de blés dans les champs fut emporté par les eaux. Une épizootie enleva les bestiaux et bientôt la famine décima les populations. De mémoire d'homme, disent les contemporains, on n'avait vu pareille détresse. A la Toussaint, le muid de blé, mesure de Louvain; se vendait cinq livres; à la Saint-André, il monta à sept; à la Purification, à dix; à Pâques, à douze; à la Saint-Jean, à seize. Les riches eux-mêmes se procuraient difficilement les choses les plus nécessaires à la vie; les pauvres tombaient d'inanition dans les rues et aux portes des églises. Ce fléau en engendra un second plus terrible encore. Une de ces maladies épidémiques désignées par le nom générique de peste au moyen âge vint porter le dernier coup aux populations épouvantées. La mortalité était si grande que les villes furent

obligées d'improviser des cimetières dans des plaines et hors des lieux habités; on vit enterrer jusqu'à soixante ou quatre-vingts cadavres dans la même fosse.

Jean III, sorti de minorité, déploya bientôt les grandes qualités qui le distinguaient et particulièrement une fermeté et un courage à toute épreuve. Lorsque Louis le Hutin envahit la Flandre (1), le duc de Brabant repoussa énergiquement les invitations qui lui furent faites par le monarque français de s'associer à la guerre contre les Flamands. Quelques villes, Bruxelles notamment intéressée à conserver à ses drapiers un précieux débouché, obéirent à des sentiments moins patriotiques. « L'or, disait un contemporain, leur a ôté le courage; nos cités sont maintenant trop riches. » Toutefois le reste du pays tint bon; Louvain et Anvers repoussèrent toute alliance avec l'étranger et Louis le Hutin venait d'interdire le commerce avec le Brabant, lorsqu'il mourut le 4 juin 1316.

Cette même année 1316, Jean III entra en lutte avec Othon, sire de Buren, et un autre seigneur de l'humeur la plus belliqueuse et du caractère le moins scrupuleux, Renaud de Fauquemont. Le premier avait envahi et pillé la ville de Thiel sur le Wahal. Le duc se pré-

(1) Tome I, page 184.

parait à châtier l'agresseur, quand le comte de Hainaut, beau frère d'Othon, interposant sa médiation, amena celui-ci à faire amende honorable et à payer au duc une indemnité convenable. Le différend avec le sire de Fauquemont ne s'arrangea pas aussi facilement. Renaud, accablé de dettes, vexait et rançonnait les habitants du duché voisins de son territoire et particulièrement les Maestrichtois (1). Le duc marcha contre lui avec des forces considérables et se rendit maître du château de Herle près de Rolduc et de la ville de Sittard qui fut incorporée au duché (1318). Le sire de Fauquemont, serré de près, fut obligé de se rendre à merci et de se constituer prisonnier à Louvain.

La guerre que le duc eut à soutenir contre l'illustre Jean l'Aveugle, petit fils de Jean le Victorieux par sa mère, Marguerite de Brabant (2), fut plus longue et plus sériense. Le roi de Bohême réclamait une part de l'héritage de son aïeul et s'était rendu à Bruxelles pour faire valoir cette prétention. Il lui fut répondu que « le duc Jean avoit très libéralement doté

(1) La possession de Maestricht, *Trajectum ad Mosam*, *Trajectum superius,* était partagée entre les ducs de Brabant et les évêques de Liège. Le duc avait seul le haut domaine et le droit de battre monnaie; les paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Pierre reconnaissaient l'évêque pour seigneur.

(2) Tome I, page 349.

sa fille quand il la donna en mariage au comte de Luxembourg et que parmi ce étoit suffisamment satisfait à tout ce qu'elle eut pu prétendre de la succession, puisque le droit de Brabant porte que quand il y a des fils, les filles n'ont d'autre part dans le duché qu'une compétence honorable qu'on leur assigne par l'avis du conseil du duc. » Jean l'Aveugle, mécontent de cette réponse, persista dans sa réclamation. Des conférences ouvertes sur ce point à Nivelles furent rompues brusquement et on se prépara à la guerre. Le roi de Bohême parvint à mettre dans ses intérêts le roi de France, Philippe de Valois, gravement irrité contre le duc de Brabant, parce que celui-ci avait donné asile dans ses états à Robert d'Artois, ennemi mortel du monarque français. Philippe organisa contre le Brabant une ligue formidable, dont Jean de Bohême était la tête. Les confédérés réunirent leurs forces à Fexhe, village du pays de Liège, où Raoul d'Eu, connétable de France, vint les rejoindre avec un corps de troupes auxiliaires (1333). Jean III fit bonne contenance et l'armée alliée se préparait à envahir le Brabant sur trois points différents, quand le comte de Hainaut offrit sa médiation. Quoique cette médiation eût été repoussée d'abord et qu'on eût commencé à dévaster la partie wallonne du duché, la bravoure du duc, qui sut tenir les

envahisseurs en échec, les détermina bientôt à accepter une trêve de six semaines. Sur ces entrefaites, Robert d'Artois était allé chercher un asile plus sûr en Angleterre. Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, en profita pour ménager une réconciliation entre le roi son frère et le duc de Brabant. Le monarque français, malgré ses efforts, ne put toutefois parvenir à faire agréer à ses alliés une paix définitive. Ils attendaient une nouvelle occasion de reprendre les hostilités; elle ne tarda point à se présenter.

Les débats relatifs à la possession de Malines furent l'occasion de cette nouvelle guerre. Cette ville avait longtemps appartenu à l'évêché de Liége qui la faisait administrer par des avoués, les Berthoud, célèbres dans notre histoire. Mais plus tard elle s'étendit au delà de la Dyle, sur une partie de la terre de Sempst, village qui appartenait à ces derniers. De cette façon, il se forma une espèce de ville nouvelle sous la domination des Berthoud, lesquels s'arrogèrent, pour ce motif, le titre de seigneurs de Malines. Les évêques de Liége, placés entre ces avoués hautains et le duc de Brabant, dans les états duquel la ville et la seigneurie de Malines étaient enclavées, ne cherchaient qu'à se débarrasser, aux meilleures conditions possibles, de cette portion de leur principauté. Vers le

milieu de l'an 1333, Adolphe de la Marck vendit la ville avec ses dépendances au comte de Flandre, Louis de Nevers. Quelques mois plus tard, le même comte acheta tous les droits qu'avait sur cette seigneurie le comte de Gueldre, héritier des Berthoud par sa femme. Mais on avait compté sans les Malinois. Quand les commissaires du comte se présentèrent pour prendre possession, le peuple se rassembla tumultueusement et les chassa avec violence de la ville. Les Malinois s'étaient fiés sur l'appui du duc de Brabant. Cet appui ne leur fit pas défaut. Le duc signifia immédiatement à Louis de Nevers qu'il considérait les transactions intervenues au sujet de la seigneurie et de l'avouerie comme contraires à ses droits de haut-avoué et de suzerain et qu'il était décidé à en empêcher l'exécution par tous les moyens de droit et de force.

C'était une déclaration de guerre. Le comte ne s'occupa plus qu'à chercher des alliés contre le Brabant. Jean l'Aveugle et la ligue étaient toujours là. Quinze de ses membres, seigneurs des plus puissants de la Belgique et de l'Allemagne, se réunirent à Valenciennes et, dans les premiers jours de janvier 1334, quinze hérauts partirent de la même ville et allèrent déclarer la guerre au duc de Brabant à Tervueren, chacun au nom particulier de l'un des

princes confédérés. Jean III ne se montra pas plus effrayé que la première fois. Pendant qu'il faisait ses préparatifs, on apprit que les Flamands avaient commencé les hostilités en brûlant l'abbaye d'Afflighem et qu'ils s'avançaient vers Bruxelles. On ne les laissa pas aller loin. Les Brabançons les chargèrent avec vigueur aux environs de Lennick, les mirent en pleine déroute et leur firent un grand nombre de prisonniers.

Dans l'intervalle, les alliés avaient rassemblé leurs forces et étaient venus mettre le siège devant le château de Rolduc. On distinguait parmi les chefs de l'armée assiégeante Jean l'Aveugle, l'archevêque de Cologne, les comtes de Juliers, de Gueldre, de Soissons et de Namur. Les assiégés s'engagèrent à rendre la place, s'ils n'étaient pas secourus dans les quinze jours. Ce terme devait expirer le 4 mars, au lever du soleil. Le duc de Brabant, informé de cette situation, se hâta de passer la Meuse et marcha droit sur Rolduc. Le mercredi 9 mars, il était en vue du château. L'ennemi refusa la bataille et le duc préparé à combattre en rase campagne et n'ayant avec lui aucune machine de guerre qui lui permît une attaque contre une position retranchée, fut obligé de revenir sans rien faire, mais en ravageant tout sur son passage. Les hostilités semblaient devoir se

prolonger, lorsque des ambassadeurs de Philippe de Valois vinrent interposer la médiation de leur maître. Ils réussirent à faire accepter une trêve aux parties belligérantes qui prirent le roi de France pour arbitre. Dans les derniers jours du mois d'août 1334, le monarque prononça sa sentence arbitrale à Amiens; il décidait, au sujet de Malines, que cette ville resterait en dépôt entre les mains du roi jusqu'à ce que celui-ci eût fait ample et complète information sur les prétentions mises en avant des deux côtés. Comme le jugement définitif se faisait toujours attendre, le duc de Brabant et le comte de Flandre terminèrent eux-mêmes leur différend par un traité du 31 mars 1337. Ce traité stipulait que les deux princes posséderaient désormais en commun la seigneurie de Malines, de la même manière que l'avaient possédée précédemment les évêques de Liège et les Berthoud.

Les efforts faits par Philippe de Valois pour maintenir le duc de Brabant dans son alliance ne purent empêcher Jean III d'embrasser le parti d'Édouard III (1), vers lequel le duc fut entraîné invinciblement par les intérêts industriels du pays. Le besoin urgent des laines

(1) Tome I, page 186.

d'Angleterre se faisait sentir ici comme dans les villes de Flandre. Le 7 octobre 1337, Édouard nomma le duc son *lieutenant-capitaine et vice-gérant-général dans le royaume de France*. Mais, quand les circonstances dont on avait subi les exigences eurent cessé, Jean III se tourna de nouveau vers la France. Des arrangements matrimoniaux concertés dans une entrevue qui eut lieu à Saint-Quentin, au commencement du mois de juin 1347, scellèrent la réconciliation du duc et du monarque français. C'est là que fut arrêté le mariage du jeune comte de Flandre, Louis de Male, avec la seconde fille de Jean III, Marguerite de Brabant. Les deux derniers fils du duc, Henri et Godefroid, devaient épouser l'un Jeanne de Normandie, petite fille du roi, l'autre, Bonne de Bourbon, sa nièce. Des deux filles restantes du duc Jean l'aînée, Jeanne, veuve de Guillaume II, comte de Hainaut, était destinée à Wenceslas de Luxembourg, fils de Jean l'Aveugle; la cadette, Marie, à Renaud, comte de Gueldre. Le roi de France, pour témoigner au duc sa satisfaction, accorda aux habitants du Brabant d'importants avantages commerciaux.

La possession commune de la seigneurie de Malines entre le Brabant et la Flandre, dont on était convenu en 1337, était chose fort peu

praticable. Aussi Louis de Nevers n'avait pas tardé de s'entendre avec le duc de Brabant pour lui céder sa part, moyennant une indemnité de quatre-vingt-six mille cinq cents réaux d'or (1). Mais cet arrangement avait rencontré des difficultés qui en avaient fait ajourner l'exécution. Philippe de Valois renversa ces obstacles et détermina le jeune comte de Flandre à abandonner au prince Henri, fils du duc de Brabant, la seigneurie entière de Malines. Au lieu de la somme convenue avec son père, Louis de Male reçut en compensation la ville et le territoire de Termonde que le roi de France venait de racheter des mains du sire d'Amboise et de Marie de Flandre, sa femme. Jean III, de son côté, céda à son fils le duché de Limbourg et, à partir de 1347, le jeune prince brabançon prit les titres de duc de Limbourg et de seigneur de Malines.

Le duc Henri eut l'occasion de signaler sa valeur à la bataille de Waleffe qui eut lieu le 21 juillet de la même année. Les Liégeois, soulevés contre leur évêque, Engelbert de la Marck, s'étaient attaqués au territoire limbourgeois et avaient pris et détruit le château d'Argenteau. Le duc de Brabant marcha contre

(1) Le réal d'or valait, à cette époque, sept florins de Brabant, un peu moins de treize francs de notre monnaie.

eux et leur fit essuyer une sanglante défaite. Ce fut le jeune duc de Limbourg qui eut la part principale à cette journée. Malheureusement il était destiné à suivre dans la tombe son frère aîné, Jean, mort en 1335, après avoir épousé la princesse Marie, fille du roi de France. Henri eut le même sort en 1349, et Godefroid, le dernier fils de Jean III, succomba en 1352.

Ici se termine la vie guerrière de Jean III, émule de l'illustre vainqueur de Woeringen, ami comme lui des aventures et non moins intrépide en face du danger. Nous avons à exposer maintenant des faits d'un autre ordre, de nouveaux progrès et de nouvelles conquêtes de la civilisation. Mentionnons d'abord l'extension que donna Jean III à la représentation des villes dans l'assemblée de Cortenberg, en y faisant entrer deux députés d'Anvers et un de Nivelles, et l'enquête annuelle ordonnée par lui, le 16 août 1332, sur la gestion de tous ses officiers : baillis, drossards, ammans, écoutètes, mayeurs, etc. — Les villes du Brabant acquirent, sous ce règne, une influence considérable et c'est à cette époque qu'il faut faire remonter la constitution définitive de l'ordre des villes, c'est à dire, du *tiers-ordre* ou *tiers-état* dans le duché. Les villes sont désormais en possession d'une part réglée et reconnue :

1° dans la fabrication et l'évaluation de la monnaie ducale; 2° dans les déclarations de guerre; 3° dans les négociations et les traités de paix; 4° dans la conservation de l'intégrité du territoire et du domaine public; 5° enfin dans la fixation et la perception des *tailles* ou impositions (1).

Indépendamment de ces concessions générales et si importantes, un grand nombre de villes du Brabant virent se confirmer et s'accroître leurs libertés sous le règne de Jean III. De ce nombre furent Bruxelles, Louvain, Anvers, Bois-le-Duc et Léau. Dans le Limbourg, la ville de ce nom ayant perdu ses titres dans un incendie, obtint, le 24 janvier 1323, une nouvelle charte conforme à celle qui lui avait été donnée antérieurement et, trois ans plus tard, les habitants de Herve, qui en avaient été privés jusque là, en reçurent une à leur tour. — En 1349, l'empereur Charles IV de Luxembourg accorda au duc Jean III le célèbre privilège connu sous le nom de *Bulle d'or du Brabant*. Cette bulle interdisait, par forme d'édit perpétuel, à tous princes ecclésias-

(1) L'ordre des nobles ne fut pleinement constitué que dans la seconde moitié du XIVe siècle, et l'ordre ecclésiastique postérieurement encore. Ce n'est que vers l'an 1383 que l'on voit les membres de l'ordre du clergé assister aux assemblées et voter les subsides.

tiques ou séculiers, juges et tribunaux de l'empire, d'exercer aucune juridiction sur les habitants des duchés de Brabant et de Limbourg ou de leurs dépendances, de les citer, évoquer ou arrêter en leur personne et dans quelque sorte de cause que ce pût être, criminelle, réelle ou personnelle.

Les villes du Brabant avaient atteint à cette époque un haut degré de richesse et de prospérité. L'industrie drapière, en particulier, y était parvenue à son apogée. Louvain, la première cité industrielle du duché, ne comptait pas moins de quatre mille métiers à tisser la laine. Les draps écarlates de cette ville étaient surtout renommés ; on les exportait en France, en Angleterre et dans une partie de l'Allemagne. Les fabricants louvanistes avaient des magasins à Cologne et à Londres, ainsi qu'aux foires de Champagne et de Brie. La navigation de la Dyle, si intimement liée au commerce, fut l'objet de quelques dispositions règlementaires de la part de Jean III. Le lundi de Pâques closes de l'an 1317, avaient été jetés les fondements de cette magnifique halle aux draps, qui sert maintenant de palais universitaire à Louvain. Au mois d'avril 1353, Jean III posa la première pierre d'une nouvelle halle aux draps à Bruxelles. Les halles de Malines et de Diest remontent, l'une à l'an 1340, l'autre à l'an 1346.

Le duc de Brabant avait perdu ses trois fils, et la descendance mâle allait manquer pour la première fois dans le duché. Jean III crut devoir régler avant sa mort l'affaire de sa succession. Comme l'y autorisait un acte de l'empereur Philippe de Souabe qui avait fait, en 1204, du duché un *fief féminin,* il désigna, pour lui succéder, sa fille aînée Jeanne et Wenceslas de Luxembourg, mari de cette princesse ; il accorda une indemnité pécuniaire à ses deux autres filles, Marguerite et Marie. La première, femme de Louis de Male, comte de Flandre, devait recevoir cent vingt mille écus ; la seconde, mariée au comte de Gueldre, quatre-vingt mille. Pour imprimer à cet arrangement le sceau de l'assentiment national, le duc convoqua à Louvain, le 8 mars 1354, les députés de trente-huit villes et franchises du Brabant. Ces députés ratifièrent les dispositions prises par leur seigneur et s'engagèrent par un serment solennel *à s'entr'aider de corps et de biens pour les maintenir, comme aussi leurs libertés, chartes de privilèges, usages et coutumes.* Jean III mourut le 5 décembre de l'année suivante et reçut la sépulture à l'abbaye de Villers.

CHAPITRE IV.

LE BRABANT SOUS JEANNE ET WENCESLAS.

1355–1406.

Joyeuse entrée du Brabant. — Guerre contre Louis de Male. — Éverard T'Serclaes. — Paix d'Ath. — Troubles civils. — Luttes sanglantes à Bruxelles et à Louvain. — Pierre Coutereel. — Nouvelles difficultés. — Épuisement du trésor. — Subside voté par l'assemblée de Cortenberg. — Massacre des patriciens à Louvain. — La duchesse Jeanne seule chargée du gouvernement. — Guerre contre le duc de Gueldre. — Mort tragique d'Éverard T'Serclaes. — Le duché de Brabant passe à la maison de Bourgogne. — Mort de la duchesse Jeanne.

Wenceslas, avec lequel nous avons fait connaissance dans l'histoire du Luxembourg, a été jugé sévèrement par les historiens du Brabant. Il eût été équitable, pensons-nous, de tenir compte davantage des difficultés au milieu desquelles ce prince se trouva placé tout d'abord et qu'accroissait naturellement sa qualité d'étranger dans le duché. — Jeanne et Wenceslas furent inaugurés solennellement à Louvain, le 3 janvier 1356. Les anciens ducs, en

pareille circonstance, avaient toujours prêté un serment général de maintenir les libertés de leurs sujets. Avant de reconnaître les jeunes époux, les villes dressèrent une longue série de points capitaux, dont les nouveaux souverains jurèrent l'observation. C'est le premier pacte inaugural désigné dans le Brabant sous le nom de *joyeuse entrée, lætus introitus, blyde incompste.*

A peine les cérémonies inaugurales étaient-elles terminées, qu'il survint de graves dissensions avec la Flandre. Louis de Male, mécontent des arrangements faits par le duc défunt, réclama un tiers du Brabant comme revenant de droit à sa femme. Ses prétentions donnèrent lieu à des négociations mêlées de marques d'hostilité qui restèrent sans résultat. Il n'y avait plus que la guerre à tenter. Le 9 août, le comte de Flandre entra en campagne. Les Flamands envahirent le Brabant avec toutes leurs forces, mirent en déroute les Brabançons, à Scheut près de Bruxelles, et entrèrent dans la ville pêle-mêle avec les fuyards. Wenceslas était absent, La duchesse eut à peine le temps de s'échapper pour aller rejoindre son mari à Maestricht. Louis de Male descendit au palais de Caudenberg et fit planter son étendard sur la place du marché, devant la maison échevinale: Le lendemain de ce jour appelé par les

Bruxellois le mauvais mercredi, *quaden goensdag*, il remplaça les magistrats urbains par des hommes qui lui étaient dévoués. Cela fait, il se rendit successivement à Louvain, à Tirlemont, à Léau, à Nivelles, et reçut partout l'hommage des habitants comme duc de Brabant. « C'étoit chose admirable, dit un historien du duché, de voir une métamorphose si soudaine, et comme par une transformation générale tout le gouvernement en deux jours avoit pris autre visage. »

Cependant Wenceslas parvint à réunir des forces considérables et il se disposait à marcher sur le Brabant, quand une nouvelle des plus inattendues lui parvint dans son camp. Bruxelles était délivrée du joug des Flamands, et le bras d'un homme de cœur avait relevé dans cette ville l'étendard brabançon. Voici ce qui s'était passé. Un mois après l'affaire de Scheut, le 19 septembre 1356, eut lieu la sanglante bataille de Poitiers si fatale pour la France. A la nouvelle de ce désastre, Louis de Male, tout dévoué à la cause française, s'était hâté de quitter Bruxelles et avait repris le chemin de ses états, d'où il comptait se rendre à Paris sans délai. Parmi les chevaliers brabançons réunis autour de Wenceslas à Maestricht, se trouvait un noble Bruxellois, Éverard T'Serclaes, qui n'avait cessé d'entretenir avec

sa famille et avec quelques amis braves et fidèles comme lui des intelligences suivies par lesquelles il était tenu au courant de tout ce qui se passait dans le Brabant. Il apprit bientôt le départ du comte et la négligence que mettaient les Flamands à garder leur nouvelle conquête. Le moment de délivrer sa ville natale lui parut arrivé. Il quitta Maestricht et regagna le Brabant, où il rassembla un petit nombre d'hommes déterminés, avec lesquels il règla l'exécution de son projet.

Le 24 octobre, par une nuit sombre et une pluie battante, ils sortent de la forêt de Soigne alors contiguë à la ville et s'approchent en silence d'une partie du mur extérieur qu'on pouvait atteindre à pied sec et dont le revêtement endommagé menaçait ruine. Ils escaladent le rempart sans être aperçus ni entendus, pénètrent à l'intérieur de la cité et font entendre comme autant de coups de tonnerre le cri répété : *Brabant au grand duc!* A ce cri, les Bruxellois qui étaient dans le secret et veillaient, descendent dans la rue tout armés et se joignent à la petite troupe de T'Serclaes. Arrivés sur la grand'place, ils s'élancent sur le perron de la maison des échevins où flottait la bannière flamande, la mettent en pièces et la remplacent par l'étendard brabançon, arboré bientôt après dans le reste de la ville. Les Fla-

mands, éveillés en sursaut et saisis d'une terreur panique, cherchent en vain à se soustraire au péril. Les uns se précipitent du haut des remparts, les autres sont massacrés par la populace; quelques-uns résistent courageusement et ne périssent qu'après une lutte acharnée, accablés par le nombre. Au point du jour, tout était fini. On n'entendait plus dans la ville reconquise que des chants de triomphe en l'honneur du *libérateur de la patrie*.

Ce glorieux évènement fut le signal de la délivrance du pays tout entier. Au bout de quelques jours, toutes les villes du Brabant, Malines seule exceptée, étaient rentrées sous l'obéissance de leurs princes légitimes. Le duc et la duchesse furent reçus triomphalement à Louvain et à Bruxelles, pendant l'octave de la Toussaint. La guerre pourtant n'était pas terminée. Tout le territoire compris entre la Senne et la Dendre, ainsi que les environs de Malines, furent, pendant plusieurs mois, le théâtre de combats sanglants. L'intervention de l'empereur, frère de Wenceslas, arrêta les hostilités du comte de Namur et de l'évêque de Liège, alliés de Louis de Male. Mais cette protection était intéressée et l'empereur se la fit payer par un acte contraire à tous les précédents et à toutes les règles de droit. Le 20 février 1357, la duchesse Jeanne publia solennellement une con-

vention arrêtée entre le chef de l'empire d'une part, son mari et elle d'autre part, convention en vertu de laquelle, si Jeanne et Wenceslas venaient à mourir sans enfants, leurs états devaient passer à l'empereur lui-même ou au plus proche héritier de la maison de Luxembourg. Quoique ces dispositions fussent manifestement contraires aux droits des deux autres filles de Jean III, l'animosité contre les Flamands était si grande dans le Brabant qu'elles furent ratifiées le lendemain par les représentants de Bruxelles et, deux jours plus tard, par ceux des communes de Louvain, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Léau, Nivelles, Heusden, Vilvorde, Herenthals, Jodoigne et Lierre.

Cependant la guerre continuait et devenait chaque jour plus onéreuse au Brabant. Ce fut alors que Guillaume III, comte de Hainaut, proposa son intervention qui fut acceptée avec reconnaissance. Cette médiation aboutit au honteux traité d'Ath du 4 juin 1357, qui sanctionnait le morcellement du duché et acceptait les prétentions les plus exorbitantes du comte de Flandre. On le croirait à peine : entre autres choses inouïes, ce traité stipulait que le comte de Flandre conserverait le titre de duc de Brabant, s'il le trouvait bon; que Malines et tout son territoire passeraient entre ses mains, comme compensation des frais de la

guerre; enfin qu'Anvers et les annexes nécessaires pour constituer un revenu de dix mille florins d'or étaient assignés à la comtesse de Flandre, à titre de dot et d'héritage. Les Anversois, en vertu de cette dernière clause, étaient tenus de prêter serment au comte et de le reconnaître comme leur seigneur; le haut domaine et le titre de marquis restaient à Wenceslas et à sa femme. La malheureuse ville d'Anvers ne se résigna pas facilement à passer sous le pouvoir du comte de Flandre. Elle y fut contrainte cependant et, avec elle, les villages de Wilryck, Berchem, Wilmarsdonck, Stabroeck, Lillo, Berendrecht, Borgvliet, Santvliet, Deurne et Wyneghem. Cette odieuse domination ne dura pas moins de quarante-sept ans.

Les débuts du règne de Jeanne et de Wenceslas étaient tristes. D'autres épreuves plus tristes encore allaient y succéder, et nous avons maintenant à raconter les luttes fratricides du pays divisé contre lui-même et déchirant ses propres entrailles dans d'affreux combats. Les mesures sévères et impolitiques prises par Jean III contre les métiers avaient profondément irrité les masses populaires. Le mécontentement n'attendait qu'un moment favorable pour éclater et le règne d'un prince étranger et encore mal affermi au pouvoir offrait une

occasion qu'on ne laissa point échapper.

Le mouvement commença à se dessiner à Bruxelles. A la suite d'arrangements concertés dans des réunions clandestines, une prise d'armes avait été décidée pour le lendemain de la Madeleine, 23 juillet 1360. Le projet parvint aux oreilles des patriciens qui se réunirent tout armés, au milieu de la nuit, devant la maison échevinale. Les mécontents de leur côté s'étaient rangés sous leurs bannières. On s'observa pendant quelque temps en silence. Enfin les tisserands donnèrent le signal de l'attaque en se ruant sur la *Steenporte* ou prison de la ville. Les bouchers accourent pour se joindre à eux, mais les patriciens les arrêtent et un combat horrible s'engage entre ces hommes qui n'ont pour toute défense que leurs larges couteaux et des cavaliers armés de toutes pièces. Les bouchers succombent après une lutte acharnée; ils sont refoulés dans leurs quartiers et désarmés par leurs adversaires. Mais les tisserands et les foulons qui font cause commune avec eux continuent avec fureur l'attaque de la *Steenporte* et finissent par mettre le feu à cette tour maudite. Les patriciens se décident alors à un moyen extrême. Ils se divisent en quatre corps : l'un reste à la maison échevinale pour la défendre en cas d'attaque; le second se dirige vers la

partie inférieure de la cité où se pressent, le long de la Senne, les habitations ouvrières et y allume un incendie qui se propage avec rapidité. De là il revient vers la *Steenporte* où il est rejoint par les deux derniers corps. Les malheureux plébéiens aperçoivent le feu qui dévore leurs demeures, au moment même où le son des clairons et le pas précipité des chevaux annoncent l'arrivée de l'ennemi accourant de trois côtés à la fois. Accablés, désespérés, ils fuient en désordre; tous ceux qui ne parviennent pas à s'échapper périssent misérablement. Ainsi se termina la terrible journée du 23 juillet 1360. Les gens du peuple soupçonnés d'y avoir pris part furent chassés impitoyablement de la cité. Les patriciens profitèrent de leur victoire pour remettre en vigueur d'anciens règlements et en porter de nouveaux, tous destinés à contenir de plus en plus les masses populaires.

Le siège principal de l'agitation était à Louvain. Le mayeur, Pierre Coutereel, quoiqu'appartenant par sa naissance à l'aristocratie urbaine, s'y était mis à la tête de la classe ouvrière et il la soutint avec une singulière énergie contre le parti opposé. Un conflit était inévitable et, selon l'usage, ce fut une circonstance insignifiante qui le fit naître. Un poissonnier embourbé avec sa charrette s'était

emparé d'un cheval paissant dans une prairie aux environs de Louvain et était arrivé au marché de bonne heure avec la charrette et le cheval. Ce marchand fut accusé de vol, mais l'intention de commettre le méfait ne paraissant pas suffisamment établie, attendu que l'inculpé avait reconduit le cheval, il fut acquitté par les échevins. Le mayeur en jugea autrement et retint le poissonnier en prison. Considérant la chose comme un attentat à leurs droits, les échevins suspendirent Coutereel de ses fonctions. Celui-ci en appela au duc de Brabant. Appuyé à la cour de Tervueren par le conseiller Renaud de Schoonvorst, le mayeur y reçut un accueil bienveillant et rentra triomphant à Louvain.

Ce bon accueil encouragea la vieille animosité des gens de métier contre la classe patricienne alors en possession exclusive de l'échevinat. Bientôt on les vit se réunir avec des armes et, excités par les discours de Coutereel, prendre l'attitude la plus menaçante contre ceux qu'ils appelaient leurs oppresseurs. Les patriciens alarmés et réunis à l'hôtel de ville hésitaient et ne savaient quel parti prendre devant cette foule toujours croissante et toujours plus agitée. Gérard de Vosselaer, seigneur puissant qui se trouvait en ce moment à Louvain avec plusieurs chevaliers, leur con-

seillait de disperser par la force le peuple mutiné et leur promettait son concours. On n'osa pas adopter ce conseil énergique, sinon téméraire, et on résolut de recourir à la conciliation et de se mettre en rapport avec le mayeur. Celui-ci déclara que le peuple voulait se rendre compte par lui-même de la gestion des intérêts communaux et exigea qu'on ouvrît les portes de l'hôtel de ville. A peine les patriciens eurent-ils obtempéré à cette sommation, que la foule, se précipitant à grands flots dans les salles, s'empara de toutes les pièces, chartes, privilèges, etc. qui tombèrent entre ses mains, les lacéra ou les jeta au feu. Coutereel, de son côté, fit saisir tous les patriciens présents, au nombre de cent soixante-quinze, et les conduisit sous bonne garde à la citadelle où il les constitua prisonniers. Le peuple toutefois usa de sa victoire avec plus de modération que ces débuts ne semblaient l'annoncer. L'administration de la cité ayant été renouvelée le lendemain, quatre échevins furent choisis dans les lignages; les métiers n'en prirent que trois parmi les leurs. Les prisonniers détenus au Château-César furent élargis, moyennant une forte rançon et la promesse de quitter la ville au plus tôt.

Au moment où ces graves événements se passaient à Louvain, Wencelas venait de par-

tir pour son duché de Luxembourg. La duchesse Jeanne députa aussitôt les chevaliers Gérard van der Heyden, sire de Bautersem, et Gauthier van der Bruggen pour informer sur ce qui était arrivé et rétablir l'ordre et l'union dans la cité. Après plusieurs conférences tenues à l'abbaye de Parc, les commissaires furent obligés de se retirer sans avoir rien fait. L'année s'écoula dans ces tristes circonstances. Lorsque le moment de renouveler les magistrats fut venu, deux bourgmestres, *commoengemeesteren* (1), l'un patricien, l'autre plébéien, furent nommés, mais l'échevinat resta vacant. Au mois d'octobre 1361, Wenceslas résolut d'intervenir par la force et vint avec des troupes prendre position à Terbank, près de la ville. Coutereel et les siens consternés se déclarèrent prêts à accepter toutes les conditions qu'on voudrait leur imposer. Wencelas exigea qu'ils fissent amende honorable pour le passé et rétablit les choses sur l'ancien pied, sauf un seul point où il laissa le peuple en possession de sa conquête. Dorénavant des sept échevins, quatre seulement devaient être choisis parmi les patriciens, les trois autres devaient être pris dans les rangs des métiers.

(1) Le bourgmestre patricien *(uit de geslachten)* s'appelait *premier bourgmestre;* l'autre était le *bourgmestre des nations.* Ils étaient nommés tous deux par les doyens des métiers.

Wenceslas avait destitué Coutereel de ses fonctions de mayeur, mais pour le faire entrer dans l'échevinat. C'était plutôt une faveur qu'une disgrâce, car Coutereel était patricien et sa nomination d'échevin donnait au parti populaire la majorité dans la première magistrature de la cité. Les métiers se sentant plus forts que jamais redoublèrent de hardiesse et l'aristocratie bourgeoise finit par abandonner presque entièrement la ville, laissant le champ libre à l'ancien mayeur et à ses partisans. Aux élections de 1362, Coutereel fut nommé bourgmestre. Le mauvais état des finances de la ville le détermina à emprunter de grosses sommes d'argent en Allemagne au nom de ses administrés. Ces abus contraignirent le duc à se diriger avec des forces nouvelles vers Louvain. On se soumit comme la première fois. Les chefs des lignages et les doyens des métiers jurèrent d'observer fidèlement à l'avenir l'accord, *peyse*, de 1361. Les patriciens fournirent, en gage de cette observation, douze otages et les plébéiens quarante; la ville paya vingt-huit mille moutons d'or (1) au duc, trois mille au duc de Juliers, six cents au sire de Schoonvorst et mille au sire de Berg-op-Zoom.

Coutereel avait compris que la position n'était

(1) Le mouton d'or de Vilvorde valait environ huit francs.

plus tenable pour lui. Il quitta la ville et se retira d'abord au village d'Asten, situé dans les environs de Tirlemont, et dont la seigneurie lui appartenait. Les patriciens profitant de son départ se firent restituer l'argent payé pour la rançon des membres de leur classe arrêtés à l'hôtel de ville et, pour se conserver les bonnes grâces de Wenceslas, ils lui offrirent un don de quatre-vingt-cinq mille moutons. Cet emploi des deniers de la ville et la mesure par laquelle les magistrats ordonnèrent aux ouvriers drapiers de déposer aux mains de l'autorité les armes dont ils étaient en possession exaspérèrent les plébéiens. Un complot fut tramé entre Coutereel, qui avait toujours des intelligences à Louvain, et ses principaux partisans. Il ne s'agissait de rien moins que de saisir pendant la nuit les armes enlevées au peuple et de massacrer les patriciens. Le complot fut éventé et Wenceslas porta, le 13 mai 1364, une sentence de proscription contre Coutereel dont la tête fut mise à prix. Le tribun erra pendant quelques années en France et en Allemagne. Fatigué à la fin de cette vie errante et vagabonde, il obtint en 1369, grâce à l'influence de Henri d'Hoogstraeten, son gendre, et des sires de Bouchout et d'Héverlé, l'autorisation de rentrer à Louvain, après avoir restitué les obligations qu'il

avait gardées sur le trésor de la ville, à son profit ou au profit des siens. Coutereel mourut quelques années plus tard dans la plus complète obscurité.

On a vu précédemment comment Wenceslas, après avoir déployé le plus grand courage à la bataille de Baestweler, fut fait prisonnier et détenu pendant toute une année au château de Nideggen (1). De retour dans ses états, le duc s'empressa de convoquer une assemblée à Cortenberg pour pourvoir aux nécessités du trésor épuisé par la dernière guerre. Les représentants de la noblesse et des villes votèrent à cet effet un subside de neuf cent mille moutons de Vilvorde (2). Ce jour là même, 17 septembre 1372, Wenceslas confirma solennellement la charte de Cortenberg et ordonna une enquête sur la gestion des officiers publics. Malheureusement les influences aristocratiques dominaient dans l'assemblée. Ce furent elles qui décidèrent le duc à retirer aux métiers de Louvain les concessions faites antérieurement et à remettre les familles patriciennes en possession exclusive de l'échevinat.

Le subside considérable voté à Cortenberg avait produit un grave mécontentement dans

(1) Tome I, page 365.
(2) Quelque chose de plus que sept millions de francs.

le pays. Wenceslas ayant voulu en confier la recette à ses propres agents rencontra dans les villes une vive opposition. Les monastères qui avaient été taxés sans leur consentement réclamèrent de leur côté, et leurs réclamations n'ayant point été écoutées, en appelèrent au Saint-Siège qui jeta l'interdit sur le Brabant. Cette situation inquiétante ne tarda pas cependant à s'améliorer. Grâce à l'intervention de l'évêque de Liège, Jean d'Arckel, un accord eut lieu entre Wenceslas et les villes du Brabant le 30 avril 1373. Les villes, d'une part, s'engagèrent à faire acte de soumission envers le duc et accordèrent un nouveau subside de quarante mille moutons dont quinze mille payables par les monastères. Wenceslas, à son tour, s'engagea à confier la perception des deux *aides* à des agents désignés par les représentants du pays. On comprit aussi qu'il était juste d'accorder aux établissements religieux une part dans le vote et l'administration de ces subsides dont ils supportaient largement le fardeau. Les chefs des principales abbayes d'hommes furent ainsi appelés aux assemblées nationales qui prirent alors le nom d'états et se composèrent désormais des trois ordres des prélats, des nobles et des représentants des villes.

Pendant les troubles, Wenceslas avait cru

devoir quitter Bruxelles avec la duchesse et s'était retiré au château de Genappe, dans les derniers jours de l'année 1372. Trois ans plus tard, voulant se ménager une retraite plus assurée, il entreprit la construction du château de Vilvorde, démoli à la fin du dernier siècle, et qui offrait un type remarquable de l'architecture militaire du moyen âge. La situation de cette redoutable forteresse, à peu de distance de Bruxelles et de Louvain, ne fit qu'accroître l'irritation populaire qui n'avait jamais été complètement éteinte dans cette dernière ville. En 1378, on y vit apparaître ces redoutables chaperons blancs qui agitaient si tristement, au même moment, la cité principale du comté de Flandre. Le peuple soulevé força les patriciens à lui abandonner le gouvernement et un grand nombre de ces derniers furent obligés de se réfugier à Aerschot. Le duc lui-même, à la nouvelle de ces manifestations, se crut obligé de rétablir le système d'administration imprudemment supprimé en 1372.

Le peuple usa sans ménagement de la victoire qu'il venait de remporter et se porta à de notables excès contre les patriciens. Parmi les hommes qui jouissaient de la faveur populaire, on distinguait Gauthier Vanderleyen, du métier de la draperie. Il exerçait les fonctions de mayeur en 1376 et, lorsqu'il fut sorti de

charge l'année suivante, on l'envoya à la cour de Bruxelles pour y représenter les intérêts de la commune. Un soir, Vanderleyen fut assassiné en rentrant à son logis et la rumeur publique eut bientôt rejeté l'odieux de ce meurtre sur les patriciens. C'en fut assez. Tous les membres des lignages qui n'avaient pas donné des gages de leur adhésion à la cause populaire, furent saisis sur le champ et enfermés sous bonne garde à l'hôtel de ville. Le mercredi, 22 décembre 1379, fut un jour néfaste pour la cité louvaniste. Ce jour là, les métiers en armes entourèrent l'hôtel de ville; les chefs pénétrèrent dans l'intérieur et se firent livrer un à un les prisonniers. Ces malheureux furent tour à tour lancés par les fenêtres sur les piques de la multitude furieuse et mis en pièces. Seize patriciens périrent de cette mort affreuse.

Le crime fut suivi de près par le châtiment. L'évêque de Liège, le premier, frappa d'interdit la ville fratricide. Le duc aussi se montra disposé à punir sans délai les coupables et ordonna des préparatifs de guerre à cet effet. Les Louvanistes effrayés firent auprès de lui des démarches qui restèrent sans résultat. Wenceslas se porta avec des forces considérables devant leur ville et, dans les premiers jours de décembre 1382, les opérations du siège commencèrent. Un accord fut conclu cepen-

dant le 23 janvier 1383, grâce à une nouvelle intervention de l'évêque de Liège. Les conditions rigoureuses imposées d'abord aux habitants avaient été considérablement atténuées avant l'arrangement définitif. Mais le remède arrivait trop tard et la prospérité industrielle de Louvain ne fut plus désormais qu'un souvenir.

Wenceslas mourut l'année même de cet arrangement, sans laisser de postérité. Jeanne, sa veuve, resta seule alors chargée de tout le poids du gouvernement. Femme d'un jugement sain et d'un cœur excellent, elle montra, dans cette position difficile, tant de prudence et de fermeté que les discordes civiles restèrent assoupies pendant plus de vingt ans. Si, dans quelques cas rares, elles tentèrent de se réveiller, ces tentatives furent réprimées sans effort et sans délai. La justice et la reconnaissance font un devoir à l'historien de rappeler que ce fut la duchesse Jeanne qui prépara la réunion de nos provinces en un seul corps de nation (1).

Une guerre longue et onéreuse troubla les premières années de l'administration de la duchesse. Wenceslas avait acquis, en 1378, les châteaux de Gangelt, de Vucht et de Milen, *qui marchissoient*, dit Froissart, *à la terre de*

(1) Tome I, page 250.

Fauquemont. A peine Wenceslas eut-il fermé les yeux, que le jeune duc de Gueldre, Guillaume de Juliers, demanda la restitution de ces châteaux, sous prétexte qu'ils avaient été engagés par le sire de Heinsberg, ancien propriétaire, au dernier duc de Gueldre. Sans attendre le résultat de cette démarche, il déclara la guerre au Brabant et s'empara de la ville de Gavre par trahison. Fier et impétueux, il poussa cette guerre avec vigueur et créa beaucoup d'embarras à la duchesse. Enfin le duc de Bourgogne qui avait épousé la nièce de Jeanne, Marguerite de Male, décida le jeune roi de France, Charles VI, à entreprendre une expédition contre le duc de Gueldre. Arrivé aux frontières du duché de Juliers, le roi vit venir à lui le père de l'adversaire de la princesse brabançonne auquel appartenait ce duché. Le vieillard pria Charles VI de lui laisser le temps d'amener son fils à la raison et parvint à décider celui-ci, non sans peine toutefois, à fléchir devant la majesté royale et des forces aussi évidemment supérieures. Le roi le reçut gracieusement et l'on n'eut pas de peine à s'entendre. Le 12 octobre 1388, la paix fut conclue, et les dommages compensés de part et d'autre.

Pendant que ces évènements se passaient au dehors, il s'en accomplissait d'autres à l'inté-

rieur du duché qui privèrent le pays d'un de ses plus glorieux citoyens. La baronnie de Gaesbeek, près de Bruxelles, était tombée entre les mains de Zweer d'Abcoude, sire de Putten et de Stuyen, qui l'avait héritée de sa mère Jeanne de Hornes. Grâce à d'heureuses combinaisons fondées sur des échanges de territoire, le nouveau baron de Gaesbeek était devenu possesseur de toute la contrée riche et fertile qui, des portes de Bruxelles, s'étend jusqu'aux environs de Ninove. Ce n'était pas encore assez. Il négocia avec la duchesse l'acquisition de quelques parcelles de terrain situées dans le village de Rhode et ressortissant à la juridiction de l'ammanie de Bruxelles. Les échevins de cette ville protestèrent énergiquement contre ce démembrement de territoire. Everard T'Serclaes, le libérateur de la cité, alors premier échevin pour la cinquième fois, remontra avec une éloquente fermeté à la duchesse qu'elle ne pouvait, sans violer la joyeuse-entrée, souscrire à l'aliénation de la moindre parcelle du duché. Le droit triompha, mais Éverard paya ce triomphe de sa vie. Le 26 mars 1388, au retour du village de Lennick où des affaires l'avaient appelé, T'Serclaes, surpris à l'improviste, fut arraché de sa mule, accablé de coups, et laissé pour mort, ayant la langue et le pied droit coupés. Il fut ramené à

Bruxelles le même jour, et l'on comprend aisément l'agitation furibonde du peuple à l'aspect de ce corps sanglant. Le lendemain, dès l'aurore, la bannière de Saint-Michel flotte sur les hauteurs qui dominent Gaesbeek et la commune réclame le secours de la duchesse et du pays contre les meurtriers présumés du grand citoyen. Jeanne envoie contre la forteresse le sire de Wilthem, senéchal du Brabant, et avec lui l'étendard ducal gardé par les moines d'Afflighem. Des mineurs, venus de Liège, commencent aussitôt à saper les fondements de l'orgueilleux manoir. Ses défenseurs se hâtèrent de le livrer à la vengeance populaire et, le 30 avril, ses murs crénelés s'écroulèrent aux applaudissements frénétiques des assistants qui en dispersèrent les débris et n'y laissèrent pas pierre sur pierre. Quant à T'Serclaes, malgré les soins qui lui firent prodigués par le célèbre médecin Albert Dithmar, de Braine-l'Alleud, il ne put survivre à ses blessures. Le 31 mars 1389, le héros bruxellois expira, après une année entière de souffrances.

Jeanne vieillissait; elle sentit elle-même qu'il fallait songer à règler de bonne heure les affaires de sa succession. Dans un acte solennel, passé à Tournai le 28 septembre 1390, elle fit donation à Marguerite de Flandre et aux enfants de cette princesse des duchés de Bra-

bant et de Limbourg, ne se réservant à elle-même que l'usufruit, sa vie durant. Du mariage de Marguerite et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, il était né trois fils : Jean, Antoine et Philippe. Le premier était appelé à règner en Bourgogne et en Flandre; les comtés de Nevers et de Rhétel devaient former la part de Philippe; il fut résolu qu'Antoine aurait pour la sienne le Brabant et le Limbourg. Cette disposition fut approuvée de commun accord par la duchesse et les états du pays dans un acte du 29 septembre 1401. Trois ans plus tard, le 7 mai 1404, la duchesse Jeanne abdiqua définitivement en faveur de sa nièce Marguerite, veuve de Philippe le Hardi, mort le 27 avril précédent, et celle-ci, à son tour, constitua, le 19, son fils Antoine gouverneur, *ruwaert*, de ses duchés de Brabant et de Limbourg. Ce prince fut installé en cette qualité à Bruxelles, le 9 juin, après avoir pris l'engagement de maintenir les nobles, les bonnes villes, les communes et les habitants du Brabant en général dans tous leurs droits, usages et libertés.

Marguerite de Flandre ne survécut pas longtemps à ces arrangements; elle mourut presque subitement à Arras, le 16 mars 1405. La duchesse Jeanne suivit sa nièce au tombeau le 1er décembre 1406, après un règne de près de

cinquante ans, durant lequel elle posséda au plus haut degré l'amour de ses sujets. Sa sagesse, sa modération, toutes les vertus d'une grande âme lui avaient également mérité l'estime et le respect des princes et des peuples ses voisins (1).

(1) Le monument élevé à la mémoire de la duchesse Jeanne en l'église des Carmes à Bruxelles a malheureusement disparu dans le désastre causé par le bombardement de 1695.

CHAPITRE V.

LE BRABANT SOUS ANTOINE DE BOURGOGNE ET SES DEUX FILS JEAN IV ET PHILIPPE DE SAINT-POL.

1405—1430.

Caractère d'Antoine de Bourgogne. — Difficultés avec les députés des villes. — Expéditions contre Maestricht. — Second mariage du duc. — Sa mort glorieuse à Azincourt. — Conseil de régence. — Assemblées de Louvain et de Vilvorde. — Troubles sanglants à Bruxelles. — Grande charte bruxelloise. — Fondation de l'université de Louvain. — Mort de Jean IV. — Règne de Philippe de Saint-Pol. — Lutte entre les villes principales et celles du second ordre. — Le Brabant passe aux mains de Philippe le Bon.

La maison de Louvain, qui venait de s'éteindre dans le Brabant, s'était complètement identifiée avec le peuple qu'elle gouvernait et dont les franchises ne lui avaient jamais porté ombrage. Les princes bourguignons devaient apporter au gouvernement d'autres habitudes et d'autres tendances. Antoine, le premier, hautain et entreprenant, fut presque continuellement en lutte avec ses sujets. A peine inauguré, il introduisit des changements notables

mais utiles dans l'administration. Il chargea un certain nombre de personnes désignées *ad hoc* de vérifier régulièrement la comptabilité des officiers publics avec tous les documents qui s'y rapportaient : ce fut là l'origine de la *cour des comptes*. Une autre cour, réorganisée en 1412, prit le nom de *chambre des tonlieux* (1).

Des démêlés avec le belliqueux Renaud de Gueldre avaient décidé le duc à prendre les armes contre ce prince. Il convoqua les états et requit leur assistance, mais sans vouloir faire connaître l'ennemi qu'il allait combattre. Les députés des villes, à l'exception de ceux de Bois-le-Duc et d'Anvers, déclarèrent que le subside ne serait accordé que quand on saurait à quoi il était destiné. Le duc n'en persista pas moins dans son projet. Il équipa une armée de ses propres deniers, entra sans résistance dans Maestricht, qui avait refusé d'abord de le reconnaître, et reçut, le 24 octobre 1407, près de Gavre, l'hommage de Renaud de Gueldre. A son retour, pour témoigner son mécontentement, il ne voulut accepter de réception en aucune ville.

(1) L'objet primitif de l'institution des *chambres des tonlieux* était de connaitre des fraudes qui se commettaient dans la perception des droits sur l'entrée et la sortie des marchandises.

Le 12 août 1407, le duc Antoine perdit sa femme, Jeanne de Saint-Pol, qui lui laissa deux fils, Antoine et Philippe. Ce veuvage donna occasion à un rapprochement entre les maisons de Bourgogne et de Luxembourg. Le 16 juillet 1409, le duc épousa en secondes noces, à Bruxelles, Élisabeth de Gorlitz, fille unique de Jean de Luxembourg, frère de Wenceslas II. Une splendeur inouïe signala les fêtes données en cette circonstance. L'unique fils qui naquit de cette union mourut dans l'année de sa naissance.

A l'époque où nous sommes, la France était en proie aux plus cruelles calamités. Charles VI était fou ; les sanglantes divisions entre les Bourguignons et les Armagnacs avaient épuisé le royaume. Henri V, roi d'Angleterre, profita de ces malheurs et vint débarquer à l'embouchure de la Seine avec vingt mille hommes. Arrêtée cinq semaines au siège d'Harfleur, cette armée diminua rapidement. Elle était réduite de moitié, lorsque les Français résolurent de lui couper la retraite entre Azincourt et Framecourt, à trois ou quatre lieues de Saint-Pol et de Hesdin. Là eut lieu, le 25 octobre 1415, la funeste bataille d'Azincourt qui renouvela les désastres de Créci et de Poitiers. Le duc Antoine y trouva une mort glorieuse. Les frères Henri et Philippe de Liedekerke

restèrent avec lui sur le champ de bataille; un troisième fils de cette noble maison, Corneille, fut fait prisonnier. Jean de Rotselaer, Nicolas de Saint-Géry, Jean de Glimes partagèrent le sort de ce dernier.

Le duc Antoine n'avait pris aucune disposition pour la tutelle de ses enfants; les états du Brabant se trouvèrent de fait investis de l'autorité souveraine et du gouvernement du pays. Après avoir fait apposer le scellé sur toutes les chambres du palais, ils proclamèrent, en assemblée solennelle, le 4 novembre 1415, leur intention de rester unis, de s'aider mutuellement à supporter les charges du duché, de maintenir leurs privilèges, et de forcer à la soumission quiconque s'opposerait à leur autorité. Douze abbés, quinze nobles et vingt-huit villes et franchises du Brabant et du Limbourg scellèrent cette déclaration. Les états instituèrent ensuite un conseil de régence composé de deux abbés, de trois barons, de deux chevaliers et d'un député de chacune des villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers et de Bois-le-Duc. Jean IV fut inauguré à Louvain le 13 janvier 1415, et le 16 du même mois à Bruxelles.

Le jeune prince atteignit sa majorité en 1418 et renouvela solennellement dans les quatre grandes villes du Brabant le serment de gar-

der les libertés du pays. Le caractère de Jean IV, mélange d'entêtement et de faiblesse, présageait un règne malheureux. « A ce temps ci, dit un chroniqueur contemporain, régnoit en Brabant le duc Jehan, qui peu estoit enclin au harnois et, avec ce, de féminin gouvernement, car en lui avoit peu de fait et peu de malice. Et pour ce aucuns estans entour lui, qui le véoient simple, le gouvernèrent à leur profit. » Nous avons rapporté ailleurs les tristes suites de son mariage avec Jacqueline de Bavière dont l'énergie virile contrastait si étrangement avec la débilité de son mari (1). Le mauvais génie du duc paraît avoir été le trésorier Guillaume Dumont, auquel il accordait une confiance aveugle. Les états finirent par bannir du Brabant l'indigne favori. Le duc irrité alla s'établir à Mons, où Dumont périt assassiné dans l'intérieur même du palais.

Le sire de Rotselaer, qui avait hérité de la charge de trésorier, fit tous ses efforts pour réconcilier Jean IV avec le pays, mais ce fut sans succès. En 1419, le duc refusa de procéder au renouvellement des magistrats communaux et Bruxelles resta trois semaines sans échevins. Dans les démêlés de Jean IV avec sa femme, les Brabançons prirent hautement le

(1) Tome I, page 257.

parti de l'épouse outragée. La plupart des membres des états, les nobles particulièrement, se réunirent et, par un décret du 15 août 1420, ils condamnèrent les mauvais conseillers du prince à un exil temporaire. Cet acte reçut l'adhésion de tous les nobles, de la ville de Louvain et du plus grand nombre des villes du second ordre. Mais les partisans peu nombreux du duc firent tous leurs efforts pour étouffer la voix réprobatrice du pays. Une ligue se forma dans cette vue et le nouvel amman de Bruxelles, Jean Cluting, s'y joignit avec éclat. Jean IV, encouragé par ces manifestations, remplaça, le 11 septembre, les conseillers proscrits par des hommes plus détestés encore.

Cet acte d'opiniâtreté détermina l'assemblée de Louvain à l'emploi d'un moyen extrême. Des députés furent chargés d'aller témoigner à la duchesse Jacqueline la part que le Brabant prenait à son infortune et en même temps offrir la régence au frère de Jean IV, Philippe de Saint-Pol. Celui-ci répondit à l'appel qui lui était fait et partit pour Louvain, où Jacqueline et sa mère vinrent le rejoindre. Une réunion des nobles et des représentants des villes fut convoquée à Vilvorde pour le 20 septembre et le duc sommé de s'y trouver. Au lieu de se rendre à cette invitation, il quitta furtivement

Bruxelles et gagna Bois-le-Duc, pour y nouer des relations avec l'étranger. L'assemblée de Vilvorde considéra cette fuite comme un abandon du pouvoir et confia le gouvernement au comte de Saint-Pol, avec le titre de *ruward.* Le 2 octobre, ce prince fit son entrée à Bruxelles. Le 25 novembre suivant, au palais de Caudenberg, et, le 26, à la maison des échevins, quinze prélats, cinquante-huit nobles, et les députés des vingt-six villes confirmèrent l'élévation du comte de Saint-Pol à la dignité de ruward, en se donnant expressément, dans l'acte où leur décision est consignée, la dénomination *des trois états, de drye staten,* de Brabant.

Quoique le sentiment du pays ne fût pas équivoque, Jean IV conservait un certain nombre de partisans à Bruxelles parmi les lignages et, à des degrés différents, les échevins choisis par lui étaient dévoués à sa cause. Après avoir consulté les plus sûrs d'entre eux, le duc résolut de tenter un coup de main sur la ville. Le 24 janvier 1421, il quitta Bois-le-Duc, accompagné d'une troupe considérable de ses amis et de ses alliés de fraîche date, et arriva le même jour à Diest. Le lendemain, à deux heures du matin, il partait de cette dernière ville et, évitant les routes battues, il arriva bientôt en vue de Bruxelles. Après

quelques difficultés suscitées par ceux des échevins qui n'étaient pas dans le secret, les portes lui furent ouvertes à condition de n'introduire avec lui que cent vingt cavaliers de son escorte. Mais une fois entré, il fit signe aux siens de le suivre et tous ensemble prirent au galop le chemin du palais de Caudenberg. Philippe de Saint-Pol s'y trouvait; il reçut son frère avec froideur et se retira presque immédiatement.

Le lendemain, Jean IV se rendit à la maison échevinale, où étaient assemblés les magistrats et les chefs des métiers. Il déclara qu'il n'était venu que pour rétablir la concorde et la paix et les engagea à joindre leurs efforts aux siens pour y parvenir. Le comte de Saint-Pol quitta Bruxelles le même jour et se dirigea sur Louvain. La tranquillité n'avait pas été troublée jusque là, mais bientôt les manifestations imprudentes des compagnons du duc eurent jeté l'alarme dans la population bruxelloise. Dans la nuit du 27, plusieurs habitants notables furent prévenus qu'on méditait de sinistres projets contre les partisans des états et les échevins crurent devoir faire un appel à la bourgeoisie. Des rassemblements armés et menaçants se formèrent; le duc monta à cheval et harangua les gens des métiers pour les exhorter à se tranquilliser et à rentrer chez

eux. On l'écouta peu et il fut obligé de regagner son palais. Cependant la journée du 28 se passa assez paisiblement, mais le 29, au matin, la multitude se porta devant le palais, demandant impérieusement qu'on lui livrât le sire de Heinsberg, celui des compagnons du duc que ses discours avaient rendu particulièrement odieux. Toute résistance paraissant inutile, Heinsberg se remit lui-même aux mains des échevins qui le firent incarcérer. Tous les étrangers, à l'exception d'un petit nombre qui parvinrent à s'échapper, furent également saisis et emprisonnés.

Dans l'après-midi, arriva le comte de Saint-Pol, accompagné des représentants de la noblesse et des députés d'Anvers et de Louvain. Il fut reçu avec enthousiasme, se rendit d'autorité au palais et fit arrêter la plupart des conseillers et des serviteurs de son frère. L'amman Cluting fut destitué et remplacé par Jean de Dieghem. Les arrestations continuèrent le jour suivant. Les gens de métiers parcouraient les rues en armes et fouillaient les maisons en proférant des paroles de vengeance. Le samedi, 1er février, les exécutions commencèrent. Jean Cluting et le geôlier Arnoul Vanderhoeven payèrent les premiers de leurs têtes leur dévouement à Jean IV. Le reste du jour et toute la journée du lendemain furent employés à de

nouvelles perquisitions. Vingt-et-un patriciens furent saisis et incarcérés à la *Steenporte* (1). Le 6 février, quatorze d'entre eux furent condamnés à une détention perpétuelle en dehors de Bruxelles.

Les métiers étaient triomphants. Ils profitèrent de l'occasion pour se faire accorder ce partage de l'autorité communale, auquel ils aspiraient depuis tant d'années et qui avait été le but de tous leurs efforts. Le 11 février, le comte de Saint-Pol leur concéda une série de privilèges et de droits politiques que l'on a appelés la *grande charte bruxelloise*. Cette concession ramena pour quelques jours le calme dans la ville; mais, à la fin de février, Gérard Vanderstraeten, prévôt de Caudenberg, ayant été arrêté, on trouva dans ses papiers l'acte d'union des partisans du duc. La colère populaire se réveilla et il fallut pour l'apaiser de nouvelles expiations. L'échafaud se releva deux fois sur cette place du marché où le sang avait déjà coulé et dix-sept têtes tombèrent successivement sous le glaive du bourreau, à la vue du peuple rassemblé et en armes. Jean IV comprit qu'il était temps de mettre un terme à ces sanglantes exécutions. Le 15 juillet, il approuva solennellement les privilèges accor-

(1) Cette prison a été démolie en 1760.

dés par son frère aux *nations* (1) et ratifia les sentences prononcées contre ses conseillers et ses partisans, défendant d'inquiéter qui que ce fût à ce sujet. Pour compléter le rétablissement de l'ordre et de la légalité, les états réunis à Louvain décrétèrent, le 12 mai 1422, un ensemble de mesures connu sous le nom de *nouveau règlement*. La plupart des nobles et des villes adhérèrent à ce décret qui rencontra à Louvain et à Bois-le-Duc seulement une assez vive opposition.

Une création doublement remarquable au double point de vue du développement intellectuel et de la nationalité belge a réhabilité le nom de Jean IV devant la postérité. Un centre scientifique manquait au pays. La Belgique n'avait point d'université, et ses enfants étaient obligés d'aller chercher l'enseignement supérieur au dehors, à Cologne ou à Erfurth, à Paris où à Orléans. Quelques conseillers de Jean IV, parmi lesquels on cite spécialement Engelbert de Nassau, conçurent l'idée de combler ce vide regrettable et la firent adopter par Jean IV. Louvain fut choisi pour le siège de la nouvelle institution et dut ce

(1) Le corps des métiers formèrent depuis lors à Bruxelles neuf groupes ou *nations, de negen natien,* placés sous l'invocation des saints les plus vénérés dans la capitale.

choix à sa situation et au désir du duc de dédommager cette ville des pertes qu'elle avait essuyées par suite des troubles politiques. Se conformant à une règle invariablement observée au moyen âge, Jean fit partir pour Rome des ambassadeurs chargés de solliciter du Saint-Siège une bulle d'érection de la nouvelle université. Martin V accéda à son désir et, le 25 avril 1426, la bulle d'érection, scellée le 9 du mois de décembre précédent, arriva à Louvain. Cette bulle y fondait à perpétuité un enseignement complet, *studium generale*, dans toutes les facultés, excepté dans la théologie.

Le 18 août 1426, le duc notifia solennellement au monde chrétien l'ouverture de l'université de Louvain et l'installation fut fixée au 7 septembre suivant. Cette cérémonie s'accomplit avec une pompe pleine de grandeur. L'assemblée était choisie et brillante : on y remarquait le conseil de Brabant en corps, presque tous les abbés, et la majeure partie des nobles brabançons. Un des professeurs, Nicolas de Prum, prononça le discours inaugural, consacré à l'éloge de la science. Les leçons commencèrent le 2 octobre. En 1431, le pape Eugène IV compléta la nouvelle université par la création d'une faculté de théologie. Un Louvaniste, Henri de Loe, avait ouvert, en 1429, la glorieuse série des *premiers de Louvain* :

Tels furent les commencements de cette grande institution, qu'un de ses membres les plus illustres (1) appelle l'Athènes de la Belgique et que là reconnaissance du pays salua du nom d'*alma mater*, mère nourricière des sciences et des lettres en Belgique.

Jean IV ne survécut pas longtemps à la réalisation de ce grand dessein. En revenant avec son frère d'une assemblée des états tenue à Lierre, il tomba malade entre Vilvorde et Bruxelles, le 12 avril 1427. Ramené au palais de Caudenberg, il y mourut le surlendemain, dans de grands sentiments de piété, à peine âgé de vingt-quatre ans. Ses restes furent transportés à Tervueren et inhumés dans le caveau du chœur.

Jean IV n'ayant pas laissé de postérité, son frère recueillit sa succession. Le nouveau duc était aimé dans le Brabant et son avènement fut célébré avec joie. Il prêta le serment inaugural à Vilvorde, dans une assemblée des états, le 25 mai. Quelques agitations, tristes échos des troubles passés, signalèrent les débuts du nouveau règne, mais l'orage ne tarda pas à s'apaiser. Toutefois on vit surgir entre la ville de Bruxelles et celle de Lierre un différend qui révélait l'existence d'un nouveau

(1) Juste Lipse.

germe de dissension dans le pays. Les villes avaient atteint l'apogée de leur puissance. Unies aussi longtemps qu'elles se sentirent faibles, elles se divisèrent quand elles eurent le sentiment de leur force et la lutte entre les villes principales, les *chefs-villes*, comme on les appelait, et les villes du second ordre prit naissance.

Le duc avait nommé un Bruxellois échevin de la ville de Lierre. Les bourgeois réclamèrent et le duc, revenant sur sa décision, décréta, le 9 juin 1428, que nul à l'avenir ne pourrait obtenir l'échevinat à Lierre, s'il n'était bourgeois de cette ville. Mais les états, considérant ce décret comme non avenu, envoyèrent une députation à Lierre pour installer l'échevin nommé dans ses fonctions. La population lierroise s'ameuta à cette nouvelle et faillit faire un mauvais parti aux représentants des trois villes de Bruxelles, Anvers et Louvain, membres de la députation. Irritées au plus haut point, les chefs-villes, après avoir resserré leur alliance par un acte du 20 juin, ordonnèrent l'arrestation de tout habitant de Lierre trouvé dans les limites de leur ressort et signifièrent au duc que s'il ne ratifiait point les mesures prises par elles, elles étaient décidées à lui refuser tout service. Elles condamnèrent de plus les chefs de l'opposition à un pèlerinage à

Nicosie, en Chypre, et déclarèrent les six échevins qui avaient repoussé leur collègue, exclus de toute charge publique. L'autorité ducale fléchit devant ces incroyables exigences et les Lierrois furent contraints à faire leur soumission le 7 janvier 1429. Abusant de leur prépondérance jusqu'au bout, les chefs-villes se firent délivrer une reconnaissance formelle de l'éligibilité de leurs habitants à l'échevinat; elles exigèrent aussi la remise des privilèges dans lesquels ce droit pourrait être contesté et l'exécution de trois vitraux peints aux frais de la cité rebelle, l'un à Saint-Pierre de Louvain, le second à Sainte-Gudule, le troisième à Notre-Dame d'Anvers. Ainsi fut consommée une des plus révoltantes injustices dont notre histoire offre le tableau.

Philippe de Saint-Pol tomba malade au château de Louvain, au moment où ses ambassadeurs allaient demander pour lui la main d'Yolande de Sicile, belle-sœur du roi de France Charles VII. La violence du mal annonçait une fin prochaine. Les médecins de la nouvelle université furent appelés et reconnurent que la maladie était incurable. Le duc mourut en pleine connaissance, le 4 août 1430. La fréquence des vomissements avait fait penser à un empoisonnement et l'autopsie eut lieu par ordre des états de Brabant, en présence de plu-

sieurs députés. Les médecins ne découvrirent aucune trace de poison, mais signalèrent l'existence d'un ulcère entre deux membranes de l'estomac. Les états statuèrent qu'en attendant l'avènement d'un nouveau prince, tous les employés continueraient leurs fonctions et que la justice s'administrerait dans les mêmes formes qu'auparavant. Enfin, à la suite d'une délibération de plus de deux mois sur les titres des divers prétendants à l'héritage du Brabant, ils déclarèrent à l'unanimité que Philippe, duc de Bourgogne, était leur prince légitime. Celui-ci fut inauguré à Louvain, le 5 octobre 1438, après avoir juré le maintien des institutions et des privilèges du pays.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

HUITIÈME SECTION.

Histoire de la principauté de Liége.

CHAPITRE PREMIER.

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOTGER.

549—971.

Origine. — Division géographique. — Saint Monulphe et ses premiers successeurs. — Saint Lambert. — Pépin d'Herstal, Alpaïde et Dodon. — Saint Hubert. — Agrandissement et progrès de la ville de Liège. — Les premiers successeurs de saint Hubert. — École florissante à Liège.

Liège était une principauté ecclésiastique. Formée lentement par les donations successives des empereurs jointes à celles de quelques seigneurs pieux, elle était bornée au nord par le Brabant et le duché de Gueldre; à l'est par

le duché de Limbourg, dont la Meuse la séparait, et par ceux de Juliers et de Luxembourg; au sud, par ce dernier et par le comté de Champagne; à l'ouest, par le comté de Namur et le Brabant.

Le territoire de la principauté comprenait : 1° la Hesbaie; 2° le comté de Looz; 3° le marquisat de Franchimont; 4° le Condros; 5° l'Entre-Sambre-et-Meuse.

La Hesbaie renfermait Liège, Tongres, Saint-Trond et Waremme. On y remarquait le monastère de Flône, occupé par des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin; ceux de Terbeek, de Vaux-Notre-Dame, de la Paix-Dieu, *Pax Dei,* maisons de femmes de l'ordre de Citeaux, et celui de Milen, abbaye de bénédictines.

Le comté de Looz, au nord de la Hesbaie, comprenait la ville du même nom appelée aussi Borgloon, et celles de Hasselt, Bilsen, Brée, Peer, Hamont, Beeringen, Stockhem, Maeseyck et Herck. Les principaux monastères appartenant à cette portion du territoire liégeois étaient ceux d'Herkenrode, de Munster-Bilsen et de Sint-Joannen-Berg. Les comtés de Hornes et de Reckheim étaient enclavés dans le pays de Looz.

Le marquisat de Franchimont, à droite de la Meuse, entre les duchés de Limbourg et de

Luxembourg, renfermait, outre le château de ce nom, les villes de Verviers et de Visé, les bourgs de Theux et de Spa, ainsi que l'abbaye de Robermont, établissement de religieuses de l'ordre de Citeaux.

Le Condros s'étendait à l'est de la Meuse, depuis Dinant jusqu'à Liége. Huy, Dinant, Ciney et Rochefort en faisaient partie, avec les abbayes de Val-Benoît, de Val-Saint-Lambert, de Felipré, *Felix Pratum*, de Neufmoustier et de Leiffle.

L'Entre-Sambre-et-Meuse possédait les villes de Thuin, Fosses, Florennes, Couvin, Revin et Fumai. C'est dans cette portion du territoire qu'étaient situées les célèbres abbayes de Lobbes et d'Aulne sur la Sambre.

On considère saint Monulphe, évêque de Tongres (549-588), comme le fondateur de l'église et de la cité de Liège. On rapporte que ce saint pontife, en se rendant de Maestricht à Dinant pour visiter sa famille, fut frappé de la beauté du paysage qui se déployait sous ses yeux le long des rives gracieuses de la *Legia* (Ri-de-Coq-Fontaine). Il y construisit un oratoire en l'honneur des saints Côme et Damien. Cette modeste chapelle fut le berceau de la ville de Liège. Celui de la principauté temporelle de ses évêques fut également l'œuvre de Monulphe. Héritier des domaines paternels à

Dinant, il en légua la propriété à son église dont le siège ne devait pas tarder à être transporté aux bords de la *Legia*.

Les successeurs immédiats de saint Monulphe n'ont rien de commun avec l'histoire de la principauté et nous nous contenterons d'indiquer leur nom en passant. Saint Gondulphe le premier (588-604) fut remplacé par saint Perpétue ou Perpète, honoré à Dinant, et celui-ci par saint Ébregise (604-631). Vint ensuite saint Jean l'Agneau, ainsi appelé pour sa douceur, qui travaillait dans son jardin à Tihange, lorsqu'on vint lui annoncer son élévation au siège épiscopal. Ce siège fut occupé après lui par un des plus illustres apôtres de la Belgique, saint Amand, qui y renonça au bout de quelques années. Saint Remacle, choisi pour le remplacer, fonda les deux célèbres abbayes de Malmédi et de Stavelot. Il eut pour successeur saint Théodard qui fut le père spirituel de saint Lambert (670).

Le grand homme que nous venons de nommer fut le civilisateur d'une vaste contrée, la Campine; il mourut martyr des lois protectrices de la famille et de la société. Issu d'une famille noble et opulente de Maestricht, Lambert fut confié tout jeune aux soins du vénérable évêque Théodard qui l'éleva comme un fils et le désigna pour son successeur. C'était

un temps plein de troubles et de périls. Les biens de l'Eglise étaient hautement envahis et pillés par les gens de guerre. Lorsque Théodard fut tombé victime de son zèle apostolique, Lambert, qui n'avait que vingt ans, fut acclamé évêque par la voix du peuple; mais Ébroïn, ancien maire du royaume de Neustrie, personnage remuant et hardi, lui suscita des ennemis puissants et le força d'abandonner son siège pour chercher un refuge à l'abbaye de Stavelot.

Lambert passa sept ans dans sa retraite de Stavelot. Pendant cet intervalle, de nouvelles révolutions changèrent complètement la face du pays. Ebroïn, auteur de beaucoup de meurtres, périt lui-même assassiné (683). Quatre ans plus tard, eut lieu la célèbre bataille de Testry, et Pépin d'Herstal se vit maître de tout le royaume des Franks, sous le double titre de duc d'Austrasie et de maire de Neustrie. L'un de ses premiers actes fut de replacer Lambert sur le siège épiscopal. Le saint prélat reprit avec un nouveau zèle ses fonctions apostoliques. La Taxandrie, notre Campine actuelle, était occupée à cette époque par une race d'hommes idolâtres, grossiers, privés de tout commerce avec les peuples voisins. Des huttes, des cabanes, réunies ou dispersées, formaient leurs habitations. C'est là que Lambert, après avoir

fait d'avance le sacrifice de sa vie, résolut de les aller chercher. Lorsqu'il leur apparut pour la première fois, les barbares, excités par les clameurs des ministres des idoles, résolurent de l'immoler. Mais lorsqu'ils l'eurent entendu prêcher les vérités consolantes du christianisme, ils jetèrent leurs armes et se déclarèrent prêts à obéir à sa parole. Lambert les instruisit et les décida à renverser leurs idoles et à construire des temples au vrai Dieu.

Pépin d'Herstal, qui possédait de vastes domaines sur les deux bords de la Meuse, faisait sa résidence habituelle à Jupille. L'oratoire élevé par saint Monulphe sur la *Legia* n'était qu'à quelques pas de distance de la résidence du puissant duc des Franks. Lambert y avait déposé le corps de son vénérable prédécesseur Théodard; il aimait à s'y retirer pour se livrer à la prière et habitait alors une modeste cabane en bois adossée aux murs du temple. Le voisinage le mettait souvent en relation avec Pépin, qui l'accueillait toujours avec respect et confiance. Malheureusement une passion criminelle vint troubler ces bons rapports et provoquer une sanglante catastrophe. Abandonnant Plectrude, son épouse légitime, Pépin s'éprit d'un violent amour pour Alpaïde, sœur ou proche parente de Dodon, l'un des seigneurs admis dans son intimité. Lambert réprimanda

Pépin avec une tendresse paternelle, mais aussi avec toute l'autorité de son ministère. Le duc l'écoutait sans colère, mais ne se sentait pas la force de briser les liens criminels qui l'attachaient à Alpaïde.

Les remontrances du saint évêque ne pouvaient que déplaire à la femme adultère et à Dodon. Un jour, Lambert fut mandé à Jupille auprès de Pépin. En arrivant, il trouva les apprêts d'un grand festin. Beaucoup de convives étaient réunis et le prélat fut invité à s'asseoir à table avec eux. Alpaïde assistait au banquet. Lorsque l'échanson présenta la coupe à Pépin, celui-ci, avant d'y tremper ses lèvres, pria le saint évêque de la bénir. Ses convives l'imitèrent, et Alpaïde tendit sa coupe avec les autres. Lambert indigné lui reprocha son impudence et, se levant de table, regagna son asile de Liège, malgré les instances de Pépin pour le retenir. Le moment de la vengeance était arrivé. Le lendemain, à la première lueur du jour, une troupe de gens armés s'approcha de la petite maison occupée par le prélat à côté de l'oratoire. Bientôt la chétive habitation est forcée, et les gens de l'évêque massacrés sans pitié. Mais on le cherche lui-même inutilement. A la fin un des meurtriers se hisse sur le toit de l'oratoire, aperçoit de là le saint prosterné au pied de la croix et perce l'innocente victime

d'un trait lancé du dehors. Le corps du martyr fut emporté à Maestricht (1) et inhumé sans pompe et sans bruit. Dans ces premiers moments, le peuple, craignant la colère de Dodon et d'Alpaïde, n'osait témoigner sa douleur que par son silence.

Saint Lambert eut un successeur digne de lui dans un de ses disciples, Hubert, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine. Ce jeune seigneur s'était réfugié en Austrasie pour échapper à la tyrannie du maire Ébroïn. Accueilli avec distinction par Pépin de Herstal, il eut de fréquentes occasions d'être en rapport avec le saint évêque Lambert dont la parole et les exemples firent une profonde impression sur son cœur. La perte d'une épouse chérie acheva l'œuvre ainsi commencée et décida Hubert à entrer dans la cléricature. Chasseur intrépide et infatigable, comme nous le peint une tradition respectable, il voulait désormais poursuivre, dans la conquête des âmes, une plus précieuse et plus noble proie. Guidé par les conseils du prélat, il se retira d'abord pendant quelque temps à l'abbaye de Stavelot et entreprit ensuite le voyage de Rome, pour y véné-

(1) Selon l'opinion la plus vraisemblable, ce fut saint Servais qui transféra le siége épiscopal de Tongres à Maestricht au IVe siècle.

rer le tombeau des saints apôtres et y puiser à leur source l'esprit et le courage de l'apostolat chrétien. Il était encore dans la ville sainte, lorsqu'il apprit la mort de son père spirituel et il fut désigné aussitôt par le pape pour le remplacer. L'acte le plus remarquable de son pontificat fut la translation du siège de l'évêché de Maestricht à Liège, translation qu'il opéra en même temps que celle des restes de son illustre prédécesseur au lieu où celui-ci avait subi le martyre. Sous l'administration d'Hubert, Liège devint une place importante. Il lui donna des lois civiles, règla la police et fixa les poids et les mesures. Ces soins ne lui firent point négliger ses devoirs de pontife. Il parcourut à la recherche des âmes les vastes déserts des Ardennes et mérita d'être appelé l'apôtre de cette contrée. Appelé à Tervueren pour y procéder à une dédicace, la fièvre l'y saisit et l'emporta au bout de quelques jours. On rapporte la mort de saint Hubert au 31 mai 727.

Nous savons peu de chose des successeurs immédiats de saint Hubert, Floribert (746) et Fulcaire (769). Après la mort du dernier, Charlemagne donna l'évêché à Agilfride, son parent. Le grand empereur se plaisait particulièrement aux lieux qui avaient été le berceau de sa famille, sur les rives fleuries de la Meuse.

Il célébra les fêtes de Pâques à Liège, *in vico Leodico*, en 770, et à Herstal en 771, 772, 773, 779, 784, 798; il tint souvent cour plénière en cette dernière résidence. Il y célébra également la fête de Noël en 772 et y passa l'hiver des années 776, 778 et 785. Gerbald, qui remplaça Agilfride vers 784, était un des conseillers de Charlemagne. Après lui, le siège fut occupé par Walcand, sous lequel les restes de saint Hubert furent transférés au monastère d'*Andainum* (1), qui prit à partir de cette époque (21 septembre 825) le nom de son nouveau patron. L'historiographe de Charlemagne, Eginhard, cite Walcand parmi les évêques présents au testament de ce prince.

Nous manquons de documents sur les évêques Picard et Hircaire. Ils eurent pour successeur un prélat fort remarquable, dont l'administration embrassa près d'un demi siècle. Francon, d'abord abbé de Lobbes, fonda à Liège une école fameuse qui se perpétua longtemps après lui; il fit fleurir les lettres et les sciences, contribua puissamment à arrêter le flot des invasions normandes et enrichit son église de plusieurs acquisitions importantes. Francon mourut presque nonagénaire dans les premiers jours de janvier de l'an 903.

(1) Ou Andage. Tome I, page 72.

Etienne, chanoine de Metz, son successeur, était également versé dans les lettres et les arts. Ce prélat obtint de l'empereur Louis l'Enfant, en 909, un diplôme confirmant à l'église de Liège toutes les donations faites à celle de Tongres par les prédécesseurs de ce prince. Les règnes des évêques Richaire, Hugues et Farabert qui vinrent ensuite, offrent peu d'intérêt. Après eux, apparaît la grande figure de Rathère, l'un des hommes les plus savants et les plus extraordinaires de son temps. On le voit d'abord simple moine à Lobbes et bientôt après évêque de Vérone. Chassé de son siège et emprisonné, il y remonte pour être chassé de nouveau. On le suit de là à la cour d'Othon le Grand, où il devient l'instituteur du frère de l'empereur, l'illustre archiduc Brunon, qui le fait nommer à l'évêché de Liège. Il n'est pas plus heureux à Liège qu'à Vérone. Expulsé de sa nouvelle église, il reprend le chemin de l'Italie qu'il est obligé de quitter après de nouvelles aventures. Revenu en Belgique, il erre de monastère en monastère, d'Alne à Saint-Amand, de Saint-Amand à Haumont, de Haumont à Lobbes, et vient enfin mourir à Namur le 25 avril 974, laissant la réputation d'un écrivain distingué et d'un pontife au zèle ardent, mais intempéré.

Après l'expulsion de Rathère, le crédit de

Régnier II de Hainaut fit conférer l'évêché à son neveu Baldéric, qui n'en jouit qu'un petit nombre d'années. Eracle vint ensuite et jeta par l'éclat de son savoir un nouveau lustre sur l'église de Liège. C'était un ancien disciple de Rathère, et il s'honora par sa reconnaissance envers son maître. Rien de plus admirable que son zèle pour le progrès des études et les soins paternels qu'il prodiguait aux jeunes gens admis dans ses écoles. Il faisait venir de l'étranger des professeurs habiles, les salariait de ses deniers, enseignant lui-même pour exciter l'émulation de ses chers élèves et tenir les maîtres en haleine. L'empereur Othon l'avait en haute estime et le consultait dans toutes les affaires importantes. Éracle accompagnait ce prince en Italie, quand une éclipse de soleil frappa d'une terreur panique l'armée impériale. Le savant prélat rassura les soldats effrayés en leur expliquant les causes naturelles du phénomène. Son administration à Liège fut signalée par l'érection des églises de Saint-Paul et de Saint-Martin. Des actes de violence populaire qui troublèrent le règne d'Éracle, lui donnèrent l'occasion de faire éclater sa clémence et sa mansuétude. La demeure du prélat fut envahie; tous les vins provenant des vignobles de l'évêché furent mis au pillage et coulèrent à grands flots dans la Meuse. Eracle mourut

en 791, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Martin, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau.



CHAPITRE II.

DEPUIS NOTGER JUSQU'A ALBERT DE CUYCK.

971—1198.

Grand caractère de Notger. — Agrandissement territorial de l'évêché. — Baldéric II. — Guerres avec le comte de Louvain et le comte de Flandre. — Le comté de Looz réuni à l'évêché. — Walbode. — Durand. — Régnier. — Nithard. — Nouveaux accroissements de la principauté. — Wason. — Ses vertus et ses lumières. — Regrets qu'il laisse à Liège. — Théoduin. — Malheurs de la guerre. — Charte de liberté à Huy. — Le Hainaut inféodé à la principauté de Liège. — Henri de Verdun. — Tribunal de paix. — Désastres à Saint-Trond. — Obert. — Accroissements de territoire. — La noblesse de la Hesbaie. — Les écoles à Liège. — Deux prétendants à l'évêché. — Guerre civile. — Frédéric de Namur. — Sa mort tragique. — Le siège reste vacant pendant deux ans. — L'évêque Albéron. — Son excellente administration. — Alexandre de Juliers. — Le pape Innocent II et saint Bernard à Liège. — Éclat que jette le chapitre de Saint-Lambert à cette époque. — L'évêque est déposé. — Albéron II. — Henri de Leyen. — Alexandre II. — Raoul de Zeringen. — Trafic des bénéfices ecclésiastiques. — Lambert le Bègue. — Guerre contre le comte de Looz. — Albert de Louvain. — Son élévation au rang des saints.

Notger, successeur d'Éracle, était issu d'une noble famille de la Souabe. Il étudia d'abord

les sciences au célèbre monastère de Saint-Gall, et vint ensuite les enseigner à l'école de Stavelot dont la renommée était grande alors. Peu de temps après, l'empereur Othon lui conféra l'évêché de Liège qu'il illustra par son génie et ses vertus. Prudent et hardi à la fois, Notger réprima avec un courage persévérant l'abus de la force et les brigandages des seigneurs. Henri de Marlagne, que ses méfaits avaient rendu redoutable au loin, fut saisi avec deux cents de ses complices; Notger les fit juger et pendre tous devant leurs propres maisons. Il rasa le château de Chèvremont dont le seigneur était devenu le tyran du pays. Après avoir ainsi rétabli la sécurité et l'ordre dans la principauté, le prélat put poursuivre librement le cours de ses desseins. Il bâtit ou releva un grand nombre d'églises et fit dériver un bras de la Meuse dans l'intérieur de la ville de Liège pour l'assainir et la fortifier. Célèbre par son savoir et son éloquence, il protégea les lettres, ouvrit de nouvelles écoles et contribua pour une part importante à faire décerner à la cité liégeoise le glorieux surnom de *fontaine de sapience.*

Pépin le Bref, Charlemagne et leurs successeurs avaient accordé à l'église de Liège d'importantes propriétés. Ces princes avaient pensé

qu'il était d'une sage politique d'accroître la juridiction temporelle des évêques, naturellement amis de la paix, afin de contrebalancer le pouvoir des grands vassaux, toujours armés et prêts à briser les liens de subordination qui les rattachaient à leur suzerain. Othon III, à son tour, reconnaissant les services de Notger, céda ou confirma à l'évêché la possession des abbayes de Fosses, de Lobbes, de Gembloux et du comté de Brugeron. Le même empereur confirma spécialement la donation du comte de Huy faite antérieurement par le comte Ansfried.

Notger doit être considéré comme le principal fondateur de la principauté politique de Liège. Ce grand homme mourut le 10 avril 1007; ses restes attendent encore un tombeau, mais sa mémoire est demeurée chère aux Liégeois. En leur donnant Notger, le ciel, selon une belle et populaire expression, leur avait tout donné (1).

Notger eut pour successeur Baldéric II, de la maison de Looz. Nous avons mentionné ailleurs la guerre qu'il soutint à propos du château de Hougaerde contre Lambert de Louvain, et la défaite qu'il essuya grâce à la perfidie du comte de Namur (2). Ce fut sous

(1) Notgerum Christo, Notgero cætera debes.
(2) Tome 1, page 267.

l'administration de ce prélat que le comté de Looz fut réuni à l'évêché par la donation qu'en fit, au lit de mort, Arnoul II, du consentement de sa femme Ludgarde. Après la mort de ce prince, Baldéric prit possession du comté. Mais Thierri d'Alsace et le comte de Louvain lui suscitèrent des difficultés et se portèrent à des voies de fait dont l'évêque se libéra en cédant au prince brabançon le comté de Brugeron. Baldéric succombait sous le poids des années, quand il fut forcé, en vertu de ses obligations féodales, d'accompagner le duc de Lotharingie, Godefroid le Pacifique, dans une expédition contre Thierri III de Hollande. Il mourut en chemin, le jour même où se donna la célèbre bataille de Vlaerdingen, 29 janvier 1018, et reçut la sépulture dans l'admirable église de Saint-Jacques dont il fut le fondateur.

Walbode, de la maison de Flandre, remplaça Baldéric II sur le siège épiscopal. Ce prélat, remarquable par l'austérité de sa vie et sa charité inépuisable, acheva l'église de Saint-Jacques, commencée par son prédécesseur. — A Walbode, mort le 21 avril 1021, succéda Durand, né à Morialmé, archidiacre de Verdun et prévôt de Tournai, qui s'était élevé de l'humble condition de serf aux plus hautes dignités de l'Église. — Régnier, qui vint après Durand, dont on fixe la mort au 23 janvier 1025,

sortait au contraire d'une illustre maison d'Allemagne et était prévôt de Bonn au moment de son élection. Ce prélat se distingua par une bienfaisance aussi éclairée que généreuse. Dans un temps de famine, il nourrit jusqu'à douze cents pauvres de ses propres deniers. Il employa à des travaux d'utilité publique les indigents sans ouvrage et, en utilisant ainsi beaucoup d'excellents ouvriers chassés par la misère de leurs pays, il fit faire à l'industrie liégeoise des progrès considérables. Ce fut ce prélat qui réunit les deux parties de la ville de Liége par un pont de pierre qu'il jeta sur la Meuse.

Régnier mourut le 5 décembre 1037 et reçut la sépulture dans l'église du monastère de Saint-Laurent. Il avait fait rebâtir avec magnificence cet asile des sciences et des lettres et avait enrichi la bibliothèque des dons les plus précieux. Nithard, son neveu, lui succéda. Ce prélat, jeune encore, mais d'une maturité au dessus de son âge, se montra digne de son oncle. Il construisit à Liége les églises paroissiales de Saint-Thomas et de Saint-Remi; il fortifia aussi le château de Dinant. L'empereur Henri III, en récompense de ses services, lui fit don du comté d'*Haspinga,* la Hesbaie actuelle, partie détachée de l'ancien *pagus Hasbaniæ.* Nithard ne règna que quatre ans et demi; il fut enlevé à son troupeau le 10 août

1042, et inhumé dans la cathédrale de Saint-Lambert.

Wason, successeur de Nithard, était d'une naissance obscure. D'abord simple employé subalterne dans la bibliothèque de Notger, il était parvenu par ses vertus et son mérite personnel aux premières charges de l'évêché et il occupait, au moment où il fut appelé au siège épiscopal, le poste éminent de prévôt de la cathédrale. Malgré cette rapide élévation, Wason était d'une humilité si vraie et si profonde, qu'ayant été désigné précédemment par le vœu commun et les acclamations populaires pour succéder à Régnier, il avait fait les plus grands efforts pour se soustraire à la dignité épiscopale. Réclamant le droit dont jouissaient les prévôts de Saint-Lambert de donner leur voix les premiers, il avait voté pour Nithard et entraîné tout le chapître après lui. Cette fois encore, comme on ne voulait pas d'autre évêque, il fallut presque lui faire violence pour le décider à accepter.

Le règne de Wason s'ouvrit sous de tristes auspices. Une famine horrible, qui dura près de six ans, désola la France et l'Allemagne. Les détails que nous ont transmis les contemporains sur ce fléau semblent à peine croyables. Après avoir dévoré toute espèce d'animaux, les hommes se dévorèrent entre eux. On arrêtait

les voyageurs et on les immolait pour en faire d'horribles festins. Les uns attiraient les enfants dans des lieux écartés pour les égorger ; d'autres déterraient les cadavres pour se repaître de ces affreux restes: Wason tira de l'étranger de grandes quantités de blé qu'il vendit aux riches à des prix modérés et qu'il distribua gratuitement aux malheureux. Il alla chercher au fond de leurs réduits les pauvres honteux et soulagea leur misère avec une tendre et discrète charité. Des secours distribués périodiquement arrachèrent les nobles à la nécessité de vendre leurs terres et les laboureurs à celle de se défaire de leur bétail et des animaux employés à la culture. Grâce à cette charité active et éclairée, la détresse fut beaucoup moins grande dans nos contrées que partout ailleurs.

Wason avait eu le courage de résister plus d'une fois aux prétentions injustes de l'empereur Henri III. Un jour que ce prince voulait juger un évêque sur un fait de l'ordre purement spirituel, il avait osé lui répondre : « Seigneur, nous vous devons la fidélité dans les choses séculières mais, dans les matières ecclésiastiques, nous sommes tenus d'obéir au pontife suprême. Si Wigere (c'était le nom de cet évêque) a violé les lois civiles, punissez-le; mais ici il ne s'agit que des lois canoniques et

c'est à Rome seule qu'il appartient de le juger.» Cette franchise de sentiment et de langage avait souverainement déplu à l'empereur. Les ennemis de Henri III, coalisés contre lui (1), cherchèrent à profiter de la mésintelligence qui règnait entre lui et le prélat. Ils excitèrent Wason, dans les termes les plus pressants, à s'unir à eux contre Henri III, s'engageant à garnir de leurs hommes d'armes les villes et les places fortes de la principauté. Wason rejeta noblement ces propositions : « J'ai juré d'être fidèle à l'empereur, répondit-il, et, malgré ses dédains, je ne souillerai pas ma vie par une trahison. Si l'on m'arrachait l'œil droit par son ordre, l'œil gauche resterait fixé sur tout ce qui peut contribuer à son bonheur et au profit de ses intérêts. » Les circonstances fournirent bientôt à Wason une occasion éclatante de prouver sa fidélité. Le roi de France avait conçu le projet d'envahir la Lotharingie. Wason eut connaissance de ce dessein et écrivit au roi pour l'en détourner, en lui montrant tout ce qu'il y avait de déloyal et de dangereux dans une pareille entreprise. Sa lettre fit une profonde impression sur l'esprit du monarque français. Il rassembla son conseil, fit lire devant l'assemblée la lettre du prélat et décla-

(1) Tome I, page 114.

rant qu'il renonçait à son projet d'invasion : « Voilà, dit-il, un vrai prêtre, voilà un véritable évêque. C'est d'un étranger que j'ai reçu ces sages conseils que m'avaient refusés mes propres vassaux, ceux sur la fidélité desquels j'avais le plus de droit de compter! »

Un dévouement si sincère aux intérêts de l'empereur finit par animer les princes coalisés contre l'évêque de Liège. Le duc de Lotharingie, après avoir brûlé et saccagé Verdun, entra sur le territoire de l'évêché et se mit à le ravager en tout sens. Ce fut un moment de péril imminent. Les principaux vassaux du prélat s'était tournés contre lui et Liège était menacée d'une attaque prochaine. Les amis de l'évêque le pressaient de quitter cette ville et de se retirer à Huy, dont le château était réputé imprenable. « A Dieu ne plaise, s'écria Wason, que j'abandonne lâchement le troupeau dont je suis le pasteur! Il n'y a pas de sûreté pour moi là où il n'y en a pas pour tout mon peuple. Je resterai ici, qu'il faille y vivre ou qu'il faille y mourir. Les joies ont été communes, les périls doivent l'être aussi. » L'ennemi s'avança jusqu'au pied des murailles de la ville mais, à la vue des préparatifs de défense, de la contenance belliqueuse des citoyens, de cette multitude d'églises et de monastères dont les toits élancés montaient vers le ciel

comme autant de prières, Godefroid sentit son cœur fléchir et se retira sans avoir donné d'assaut.

Wason put tourner alors toute sa sollicitude vers les moyens de ramener la tranquillité dans ses états. Un mal qui désolait partout la société à cette époque, avait pris de grands accroissements dans la principauté, par suite de la guerre anarchique que soutenaient les seigneurs contre le pouvoir impérial. Tous ces petits tyrans, réfugiés dans des donjons d'un accès difficile, défiaient de là l'autorité de l'évêque resté fidèle à l'empereur et exerçaient sur les populations environnantes un véritable système de rapines et de brigandages. L'évêque se mit en campagne avec tout ce qu'il put réunir de forces et attaqua tour à tour dans leurs repaires ces ennemis incorrigibles de la paix et de la sécurité publique. Ses efforts persévérants finirent par le rendre maître de tous ces châteaux d'où il expulsa ces nobles bandits, à la vive satisfaction et au grand bien-être du reste des habitants.

Tant de vertus et de lumières ne pouvaient rester cachées dans les limites de la principauté. Elles portèrent au loin la renommée de Wason et ses collègues dans l'épiscopat recouraient de toutes parts à ses lumières comme à l'oracle de la chrétienté. Sa mort fut digne de

sa vie. Il lègua tous ses biens à son église et aux pauvres. Wason expira le 8 juillet 1048. Humble, pieux, austère pour lui-même, d'une charité tendre et inépuisable pour les autres, ami de l'instruction et des lettres, ferme dans le commandement, fidèle sans bassesse, l'homme, l'évêque, le prince furent, chose rare, d'une grandeur égale dans sa personne. Ses contemporains, devançant le jugement de la postérité, inscrivirent sur sa tombe : *le monde périra avant que surgisse un autre Wason* (1).

Théoduin, noble Bavarois, parent de l'empereur et précédemment prévôt de Saint-Donat à Bruges, remplaça Wason sur le siège épiscopal. Les maux de la guerre accablèrent plus que jamais le territoire liégeois, au commencement de son règne. L'union de Richilde de Hainaut et du jeune Baudouin de Flandre avait allumé le courroux de l'empereur. Une armée impériale se préparait à traverser les terres de Liège pour entrer en Flandre, lorsque le comte de Flandre, prévenant l'attaque, se jeta sur la petite ville de Thuin qu'il saccagea, tandis que son fils, Baudouin de Mons, s'avançant par la Hesbaie, courait mettre le siège devant celle de Huy. Aucun préparatif de défense n'était fait. L'évêque dut se résigner à se

(1) Ante ruet mundus quam surgat Wazo secundus.

renfermer dans la cité épiscopale où il s'attendait à être assiégé à son tour. Mais les Flamands, craignant l'arrivée des troupes impériales, se contentèrent de brûler Huy et se hâtèrent d'aller prendre position au delà de l'Escaut.

La ville de Huy se releva promptement de ses ruines, grâce au concours dévoué de ses habitants. L'évêque ayant arrêté la reconstruction de l'église de Notre-Dame consumée dans l'incendie général, ils se montrèrent disposés aux plus généreux sacrifices. En retour, l'évêque Théoduin leur accorda des franchises nombreuses et importantes. La charte qui les contenait fut promulguée le jour même de la dédicace de la nouvelle église (1066), en présence d'un grand nombre de prélats et de seigneurs. On y remarquait la clause suivante : « Si nous ou l'un des évêques nos successeurs osions jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, enfreindre ces franchises ou quelques-unes d'entre elles, les bourgeois de Huy seront en droit d'en réclamer la stricte observation et pourront même, au besoin, invoquer contre nous l'assistance du duc de Lothier et des autres barons ici présents. »

On a vu plus haut (1) comment l'indomp-

(1) Tome I, page 220.

table Richilde fut amenée à inféoder à l'évêché de Liège son comté de Hainaut. Théoduin, avant d'accepter l'offre de la comtesse, avait réuni en assemblée les clercs de son église, les nobles qui en étaient vassaux et tous les officiers de sa cour. Il n'y eut qu'une voix pour accepter, à quelque prix que ce fût, un si notable accroissement d'honneur et de puissance pour la principauté.— Théoduin mourut, le 23 juin 1075, après un règne de vingt-sept ans. Il reçut, comme il l'avait prescrit, la sépulture dans l'église de Notre-Dame à Huy où un riche mausolée fut érigé à sa mémoire.

Beaucoup de concurrents se disputèrent la succession de Théoduin. Le duc de Lotharingie, Godefroid le Bossu, fort de son influence à la cour de l'empereur, fit pencher la balance en faveur d'un de ses parents, Henri, fils du comte de Tulle, et archidiacre de Verdun. Ce prélat, surnommé le Pacifique, fut le principal promoteur d'une des plus belles institutions du moyen âge en Belgique, le Tribunal de Paix (1). La ville de Saint-Trond fut cruellement éprouvée sous son règne. Le 7 mars 1082, un incendie anéantit complètement son magnifique monastère avec l'église somptueusement ornée qui en faisait partie. Trois ans plus tard,

(1) Tome I, page 270.

l'élection d'un abbé fit éclater une rébellion dans la ville. L'évêque fut obligé d'y mettre le siège. Les habitants capitulèrent, mais leurs voisins de Brustheim, qui nourrissaient de vieilles haines contre eux, pénétrèrent dans les murs, au mépris de la capitulation, le fer et le feu à la main, et y exercèrent les plus affreux ravages. Henri de Verdun mourut le 2 novembre 1091.

Obert, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de l'église de la Sainte-Croix, dut son élection à la faveur de l'empereur Henri IV. Il fut l'un des plus chauds et des plus obstinés partisans de cet empereur dans la lutte contre la papauté et lui ouvrit un asile à Liège après sa déposition. Nous avons rapporté ailleurs l'acquisition faite par Obert des châteaux de Bouillon (1) et de Couvin (2), dont le premier fut vendu par le chef de la première croisade et le second par le comte de Hainaut. Obert acquit en outre à son église le château de Clermont et la terre de Fragnée. L'éclat que jetait déjà la noblesse liégeoise fut beaucoup rehaussé, à cette époque, par l'adjonction de la famille de Dammartin. Un membre de cette illustre maison, frère du comte de Boulogne, fuyant la colère du roi de

(1) Tome I, page 334.
(2) Tome I, page 222.

France, vint chercher un refuge à Huy. Peu de temps après, il épousa la fille unique du sire de Warfusée, qui lui apporta en dot d'immenses richesses. De cette alliance descendirent en grande partie tous ces nobles chevaliers de la Hesbaie qui jouent un rôle si important dans l'histoire de la principauté. Obert termina sa carrière le 31 janvier 1119 et reçut la sépulture dans la cathédrale de Saint-Lambert.

Les écoles de Liège restèrent florissantes pendant tout le siècle que nous venons de parcourir. Elles étaient au nombre de trois : celles de la cathédrale, l'une interne, l'autre externe, et celle de Saint-Barthélemi. Le pieux et savant Algerus sortit de cette dernière. Il écrivit plusieurs ouvrages très-remarquables et refusa, par amour de l'étude et par goût pour la retraite, les offres avantageuses de plusieurs évêques d'Allemagne désireux d'attacher à leur diocèse un homme d'une si grande renommée. Hazelon, moine de Cluni, avait été chanoine de Liège avant d'embrasser la vie religieuse; il éleva l'église de ce célèbre monastère qui surpassait toutes celles du temps par ses dimensions prodigieuses. Un des écrivains les plus lettrés de ce siècle, Gozechin, fut pendant treize ans écolâtre de Liège où l'on croit qu'il était né.

Le choix du successeur d'Obert excita de

grands orages à Liège. La division règnait également dans le clergé, parmi la noblesse, et dans les rangs du peuple; il paraissait impossible qu'on parvînt à s'entendre. Alexandre de Juliers, archidiacre et prévôt des églises collégiales de Saint-Paul à Liège et de Notre-Dame à Huy, profita de la circonstance et acheta de l'empereur Henri V, au prix de sept mille livres d'argent, l'investiture par la crosse et l'anneau. Mais Frédéric de Namur, prévôt de Saint-Lambert, réunit le chapitre et fit déclarer la nullité de l'élection. Alexandre, fort de la protection du duc de Brabant, qui voulut en personne assister à sa prise de possession, n'en fut pas moins inauguré avec grande pompe dans la cathédrale.

L'archevêque de Cologne, métropolitain du diocèse de Liège, cita devant lui le nouvel élu et les chanoines, afin d'examiner l'affaire en présence des deux parties. Alexandre n'ayant point comparu après trois monitoires successifs, l'archevêque ordonna aux chanoines assemblés à Cologne de procéder à l'élection d'un autre évêque. Frédéric de Namur réunit tous les suffrages et fut sacré à Reims par le pape Callixte II qui y présidait un concile où Alexandre et ses adhérents furent excommuniés. Une piété éminente distinguait l'ancien prévôt de Saint-Lambert : il fit nu-pieds le

voyage de Reims à Liège et entra dans sa ville épiscopale avec cet appareil de pénitence, aux applaudissements de la population.

A peine le nouvel évêque était-il installé, qu'une guerre civile éclata dans l'évêché entre les partisans de la papauté d'un côté et ceux de l'empereur de l'autre. Godefroid, duc de Brabant, Lambert, comte de Montaigu (1), Gilbert, comte de Duras, Régnier, avoué de Hesbaie, soutenaient la cause d'Alexandre. En revanche, Godefroid, comte de Namur, frère de l'évêque (2), Waleran de Limbourg, Gossuin de Fauquemont, la ville de Liège et tous les abbés du diocèse s'étaient prononcés en faveur de Frédéric. Son compétiteur ayant trouvé le moyen de s'emparer du château de Huy, l'évêque marcha contre lui avec les troupes liégeoises et celles du comte de Namur, fut accueilli avec empressement dans la ville et mit le siège devant le château. A cette nouvelle, le duc de Brabant et le comte de Mont-

(1) La montagne de Montaigu *(mons acutus)* avait donné son nom à un comté relevant du Luxembourg. Cette montagne est située sur la rive droite de l'Ourthe, aujourd'hui commune de Marcourt, à une lieue N. de Laroche.

(2) Tome I, page 273. — Nous avons désigné, en cet endroit, le duc de Brabant, Godefroid le Barbu, sous le nom de comte de Louvain. A l'époque où ces faits se passaient, les deux dénominations étaient en usage et les historiens les emploient indifféremment.

aigu s'avancèrent, l'un à travers la Hesbaie, l'autre par le Condros, pour attaquer les assiégeants de deux côtés à la fois et leur couper la retraite. La rupture du pont de Huy, pratiquée à temps par les gens de Frédéric, tint les Brabançons cloués sur la rive opposée, tandis que le comte de Namur, voyant le sire de Montaigu engagé entre la Meuse et les rochers escarpés qui dominent le château, se jeta sur lui avec toutes ses forces. Lambert succomba, ses compagnons périrent aussi ou furent faits prisonniers.

Vaincus par les armes, les partisans de l'archidiacre ne se découragèrent point et, peu scrupuleux sur le choix des moyens, ils eurent recours au crime et à la trahison. Un des serviteurs du pieux évêque, acheté par eux, administra un poison violent à son maître qui mourut après d'horribles souffrances et en pardonnant à ses ennemis, le 27 mai 1121. Sa tombe, dans l'église cathédrale, fut honorée comme celle d'un saint.

Le siège épiscopal était de nouveau vacant. L'archevêque de Cologne crut devoir suspendre l'élection jusqu'à un moment plus favorable. Au bout de deux ans, Albéron, frère du duc de Brabant et chanoine-primicier de Metz, fut élu, non moins pour ses vertus personnelles que grâce à l'influence fraternelle. Ce prélat

signala les commencements de son épiscopat par une répression énergique des brigandages auxquels les seigneurs se laissaient aller trop souvent. L'empereur le seconda dans cette œuvre d'excellente administration et le château de Fauquemont, qui faisait la terreur du voisinage, fut rasé par ses ordres jusqu'aux fondements. On attribue à Albéron l'abolition du droit de *main-morte.* Ce fut sous son règne que s'élevèrent les monastères de Cornillon, *Cornelii Mons;* de Belle-Fontaine, transféré plus tard à Beaufays; de Vivegnis, *Vetus Vinetum,* et de Bertrée. Albéron mourut le 1er janvier 1128.

Alexandre de Juliers avait fait oublier par une humble soumission ses torts antérieurs; il n'était pas d'ailleurs dépourvu de tout mérite personnel et les historiens du temps le représentent comme un homme pieux, charitable, sage et éloquent. Il fut donc, cette fois, promu à l'évêché, sans opposition. Chose étrange : la première affaire où nous voyons ce prélat engagé, est une guerre avec son ancien protecteur Godefroid de Brabant, guerre qui se termina, comme on sait, par la sanglante bataille de Wilderen rapportée précédemment (1).

L'année suivante, la ville de Liège fut témoin

(1) Ci-dessus, page 10.

d'un des spectacles les plus imposants que mentionne son histoire. Le souverain pontife Innocent II, chassé de la cité de Saint-Pierre par l'antipape Anaclet, était venu chercher un refuge en France d'abord, puis en Belgique. Précédé à Liège par l'empereur Lothaire II, de la maison de Saxe, et accompagné par saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, il y fut accueilli avec de grandes marques de respect. Le huitième jour, il se rendit processionnellement de l'église de Saint-Martin à la cathédrale, entouré de plus de trente-deux évêques, et couronna solennellement, dans ce dernier temple, le nouvel empereur et l'impératrice (30 mars 1130). — L'église de Liège jetait alors un éclat extraordinaire. Au rapport des historiens les plus accrédités, le chapitre de Saint-Lambert comptait à cette époque parmi ses membres neuf fils de rois, quatorze de ducs, vingt-neuf de comtes, et beaucoup d'autres de la première noblesse.

La fin du règne d'Alexandre ne correspondit point à ses joyeux commencements. Renaud, dit le Borgne, comte de Bar, parvint à s'emparer du château de Bouillon, en y pénétrant la nuit par trahison. Cette nouvelle affligea fort le prélat, mais un coup plus terrible devait l'atteindre bientôt. Dénoncé à Rome pour un abus de pouvoir et cité trois fois à

comparaître sans avoir répondu, il fut déposé au concile de Pise, l'an 1134. Cette sentence fut un coup de foudre pour l'évêque de Liège. Il alla cacher sa honte et sa douleur au monastère de Saint-Gilles, y mourut le 6 juillet et fut enterré sans pompe au lieu même où il venait d'expirer.

Albéron II, de la maison des comtes de Namur, succéda à Alexandre. C'était un prince jeune encore mais d'un esprit mûr avant l'âge. Ses premières pensées furent tournées vers les moyens de recouvrer le château de Bouillon. Après avoir inutilement recouru aux plaintes et aux négociations, il résolut de tenter la voie des armes et son entreprise fut couronnée d'un plein succès (1). Albéron ne fut pas aussi heureux dans son administration spirituelle. Des désordres s'étaient glissés dans les rangs du clergé et le prélat, souvent averti, en restait témoin impassible. A la fin, le prévôt de Saint-Lambert, Henri de Leyen, crut devoir porter la chose à la connaissance du souverain pontife. Appelé à Rome pour rendre compte de sa conduite, Albéron mourut en chemin le 26 mars 1145.

Lorsque la nouvelle de la mort de l'évêque fut parvenue à Liège, il n'y eut qu'une voix

(1) Tome I, page 277.

dans le peuple et dans le clergé pour appeler à l'épiscopat le prévôt de Saint-Lambert. Henri de Leyen fut sacré par l'archevêque de Cologne, le 24 juin, et mit immédiatement la main au rétablissement de la discipline. Il y fut puissamment aidé par le zèle et l'éloquence de saint Bernard dont la présence produisit un effet immense à Liège et dans toute la principauté. — L'administration de Henri de Leyen ne fut pas moins remarquable au point de vue des intérêts purement temporels. Il agrandit le territoire de la principauté, releva les bâtiments en ruines, en éleva beaucoup de nouveaux et accorda aux habitants de Saint-Trond des franchises identiques à celles dont jouissait la ville de Liège. — On a lu ailleurs (1) le récit de la guerre que le prélat eut à soutenir contre l'aventureux comte de Namur, Henri l'Aveugle. La victoire d'Andennes, qui termina cette guerre, fut malheureusement souillée par de coupables excès. — En 1154, Henri de Leyen se vit obligé d'accompagner en Italie l'empereur Frédéric Barberousse qui allait s'y faire couronner. De retour dans ses états, il reprit pendant plus de deux ans avec un nouveau zèle les rênes de l'administration. Au bout de ce temps, il fut rappelé en Italie par l'empe-

(1) Tome I, page 278.

reur qui y patronait avec acharnement l'antipape Victor contre le pontife légitime, Alexandre III. L'évêque de Liège qui, comme beaucoup d'autres, ne se rendait pas sans doute un compte exact de la situation, mourut à Paris le 2 octobre 1146.

Le successeur d'Henri de Leyen, Alexandre, deuxième de ce nom, avait été, comme lui, prévôt de Saint-Lambert. Il ne fit qu'une courte apparition sur le siège épiscopal et son administration n'a laissé aucune trace dans l'histoire. L'empereur le prit à sa suite dans sa troisième expédition d'Italie; l'évêque y fut atteint par une épidémie qui désola l'armée impériale et succomba le 9 août 1167.

Raoul de Zeringen, fils du duc Conrad et de Clémence de Namur, fut élu à la place d'Alexandre, grâce à l'influence de Henri l'Aveugle, son proche parent. C'était un prince intelligent, habile et doué d'autres qualités recommandables, toutes souillées malheureusement par une insatiable rapacité. Sous son règne, la vente des bénéfices ecclésiastiques devint un trafic règlé. Le but du prélat paraît avoir été, il est vrai, d'aider son frère, le duc de Brisgau, à élever cette magnifique cathédrale de Fribourg, l'une des plus belles créations de l'architecture ogivale. Mais un pareil excès n'en était pas moins blâmable. Un prêtre

de Liège, Lambert le Bègue (1), s'éleva avec force contre cet abus.

Le pays de Liège eut cruellement à souffrir, vers le même temps, des suites d'une guerre née d'un conflit entre l'abbaye de Saint-Trond et le comte de Looz (2). Ce dernier avait fait élever une tour au village de Brustheim et y avait placé une garnison. L'abbé, qui avait l'avouerie du village et que ce voisinage armé inquiétait, réclama, mais en vain. Il fut obligé d'avoir recours à l'évêque Raoul. Après des représentations inutiles, le prélat résolut de tenter la voie des armes. Le comte le prévint, se jeta sur la ville de Tongres et la livra au pillage. Raoul exaspéré entreprit le siège du château de Colmont où le comte de Looz s'était renfermé. Celui-ci parvint à en sortir à la faveur de la nuit, rentra à Tongres et y mit le feu. Une partie des troupes liégeoises se détachant alors du siège pénétrèrent dans le comté de Looz et y exercèrent d'affreux ravages. L'intervention des comtes de Hainaut

(1) On attribue assez communément l'origine des *béguines* à ce saint prêtre; d'autres la font remonter jusqu'à sainte Begge, au VII[e] siècle.

(2) On a vu plus haut que le comté de Looz avait été légué à la principauté par le comte Arnoul II. L'évêque Baldéric en investit le frère du défunt, pour le tenir en fief de l'église de Saint-Lambert et à charge de réversion à cette église au défaut d'hoirs mâles. La réversion eut lieu en 1365.

et de Namur mit fin à ces fureurs. Il fut convenu que les fortifications élevées à Brustheim ne seraient point rétablies.

Bientôt après, les préparatifs d'une nouvelle croisade remuèrent l'Europe effrayée de la nouvelle que Jérusalem venait d'être reprise par Saladin. Le légat Henri d'Albano, envoyé par le souverain pontife pour prêcher cette croisade en Allemagne, s'arrêta quelque temps à Liège. Il s'éleva avec tant de force contre la corruption des mœurs et la vente des charges ecclésiastiques qu'on vit la plupart des clercs simoniaques, frappés de remords, venir résigner leurs bénéfices entre ses mains. L'évêque lui-même, touché de repentir, s'engagea solennellement à prendre la croix, en expiation de sa conduite passée. Il accompagna en effet Frédéric Barberousse à la troisième croisade et mourut au retour, le 5 août 1191, au village de Herderen, près de Fribourg. Ses restes furent transférés au monastère de Saint-Pierre, dans la Forêt-Noire, lieu de sépulture de la maison de Zeringen.

Albert de Louvain, né en cette dernière ville l'an 1159, était frère du duc Henri Ier de Brabant. Ses vertus le firent élire d'un consentement presque général pour succéder à l'évêque Raoul. Mais l'ambition du comte de Hostade lui opposa pour compétiteur Lothaire, frère de

ce prince. Le saint siège ratifia l'élection d'Albert qui fut sacré le 20 septembre 1192. Mais l'empereur se montra favorable à Lothaire et trois seigneurs allemands, voulant lui faire leur cour, se rendirent à Reims où Albert était resté après son sacre, gagnèrent sa confiance à l'aide de mensonges et de leur déguisement et finirent par l'assassiner le 24 novembre 1192. Le nom du prélat martyr a été inséré au catalogue des saints : l'église honore en lui un défenseur de ses droits et de ses libertés. Les restes de saint Albert de Louvain, après avoir reposé longtemps dans la sépulture des archevêques de Reims, furent transportés à Bruxelles par l'archiduc Albert en 1612 et confiés à l'église des carmélites de cette ville.

CHAPITRE III.

DEPUIS ALBERT DE CUYCK JUSQU'AUX GUERRES D'AWANS ET DE WAROUX.

1198—1297.

Albert de Cuyck. — Grande charte liégeoise. — Progrès du commerce et de l'industrie. — Exploitation de la houille. — Discordes intestines. — Hugues de Pierrepont. — Acquisition des comtés de Moha et de Waleffe. — Lutte avec le duc de Brabant, Henri le Guerroyeur. — Excès de ce prince. — Bataille de Steppes. — Jean d'Aps. — Troubles intérieurs. — Guerre contre Waleran de Fauquemont. — Guillaume de Savoie. — Robert de Torote. — Institution de la Fête-Dieu. — Henri de Gueldre. — Situation de la principauté. — Luttes intestines. — Henri de Dinant. — Les maîtres-à-temps nommés par le peuple. — Organisation des plébéiens. — Résistance à l'évêque. — Guerre civile. — Victoire des plébéiens. — Lutte sanglante à Liége. — Plaid de Vottem. — Soumission des Liégeois. — Henri de Dinant banni de Liége. — Paix de Saint-Walburge. — Henri de Gueldre déposé. — Sa mort tragique. — Progrès du commerce et de l'industrie. — Jean d'Enghien. — Jean de Flandre. — La paix des clercs. — Loi muée. — Interrègne. — Hugues de Châlons. — Organisation des métiers à Liége.

On a vu plus haut comment l'évêché demeura vacant malgré une première élection.

Après de longues divisions et la mort de Simon de Limbourg, Albert de Cuyck finit par être reconnu sans difficulté. C'était un prélat avare et rapace mais en même temps un prince habile et un rusé politique. Liège lui doit le plus ancien monument écrit de son droit public et de ses libertés, cette *grande charte liégeoise,* si célèbre dans son histoire. Cette charte, donnée en 1198 et confirmée dix ans plus tard par l'empereur Philippe, atteste, d'une manière éclatante, l'importance qu'avait prise, dès cette époque, la classe la plus nombreuse au pays de Liège. L'inviolabilité de la demeure du bourgeois, de sa propriété, de sa personne, y est garantie d'une manière plus complète que dans aucun autre document contemporain. Déjà alors il était parfaitement vrai de dire : *à Liège pauvre homme en sa demeure est roi.*

Le progrès social était en rapport avec les institutions politiques, ou plutôt il avait précédé et provoqué celles-ci. On suit avec un vif intérêt, dans l'histoire de Liège, la marche ascendante de la bourgeoisie qui, faible et obscure d'abord, grandit par degrés, grâce à l'industrie et au commerce. Dès le commencement du XIIe siècle, les populations liégeoises entretenaient des relations suivies avec l'Angleterre et l'Allemagne et tout spécialement avec Cologne et les autres villes des bords du

Rhin. A cette époque reculée, Liège fabriquait des armes excellentes, du drap et toutes sortes d'étoffes de laine; Huy était allié à la hanse flamande pour le commerce d'outre-mer; Dinant exportait au loin ces admirables batteries de cuivre appelées de son nom *dinanderies;* les forêts qui longent la Meuse fournissaient des bois très recherchés et, sur tous les points du territoire, les développements donnés à l'exploitation des mines de fer, de plomb et de houille, multipliaient sans cesse les éléments d'une prospérité qui ne devait cesser de s'accroître. — Il est impossible de préciser l'époque exacte où l'on a commencé à exploiter la houille au pays de Liège; toutefois les chroniqueurs en rapportent l'origine au règne d'Albert de Cuyck.

Les dernières années du règne d'Albert furent troublées par des discordes entre le clergé liégeois et le peuple; ce dernier, chose étrange à la première vue, avait pour lui l'appui de l'évêque. On relevait les murs de la cité : les clercs qu'on voulait forcer à supporter une partie de la dépense invoquèrent leurs immunités. De graves excès furent commis des deux côtés. L'exercice public du culte cessa dans la ville épiscopale, jusqu'à ce qu'un arrangement, assez prompt d'ailleurs, fût intervenu. Albert survécut peu à cet arrangement.

Il mourut le 1r février de l'an 1200, laissant une mémoire souillée par les scandales d'une basse et vénale cupidité.

Hugues de Pierrepont, successeur d'Albert, était d'origine française et tenait par sa mère à la parenté des comtes de Namur; il était, au moment de son élection, grand prévôt et archidiacre. Sous le règne de cet évêque, Liège reçut un accroissement de territoire qui faillit amener sa ruine. Le comte Albert de Dasbourg, privé de ses deux fils, céda à l'évêché, dans le courant de l'année 1204, la seigneurie de Moha et de Waleffe qui, des frontières du Brabant, s'étendait jusqu'à Huy. En faisant cette cession à l'autel, selon les coutumes germaniques, le comte stipula que, s'il laissait à sa mort un fils ou une fille, cet enfant rentrerait en possession de son héritage, mais à condition de le tenir en fief-lige de l'évêché de Liège. Le cas se réalisa. Albert mourut en 1212, laissant une fille en bas âge, nommée Gertrude, et fiancée à Thibaut, fils de Ferri II, duc de Lorraine. Thibaut se mit d'accord avec l'évêque et l'église de Saint-Lambert conserva ses droits de suzeraineté sur l'alleu de Moha et de Waleffe transformé en fief-lige à son profit.

Cet arrangement ne faisait pas le compte du duc de Brabant, Henri le Guerroyeur, proche parent d'Albert dont il avait espéré d'être un

jour l'héritier. Nous avons rapporté ailleurs les excès auxquels ce prince se livra, l'horrible dévastation de la ville de Liège et du pays liégeois, la défaite des Brabançons à la bataille de Steppes près de Montenaken, et la paix humiliante pour le duc, qui en fut le résultat (1).

Hugues de Pierrepont mourut à Huy le 12 avril 1220. Ce prélat, instruit par l'expérience, avait employé tous ses soins à fortifier sa capitale contre les attaques du dehors. A cette époque, Liège comptait six grands *vinaves* ou quartiers, distingués les uns des autres par leurs blasons et leurs cris d'armes. Les habitants de ces quartiers se divisaient en *grands* et en *petits*. Les *grands* formaient une espèce d'aristocratie bourgeoise; c'étaient, pour la plupart, de gros marchands qui trafiquaient dans les halles et qu'on s'accoutuma peu à peu à désigner sous le nom de *seigneurs;* ils portaient des vêtements de couleur verte et grise, relevés de vair sur les épaules. La désignation de *petits* comprenait les ouvriers et les artisans des communs métiers. Les nobles occupaient à Liège tout un quartier, le *vinave des Prez,* séparé du reste de la cité par la Meuse. Ils avaient fait construire le long du fleuve une haute muraille avec deux portes massives et

(1) Ci-dessus, pages 70 et suiv.

des ponts levis; ils empêchaient ainsi à leur gré les communications entre les deux rives et se retranchaient dans leur vinave comme dans un fort indépendant.

Hugues eut pour successeur son neveu Jean d'Aps, prévôt de Saint-Lambert, fils du sire de Rumigny et de Marguerite de Pierrepont. Le règne assez court de ce prélat fut agité par des troubles intérieurs, premiers symptômes des tempêtes qui se préparaient dans l'avenir. Les villes de Liége, Huy, Dinant, Saint-Trond, Maestricht, Tongres et Fosses conclurent sous le nom d'alliance commune, *communio*, un traité de garantie mutuelle de leurs droits et de leurs franchises. Cette union fut ratifiée par l'empereur Henri VII.

Dans le courant de l'année 1236, Waleran de Fauquemont (1) suscita à l'évêché une guerre désastreuse. Après des alternatives diverses mêlées de pillages et d'incendies, Jean d'Aps se vit obligé de mettre le siège devant le château de Poilvache, devenu, sous les auspices de Waleran, un vrai repaire de brigands. Il pressait les travaux du siège, lorsqu'une maladie grave le surprit au milieu de son camp. On fut obligé de le transporter à Dinant où il mourut vers la fin d'avril 1238.

(1) Ci-dessus, page 19.

Le choix d'un évêque excita de grands débats à Liége. Le suffrage du pape Grégoire IX fit pencher la balance en faveur de Guillaume de Savoie, frère du second époux de la comtesse Jeanne de Flandre, mais le nouveau prélat, surpris par la mort, n'eut pas même le temps d'entrer en possession de son évêché. Robert de Torote, précédemment évêque de Langres, le remplaça. C'est à lui qu'est due l'institution de la Fête-Dieu, *Festum Corporis Christi*. Robert mourut à Fosses le 16 octobre 1246.

Henri de Gueldre, successeur de Robert de Torote, était frère d'Othon, comte de Gueldre, et cousin germain de Guillaume de Hollande, récemment appelé à l'empire en remplacement de Frédéric II. Cette noble parenté détermina l'élection de Henri que son jeune âge et la légèreté de ses mœurs semblaient devoir exclure. C'était un choix dicté par la politique; il fut fatal à la religion et au pays. Nous ne le verrons que trop dans la période triste et orageuse où nous entrons.

Henri de Gueldre trouva l'aristocratie nobiliaire et patricienne plus puissante dans l'état que le prince lui-même. Les membres des classes privilégiées occupaient tous les offices, possédaient la plus grande partie du territoire et pouvaient, réduits à eux seuls, mettre sur

pied une armée considérable. Les plébéiens, malgré les progrès de l'industrie et leurs ressources personnelles, étaient privés de toute participation au gouvernement de la chose publique. Isolés les uns des autres par des règlements qui leur enlevaient toute faculté de se former en associations, ils étaient tenus dans un état complet de dépendance et d'humiliation. L'élu (1), jaloux de son autorité, résolut de profiter de la première occasion favorable pour secouer un joug qui pesait sur lui comme sur le peuple.

Le 25 octobre 1253, messire Ernekin de Vilhanche, mayeur d'Aywaille, tua d'un coup de couteau dans la ville même un bourgeois de Liège et, le crime commis, remonta tranquillement à cheval et sortit de la ville sans être inquiété. Le coupable était un seigneur : l'impunité où les échevins le laissaient souleva les clameurs populaires. Henri de Gueldre se rangea du côté du peuple et déclara que sa volonté était de gouverner *par justice, de telle manière que le pauvre pût vivre en paix à côté du riche et le petit à côté du grand.* Le peuple applaudit à ces paroles, mais les échevins réclamèrent et envoyèrent l'un des leurs, Fran-

(1) On désignait ainsi le prince régnant aussi longtemps qu'il n'avait pas reçu l'ordination épiscopale.

con de Visé, devant le chapitre pour y défendre leurs droits. Comme Francon s'exprimait d'une façon peu respectueuse devant l'assemblée, l'archidiacre Raoul de Clermont le toucha légèrement d'une petite baguette qu'il tenait à la main, pour l'avertir d'être plus circonspect. Francon se croyant ou faisant semblant de se croire menacé, s'élança comme un furieux hors de la salle et parcourut les rues en criant que le clergé en voulait à la vie des habitants. On sonna la cloche du ban, des attroupements armés se formèrent, les portes de la cathédrale et de la salle capitulaire furent brisées. Henri de Gueldre sortit de Liège et se retira à Namur d'où il mit la ville en interdit. Les Liégeois ne furent pas longtemps sans se repentir de ces excès; ils demandèrent et obtinrent la paix par l'entremise d'Othon de Gueldre, frère de Henri. Cette paix ne fut pas de longue durée.

Il y avait alors à Liège un homme de race noble, qui y jouissait d'un grand crédit. On le nommait Henri de Dinant. Il parlait volontiers aux gens des petits métiers et ne ménageait dans ses discours ni l'élu, ni la noblesse, ni le clergé. Son plan paraît avoir été d'affaiblir l'une par l'autre les deux classes dominantes, pour faire prévaloir l'élément populaire qui n'avait pas conquis sa place jusqu'alors. Les échevins, bien au fait de la grande popularité

d'Henri de Dinant, ne négligèrent rien pour le mettre dans leurs intérêts. Plus habile qu'eux, Henri feignit d'entrer dans les vues des échevins et leur persuada de tâcher de détourner le peuple du parti de l'élu, en lui abandonnant l'élection des deux *maîtres-à-temps (bourgmestres, maîtres de la cité),* leur promettant bien que le peuple n'élirait que des gens de leur bord. Le jour de l'élection arrivé, le peuple désigna tout d'une voix Henri de Dinant et Jean Germeau, son ami intime.

Le plan conçu par Henri de Dinant avait complètement réussi. Celui-ci n'eut rien de plus pressé que de se transporter avec son collègue à la grande chambre échevinale. Il y trouva les échevins réunis avec le mayeur et les requit de prêter sur-le-champ le serment qu'ils se conformeraient exactement à l'avenir, dans tous leurs jugements, aux droits et franchises accordés par les empereurs et les évêques au bon peuple de Liège et qu'ils appliqueraient désormais la même mesure aux grands et aux petits. Les échevins s'aperçurent bien vite qu'ils avaient été joués et passèrent des félicitations aux menaces et aux outrages : « Messires, leur dit Henri de Dinant, tout vieux que vous êtes, vous vous êtes laissé prendre au trébuchet et vous ne vous en tirerez plus. Votre règne est passé. » Il se mit en devoir

d'organiser immédiatement les masses populaires. Tous les habitants valides furent distribués en compagnies de vingt hommes ayant chacune son chef distinct. Au premier son de la cloche du ban, tout le monde devait prendre les armes et se rendre à son poste.

Quelques jours plus tard, arrivèrent à Liège des envoyés de Jean d'Avesnes, venant solliciter l'assistance de l'élu contre Marguerite de Flandre qui favorisait ses enfants du second lit au détriment de ceux qu'elle avait eus de son premier époux (1). Le Hainaut relevait de l'évêché et Henri de Gueldre se crut obligé d'accorder les secours réclamés. Il manda ses vassaux et chargea les échevins de faire tous les préparatifs de l'expédition. Ceux-ci firent crier au perron (2) que tous les bourgeois eussent à se tenir prêts et appareillés, afin d'accompagner monseigneur de Liège à la guerre. A cette nouvelle, Henri de Dinant se rendit au lieu de leurs séances et demanda aux échevins où l'élu se proposait de conduire les gens de la commune : « Que t'importe, faux traître? répondit Arnoul de Chênée. Tu le sauras assez à temps, quand ils seront revenus. » Il n'en sera pas ainsi, répliqua Henri. Rapportez

(1) Tome I, pages 164 et 234.

(2) On appelait ainsi une colonne de cuivre élevée dans la grande place sur des marches de marbre.

à l'élu que nous ne sommes tenus de combattre que pour la défense de la patrie et le soutien des droits de l'église et de l'évêque. Nous ne combattrons pas pour une guerre étrangère au pays. » Cela dit, il se rendit lui-même au perron et engagea les bourgeois à rester chez eux, ce qu'ils firent sans hésiter. Henri de Gueldre exaspéré quitta la ville dès le lendemain. Les échevins et la plupart des chanoines, ne se croyant plus en sûreté à Liège, en sortirent également et se retirèrent à Namur.

Alors la guerre civile éclata. D'abord les troupes de l'évêque, commandées par Gérard de Horion, maréchal de l'évêché, et les milices bourgeoises, ayant à leur tête Henri de Dinant, battaient de part et d'autre la campagne, ravageant les champs ou brûlant et démolissant les châteaux, sans engagement sérieux. Mais les habitants de Huy, de Dinant et de Saint-Trond, entraînés par l'exemple des Liégeois et les discours de leur chef, ayant pris les armes à leur tour, l'armée des communes alla mettre le siège devant le château d'Emblève où le maréchal avait établi ses magasins. Le château, fort par sa position et par les travaux qu'on y avait faits, était imprenable et les milices communales furent obligées de se retirer sans rien faire. Dans leur retraite, elles furent attaquées à l'improviste par le maréchal

qui leur laissa à peine le temps de se ranger en bataille. Malgré ce désavantage auquel il faut joindre l'infériorité des armes et l'inexpérience de la discipline, les masses populaires luttèrent avec tant d'énergie que le combat finit par être fatal à la noblesse. Le maréchal et les siens furent contraints de prendre la fuite et laissèrent sur le terrain un assez grand nombre de morts. Enfin, le comte Othon de Gueldre, d'accord avec le légat du Saint Siège, parvint à ménager un accommodement entre le peuple, l'élu et la noblesse. La paix fut conclue le 15 décembre 1254.

Deux ans plus tard, les troubles recommencèrent. Henri de Dinant avait fait décréter une imposition extraordinaire destinée à subvenir aux dépenses provoquées par les derniers évènements et chaque famille riche avait été taxée à un marc d'argent. Les nobles résistèrent. Henri de Dinant s'était rendu à la salle échevinale pour sommer les échevins présents de payer la taxe : Radus Desprez, fils de l'un d'eux, irrité de la hardiesse de langage du tribun, lui porta trois coups de poignard au milieu du ventre. On le crut mort et cette nouvelle fit courir toute la ville aux armes. La foule furieuse couvre la rive du fleuve, impatiente de se ruer sur les patriciens rangés debout, comme un mur de fer, sur le pont qui ouvre

l'entrée de leur *vinave*. Après une lutte sanglante et prolongée, les milices plébéiennes parviennent à enfoncer les rangs de leurs adversaires. Déjà plus de deux cents hommes des métiers sont au delà du pont; des masses d'autres s'élancent à la fois sur les poutres mal assurées qui forment le passage. Le pont s'écroule avec fracas, entraînant avec lui dans les flots une soixantaine de victimes et ouvrant un gouffre infranchissable entre les deux rives. Séparés de la multitude qui reste spectatrice impuissante de ce qui se passe à l'autre bord, les deux cents champions de la cause populaire continuent un combat acharné, mais sans espoir, et succombent jusqu'au dernier. Telle fut la journée néfaste du 19 avril 1256.

Henri de Gueldre était parvenu, en s'alliant avec le duc de Brabant et les comtes de Looz, de Juliers et de Gueldre, à réunir des forces considérables. Au commencement de juillet, il mit le siège devant Saint-Trond qui fut obligé de capituler au bout de deux jours. Un corps de troupes posté à Flône, sur les bords de la Meuse, intercepta les communications entre les villes de Liège et de Huy et, bientôt après, une armée commandée par l'élu en personne vint camper dans la plaine de Vottem, à moins d'une lieue de la capitale. Alors des craintes sérieuses s'emparèrent des Liégeois. La no-

blesse s'empressa d'intervenir; les Desprez se jetèrent aux pieds de l'élu, en lui remontrant que le peuple n'avait été qu'un instrument aveugle entre les mains de Henri de Dinant et que c'était contre celui-ci qu'il devait réserver ses châtiments. L'élu se rendit sans peine à leurs prières et convoqua le tribunal des échevins à Vottem, pour prononcer sentence contre le tribun populaire et ses adhérents.

Le plaid eut lieu le 10 août suivant. Henri de Dinant fut déclaré traître et félon, privé de ses offices et honneurs et mis hors la loi. Quoique menacés de près par des forces écrasantes, les Liégeois eurent beaucoup de peine à accepter la sentence portée contre leur idole. Mais il fallut céder. La paix fut scellée le 9 octobre 1256. Henri de Dinant se réfugia d'abord à Namur, où il fut accueilli avec bienveillance par Marie de Brienne. Ne s'y croyant pas en sûreté, car la haine de Henri de Gueldre l'avait poursuivi jusque dans son asile, il chercha un nouvel abri auprès de Marguerite de Flandre qui lui donna une place dans son conseil, après avoir mis à l'épreuve la loyauté du héros populaire. Ainsi se termina la carrière de Henri de Dinant. Il faut y faire la part du bien et du mal et y reconnaître, à côté de torts graves, une grande capacité politique et un dévouement généreux à la cause des petits et des opprimés.

Henri de Gueldre, débarrassé de ses ennemis et voulant mettre son pouvoir désormais à l'abri de toute atteinte, fit construire une citadelle menaçante à la porte de Sainte-Walburge et abattre tous les travaux de défense élevés dans le reste de la ville. Cette citadelle excita chez les habitants une exaspération qui ne put se contenir longtemps. On résolut de s'en défaire à tout prix. Le 25 octobre 1269, profitant d'une fète à laquelle les officiers de la garnison prenaient part, les bourgeois s'emparèrent de l'entrée de la citadelle, commencèrent immédiatement l'œuvre projetée de démolition et firent si bien qu'un petit nombre d'heures plus tard il n'y restait plus pierre sur pierre. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre civile, qui se termina heureusement au bout de quelques mois. Les Liégeois payèrent trois mille marcs à l'élu en réparation du dommage.

Henri de Gueldre ne manquait ni de vigueur, ni d'habileté. Mais si le prince en lui a droit à quelques éloges, l'évêque, car il avait été sacré enfin en 1258, ne saurait être assez flétri. Les désordres auxquels il se livrait devinrent si graves que l'archidiacre Thibaud de Plaisance, de l'illustre famille des Visconti, crut devoir les lui reprocher devant tout le chapitre. Frappé par l'évêque, Thibaud quitta Liège et se rendit à la terre sainte. Il termi-

nait son pèlerinage et allait s'embarquer à Saint-Jean-d'Acre, lorsqu'il apprit qu'il venait d'être élu pape, à la recommandation de l'illustre saint Bonaventure. Grégoire X, c'est le nom qu'il prit après être monté sur le siège apostolique, s'empressa d'adresser à Henri de Gueldre une lettre toute paternelle, où il l'exhortait à rentrer en lui-même et à racheter ses crimes par le repentir. Henri n'en fit que rire. Alors le pape, le voyant tout à fait incorrigible, le cita au concile général de Lyon où l'évêque comparut et fut obligé de renoncer à son siège. Il se retira d'abord chez son frère, le comte de Gueldre, qu'il abandonna bientôt pour mener une vie d'aventures et de rapines. Pendant près de douze ans, il tourmenta les bourgeois de mille manières, faisant des incursions jusque sous les murs des villes, pillant châteaux et villages et rançonnant tous les bourgeois qu'il parvenait à saisir. On fut contraint de mettre sa tête à prix. Enfin le jour du châtiment arriva. En l'année 1285, un chevalier du lignage des Desprez lui fendit la tête jusqu'aux dents d'un coup d'épée.

Malgré les troubles civils, le commerce et l'industrie avaient fait de nouveaux progrès sous le règne de Henri de Gueldre. Des halles furent construites à Dinant, à Huy, à Fosses et sur d'autres points du territoire. Les relations

entre la principauté et les villes hanséatiques, favorisées par des exemptions de droits et de péages, avaient pris une extension rapide. Ces redevances étaient remplacées par des dons annuels qui constataient le droit, sans grever les transactions. Ainsi Francfort donnait une paire de gants de fauconnier et une livre de poivre; Nuremberg, une épée à deux mains et une large courroie de peau de cerf; Lubeck, une épée et une paire de gants.

Après la déposition de Henri de Gueldre, le siège épiscopal fut occupé par Jean d'Enghien, précédemment évêque de Tournai. Ce prélat, de noble extraction, unissait les avantages extérieurs aux qualités morales. Son règne fut troublé par la malheureuse guerre de la Vache (1). Cette guerre terminée, d'autres dissensions surgirent entre le chapitre et la noblesse. Jean d'Enghien n'en vit pas la fin. Henri de Gueldre réclamait une somme d'argent qu'il prétendait avoir prêtée à son ancienne église. L'évêque attiré sous prétexte d'explications à Hougaerde y fut saisi par les soldats du Gueldrois. Ces misérables jetèrent le vieillard sur un cheval fougueux et l'emmenèrent à toute bride jusqu'aux portes de l'abbaye d'Heylissem où Jean d'Enghien tomba mort d'épuisement, le 24 août 1281.

(1) Tome I, page 301.

Le siége resta vacant pendant un an. Il fut occupé ensuite par Jean de Flandre, fils du comte Gui de Dampierre. Le gouvernement de ce prince, d'un caractère doux et pacifique, apaisa momentanément les agitations intestines qui désolaient le pays. L'aristocratie liégeoise voulait, au grand mécontentement du clergé et du peuple, frapper les denrées alimentaires d'une taxe nouvelle. L'évêque s'y opposa et parvint à faire adopter par tout le monde un nouvel arrangement. Cet arrangement, connu sous le nom de *paix des clercs*, remplaçait la taxe impopulaire par un impôt sur la bierre, dont le produit devait être affecté exclusivement à la *fermeté*, c'est-à-dire, à l'entretien des murs, ponts et chaussées de la ville.

Liège dut au même évêque une importante amélioration de sa législation pénale qui avait consisté jusqu'alors dans une sorte de droit coutumier issu de la loi salique et des capitulaires. C'est ce qu'on appelait la *Caroline* ou la *Loi-Charlemagne*. Jean de Flandre publia en 1288 la loi *muée* (mutata), code criminel en vingt-neuf articles. Cette loi honore le prince qui l'a portée, car elle était spécialement dirigée contre les abus de la force individuelle et des privilèges incompatibles avec la sécurité générale.

Deux compétiteurs se disputèrent la succes-

sion de Jean de Flandre : Gui de Hainaut, frère de Jean II d'Avesnes, et Guillaume Berthoud de Malines. L'élection du premier avait été confirmée par l'archevêque de Cologne, métropolitain, mais Berthoud en appela au siège apostolique. Après quatre ans d'attente, le pape Boniface VIII mit à néant les deux élections contestées et conféra l'évêché à Hugues de Châlons, de la maison de Bourgogne. Le nouveau prélat fit son entrée solennelle à Liège le 24 août 1296. Son règne fut agité par la guerre intestine la plus longue et la plus meurtrière dont les annales liégeoises aient conservé le souvenir. On en verra le récit au chapitre suivant.

Hugues de Châlons était français; il crut pouvoir imiter le fatal exemple donné à cette époque par le roi Philippe le Bel et altéra gravement la monnaie de l'évêché. Le peuple liégeois témoigna un vif mécontentement, car les patriciens ne consentaient à recevoir, pour le payement des rentes, la nouvelle monnaie qu'à un taux beaucoup inférieur à sa valeur nominale. Un patricien, Henri le Pair, se rendit l'organe des plaintes populaires et réclama un édit qui forcerait les gens de sa classe à accepter les espèces nouvelles d'après leur valeur légale. Il ne se contenta pas de cela et, rappelant l'ancien langage de Henri de Dinant, il conseilla

aux gens du peuple de s'unir étroitement entre eux. On le crut et bientôt se formèrent les associations connues sous le nom de *métiers*, qui furent d'abord au nombre de douze. Ces espèces de confréries populaires, à la fois industrielles, politiques et militaires, avaient leurs saints patrons et leurs chefs, élisaient leurs magistrats et allaient à la guerre. Plus tard, chacune d'elles eut sa bannière de couleur rouge, offrant d'un côté le perron en or, de l'autre les principaux instruments du métier auquel elle appartenait. Hugues de Châlons, après s'être montré très irrité, finit par donner son approbation à la nouvelle organisation.

CHAPITRE IV.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES GUERRES D'AWANS ET DE WAROUX JUSQU'A LA MORT D'ADOLPHE DE LA MARCK.

1297—1344.

Origine des guerres d'Awans et de Waroux. — Quarantaines. — Premiers engagements. — Incendie du château de Slins. — Peine du harnescar. — Duel de la place verte. — Bataille de Loncin. — Alphonse de Waldecq. — Sagesse et vigueur de son administration. — Mesures prises contre les usuriers. — Thibaud de Bar. — Le comte de Looz mambour de l'évêché. — Nouvelles luttes intestines. — Thibaud de Bar augmente le nombre des métiers. — Sa mort. — Graves contestations à propos du choix du mambour. — La Mal-Saint-Martin. — Paix d'Angleur. — Adolphe de la Marck. — La guerre civile recommence avec plus de fureur que jamais. — Paix de Fexhe. — Nouvelles guerres. — Combat de Dammartin. — Paix des douze. — Prétentions et excès du parti populaire. — La guerre recommence. — Bataille de Nierbonne. — Paix de Vihogne et de Flône. — Loi du murmure. — Paix de Jeneffe. — Lettre de Saint-Jacques. — Tribunal des vingt-deux. — Mort d'Adolphe de la Marck.

Trop fidèles aux lois de la féodalité, les barons et les nobles se faisaient la guerre, au pays de Liège, sans que le prince pût les en

empêcher. Deux règles seulement limitaient l'exercice de leur droit : les parties belligérantes devaient s'abstenir d'abord de violer la *quarantaine* ou la trève de l'évêque et ensuite de brûler la demeure d'un ennemi, car un autre droit, celui d'*arsin (ardere)*, n'appartenait qu'au prince. Il y avait une *quarantaine*, c'est-à-dire, une suspension d'armes de quarante jours, ordonnée par le prince à la mort de chaque baron. Les quarantaines étaient un grand bienfait dans une pareille situation et constituaient, avec les trèves librement consenties, des moments de répit assez fréquents.

Les guerres d'Awans et de Waroux forment un des épisodes les plus curieux et les plus piquants de l'histoire de Liège. Elle durèrent près d'un demi-siècle. L'écrivain contemporain Hemricourt nous en a laissé le tableau. C'est à cette source, une des plus précieuses de notre histoire, qu'il faut en puiser le récit. Humbert Corbeau, seigneur d'Awans (1) et Guillaume, seigneur de Waroux (2), étaient les deux plus puissants barons de la Hesbaie. Ils descendaient l'un et l'autre de Rasse de Dammartin et d'Alix de Warfusée dont la nombreuse postérité

(1) Près de la route de Liége à Saint-Trond, à deux lieues O. de Liége.

(2) Dépendance de la commune d'Alleur, à une lieue et demie N. O. de la même ville.

occupait, à l'époque où nous sommes, presque tout le territoire hesbignon. Voisins, riches, aventureux, comme ils l'étaient, ces deux seigneurs ne pouvaient rester longtemps en paix ensemble. Une étincelle suffisait pour allumer la guerre et voici comment la chose arriva.

Hanneceau de Waroux avait épousé secrètement la jeune Adèle Poret, du village d'Awans, à laquelle était échu un riche héritage. Le sire d'Awans prétendit que cette fille était *serve* et par conséquent n'avait pu se marier sans son consentement. Menacé de se voir enlever sa femme par la force, Hanneceau se réfugia avec elle au château de Waroux. Les d'Awans se mirent alors à ravager les terres du chef de la maison de Waroux et abattirent son moulin à vent. Les Waroux ripostèrent et la guerre s'engagea. Les chevaliers des deux partis se retranchèrent dans leurs châteaux, en doublèrent les garnisons et n'en sortirent que pour se livrer de fréquents combats les uns aux autres. Chose horrible à dire : on ne faisait pas de prisonniers et, si quelqu'un tombait entre les mains de l'ennemi, il n'y avait, au rapport d'Hemricourt, d'autre rançon que la mort, quelque proche parent qu'on fût d'ailleurs.

Cette manie désolante étendit son influence au dehors de la principauté. Les d'Awans par-

vinrent à associer à leur cause la puissante famille des Mulrepas, au Limbourg, et celle de Ruland dans les Ardennes. Tout cela réuni ne formait pas moins de six cents hommes d'armes, parmi lesquels on comptait au delà de deux cents chevaliers. Les d'Awans allèrent, avec tout ce monde, mettre le siége devant le château de Slins sur le Geer. Le châtelain et ses trois fils opposèrent une vigoureuse résistance aux assiégeants. Les Limbourgeois impatientés mirent le feu à la tour et l'incendie ruina le vieux château. C'était là un grave attentat contre les prérogatives du prince, auquel seul appartenait, nous l'avons dit, le droit d'*arsin*. Aussitôt Hugues de Châlons déclara le sire d'Awans déchu de tous ses fiefs et se mit en marche contre le château du chevalier félon avec toutes ses forces. Les d'Awans furent obligés d'implorer la clémence de l'évêque qui condamna le chef de la famille et douze de ses plus proches parents à l'humiliante peine du *harnascar (harnasch*, harnais, et *schaar,* travail, corvée). Le jour de Pâques fleuries de l'an 1298, les treize chevaliers sortirent de l'église de Saint-Martin-en-Publémont, vêtus d'une simple tunique, nu-pieds et portant sur leurs têtes, en guise de chaperons, les selles de leurs chevaux. Ils traversèrent en cet état l'espace qui séparait cette église du palais du

prince, où ils firent, à genoux, amende honorable devant l'évèque.

A quelque temps de là, Ainechon, bâtard de Hognoul, fut défié devant le tribunal de l'évêque par Fallot de Waroux, comme assassin et félon. Le bâtard de Hognoul accepta le défi. Hugues de Châlons, après avoir vainement tenté d'accorder les champions, leur adjugea le champ de bataille sur la place verte, près de l'église de Saint-Lambert à Liége. Le duel eut lieu avec tout le cérémonial usité en pareil cas. Fallot succomba après une lutte acharnée. Peu après, le jour même de la Pentecôte de l'an 1298, une sanglante bataille se donna aux environs de Loncin, entre la chevalerie des deux partis. Messire Corbeau d'Awans, le premier auteur de cette guerre, fut renversé de cheval et périt dans la mêlée. Guillaume de Waroux eut un œil crevé. Parmi les chevaliers qui restèrent en grand nombre sur le carreau, on cite les trois frères de Flémalle, Olivier de Juprelle et Gilles de Fooz. L'évèque s'empressa de publier une quarantaine pour arrèter l'effusion du sang.

Hugues de Châlons, pour subvenir aux frais d'une guerre où il avait été entraîné malgré lui, fut obligé d'engager plusieurs places de l'évêché aux princes voisins. Les Liégeois irrités dénoncèrent leur évêque au souverain pontife, ajoutant à cette accusation celle d'avoir

altéré la monnaie de l'évêché. Le pape, tenant compte des difficultés de la position, transféra le prélat à l'archevêché de Besançon et nomma à sa place Adolphe de Waldeck, chanoine de Saint-Lambert. Le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Liège dans les premiers jours de décembre de l'an 1301.

Adolphe de Waldeck déploya une grande énergie et un zèle louable pour tout ce qui intéressait l'ordre et la justice. Il fit rentrer dans le devoir la ville de Huy qui se tenait isolée du reste de la principauté et força à la soumission les habitants de Fosses qui s'étaient livrés à des excès répréhensibles envers le chapitre du lieu et l'évêque lui-même. Obéissant aux instructions du siége apostolique, on le vit à Liège, malgré la résistance des échevins, se transporter en personne, avec l'appareil de sa dignité, dans les habitations occupées par les usuriers, en faire briser les portes sous ses yeux et restituer de ses propres mains aux propriétaires les objets déposés en gage chez ces gens avides et odieux. Malheureusement son règne fut court. Il mourut dans de grands sentiments de piété, le 13 décembre 1302. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné par les usuriers.

Thibaud de Bar, qui remplaça Adolphe de Waldeck, avait la réputation d'un homme

habile et fort éloquent. Il remplissait, au moment de son élection, des fonctions élevées dans la prélature romaine. Pendant son absence, le comte de Looz fut nommé mambour de l'évêché. La situation était difficile. Le mouvement ascendant des classes populaires ne faisait que s'accroître et les métiers ne cachaient plus le but auquel ils aspiraient. Ce but était triple : obtenir une répartition plus équitable des charges publiques, participer d'une manière directe à l'établissement des taxes et exercer un contrôle sévère sur les dépenses faites avec l'argent de la cité. L'aristocratie elle-même avait senti la nécessité de faire des concessions et, le 30 août 1302, un accord, approuvé par l'évêque, avait été conclu aux deux conditions que les nobles rendraient compte des sommes perçues et laisseraient désormais choisir un des maîtres-à-temps dans la simple bourgeoisie. Sous l'administration du comte de Looz, les nobles furent obligés de souscrire à de nouvelles concessions. Le 24 juin 1303, les échevins s'engagèrent, pour eux et pour leurs successeurs, à n'établir à l'avenir, sans l'autorisation du peuple, aucun impôt, à ne créer aucune pension à la charge de la cité, et à ne faire aucun don au prince des deniers publics. La même autorisation leur était nécessaire pour pouvoir mettre sur pied une force armée.

Le nouvel évêque arriva enfin à Liège. Ami du bien et zélé pour la paix, ses débuts furent heureux. Mais une alliance purement défensive conclue avec le comte de Looz excita le peuple contre lui. Thibaud se retira à Maestricht et fit proclamer un plaid à Vottem pour le 17 août 1307. Les métiers s'y rendirent en armes sous leurs bannières et en bon ordre. L'évêque se montra bienveillant et disposé à un accommodement. Les chanoines interposèrent leurs bons offices et la paix fut scellée à Seraing le 20 du même mois. L'évêque accorda une amnistie générale pour tous les délits passés. L'ordre sous lequel son peuple s'était déployé à ses yeux n'avait pas déplu au prince. Il crut voir dans cette organisation des masses une garantie pour l'avenir et, afin de la rendre plus complète, il porta le nombre des métiers de douze à trente-deux. — Thibaud de Bar abandonna plus tard la principauté pour suivre l'empereur Henri VII en Italie; il y succomba, les armes à la main, sous les murs du château Saint-Ange, le 13 mai 1312, et ses restes furent inhumés à l'entrée de la vieille basilique du Vatican.

A la nouvelle de la mort de Thibaud de Bar et au moment où le chapitre se disposait à pourvoir à l'administration de la principauté par la nomination d'un mambour, les nobles élevèrent la prétention d'avoir une part dans l'élection.

Les chanoines repoussèrent cette prétention et élurent Arnould de Blankenheim, prévôt du chapitre. Mais les échevins déclarèrent qu'ils ne reconnaissaient point l'élection comme valable et, dans une assemblée des nobles tenue à Huy, la mambournie fut décernée au comte de Looz. Le peuple et le clergé étaient étroitement unis. Dans la nuit du 13 août 1312, une conspiration tramée par les nobles manque son effet. Cinq cents d'entre eux soutiennent une lutte désespérée contre les métiers qui finissent par les disperser et en massacrer plusieurs. Deux cents d'entre eux se retranchent dans l'église de Saint-Martin. Le peuple furieux met le feu au temple et les fait périr dans les flammes. Cette épouvantable catastrophe est restée fameuse dans les annales liégeoises sous le nom de la *Mal-Saint-Martin*. Elle fut suivie d'une levée générale de boucliers chez les nobles de la principauté. Mais enfin on comprit la nécessité de s'entendre. Des conférences se tinrent à Angleur entre les députés du clergé et du peuple et ceux de la noblesse. Ces conférences eurent pour résultat un traité d'accord conclu le 14 février 1313 et connu sous le nom de *paix d'Angleur* ou de *paix Saint-Martin*. On y stipulait une amnistie générale pour les faits passés et le rappel de tous les exilés. Mais la disposition la plus remarquable, celle qui prouve à elle

seule l'immense progrès accompli par les classes populaires, est contenue dans l'article suivant : *à l'avenir, nul ne pourra être membre du conseil de la commune, s'il ne fait partie d'un des corps de métier.*

Adolphe de la Marck, prévòt de Worms, fut appelé par Clément V au siège vacant. Il fit son entrée solennelle à Liège le 26 décembre 1313. Le nouveau prélat avait annoncé l'intention de sévir vigoureusement contre les fauteurs des troubles, et la crainte avait jeté le trouble dans la principauté, même avant sa prise de possession. Des alliances défensives se formèrent et une nouvelle guerre civile éclata. Les habitants de Huy y jouèrent un des principaux rôles. On vit les insurgés parcourir toute la principauté, le fer et le feu à la main. Adolphe de la Marck, à bout de ressources, chercha un appui auprès du duc de Brabant. Les deux princes s'abouchèrent à l'abbaye de Vlierbeek, près de Louvain ; l'évêque fixa momentanément son séjour à Léau et se retira ensuite, avec son chapitre, à Namur. Les Liégeois, de leur côté, étaient aux abois et tout le monde aspirait vers la paix. Enfin une réunion d'arbitres eut lieu à Fexhe-en-Hesbaie (1) et, au bout de huit jour, une paix définitive y fut conclue. Cette

(1) Fexhe-le-haut-Clocher, à deux lieues et demie O. de Liége.

paix, l'un des plus précieux monuments de l'ancien droit public liégeois, confirme nettement les garanties personnelles contenues dans la grande charte d'Albert de Cuyck; elle déclare que les bourgeois ne peuvent être distraits de leurs juges naturels, mais que chacun doit être mené par loi et jugement; enfin elle proclame formellement le principe de l'intervention du pays dans la législation et le gouvernement de l'état. Si les lois et les coutumes cessent d'être en rapport avec les besoins de la principauté, il y sera remédié en temps et lieu, dit la paix de Fexhe, *par le sens du pays*.

La principauté jouit de quelques années d'un repos bien nécessaire pour réparer tant de ruines et de désastres. En 1320, une nouvelle guerre fut suscitée par les haines violentes que nourrissaient l'une contre l'autre les deux villes voisines de Bouvignes et de Dinant (1). Trois ans plus tard, la guerre privée des d'Awans et des Waroux, assoupie pendant quelque temps, se réveilla avec plus d'animosité que jamais. Des rencontres sanglantes eurent lieu à Waremme, à Berloz, à Saint-Trond, mais le nombre des combattants augmentait avec celui des victimes. A l'époque où nous sommes arrivés, les Waroux avaient pour chef Henri, sire de

(1) Tome I, pages 309-313.

Hermalle; les d'Awans étaient commandés par Guillaume, le bon châtelain de Waremme, *grand, fort et hardi outre mesure,* dit Hemricourt. Le jour de la Saint-Barthélemi, 25 août 1325, toutes les forces des deux partis se trouvèrent en présence dans la plaine de Dammartin. Les d'Awans mirent leurs adversaires en pleine déroute, soixante-cinq chevaliers et écuyers tombèrent du côté des Waroux, avec une quantité de piétons que l'on ne compta point. L'honneur de la chevalerie perdit beaucoup par cette déconfiture, ajoute l'historien que nous venons de citer, et le pays en fut fort affaibli. Enfin, après trente-huit ans de guerre, un arrangement fut conclu. Le 15 mai 1335, les chefs des deux partis, au nombre de douze, en arrêtèrent les dispositions à l'abbaye de Saint-Laurent, près de Liège. La guerre finit, comme elle avait commencé, par un mariage : le fils de Thierri de Haneffe épousa la fille de Gauthier de Warfusée.

Vingt arbitres, choisis dans les trois ordres de l'état, avaient été chargés de déterminer ce qui pouvait rester obscur ou d'incomplet dans le traité de Fexhe. Ces arbitres soumirent aux états assemblés le résultat de leur travail. Parmi leurs propositions, il en était une qui portait une atteinte grave à l'autorité du prince : c'était celle de l'établissement d'un tribunal spécial et

composé de six membres laïques, par devant lequel on pourrait en tout temps attraire les agents de l'évêque, lorsqu'ils auraient violé la loi. Les états adoptèrent cette proposition à la majorité des voix. Mais l'évêque la repoussa nettement. Sanctionner une loi semblable, c'était abdiquer. Les Liégeois n'en persistèrent pas moins et se livrèrent aux excès les plus condamnables. Adolphe poussé à bout se transporta à Huy avec la plus grande partie de son chapitre et y fulmina l'interdit contre la ville de Liège. Cette sentence ne rendit pas les Liégeois plus traitables et Adolphe se vit bientôt réduit à recourir à l'emploi de la force. Il réunit des troupes considérables et s'assura la coopération de Jean l'Aveugle, son chevaleresque voisin, avec l'appui de onze princes de son propre sang. Les Liégeois, de leur côté, dirigés par Pierre Andricas. personnage entreprenant et d'une grande faconde populaire, prirent les armes et portèrent la dévastation dans la Hesbaie. L'évêque avait pris position sur le sommet d'une éminence abrupte, aux portes de Huy, appelée le *thier de Nierbonne*. Les Liégeois, Andricas à leur tête, osèrent en tenter l'attaque, mais ils furent mis en pleine déroute. Adolphe défendit de les poursuivre : « Eux aussi, dit-il, sont mes enfants ».

Cet échec ne découragea pas les Liégeois. De

nouvelles milices se levèrent, tous les bannis furent rappelés et les dévastations recommencèrent. Adolphe de la Marck, convaincu que la force seule parviendrait à comprimer l'insurrection, se détermina à épuiser toutes ses ressources pour atteindre ce but. Il engagea Malines au comte de Gueldre pour une somme de douze mille florins; il en emprunta huit mille autres à son chapitre et sollicita de nouveau le secours des princes allemands qui lui étaient alliés par le sang. Cet appel fut entendu. Les comtes de Gueldre, de Juliers, de la Marck et de Berg, le sire de Cuyck et plusieurs seigneurs brabançons entrèrent par différents côtés dans la Hesbaie et rejoignirent l'évêque qui se préparait à mettre le siège devant Tongres, Les Liégeois durent céder devant ces forces trop inégales. Après d'assez longs pourparlers, une paix fut conclue à Vihogne, le 2 décembre 1328, et confirmée à Flône, le 7 juin 1330. Il était statué que les villes insurgées payeraient une somme de cinquante-sept-mille livres tournois, dont Liège fournirait à elle seule trente-deux mille.

Andricas avait tout fait pour empêcher la conclusion de la paix. Il reprochait aux Liégeois de s'être laissé abattre par des pertes légères et se plaisait à faire ressortir l'humiliation de leur état actuel, en le comparant à

la situation où ils étaient quelques années auparavant. Le peuple ne l'écoutait que trop et son élection de maître-à-temps vint donner une nouvelle preuve de l'ascendant dangereux qu'il exerçait sur les esprits. L'évêque, bien au fait de ce qui se passait, n'avait pas voulu rentrer à Liège et s'était contenté d'y renvoyer le tribunal des échevins, composé de nobles qui lui étaient dévoués. Ensuite il fit publier au perron une ordonnance qui défendait les rassemblements et punissait les contrevenants comme fauteurs de troubles et de séditions. Cette ordonnance reçut à Liège le nom de *loi du murmure*.

Ces mesures ne rendirent pas Andricas plus circonspect. Menacé de proscription par les échevins, il résolut leur perte et organisa un complot pour les massacrer pendant la nuit. Les échevins, avertis à temps, quittèrent la ville à la hâte et se refugièrent à Moha auprès de l'évêque. Un plaid solennel eut lieu à Vottem, le 14 mai 1332, et la peine du bannissement fut prononcée contre Andricas et ses trente-huit complices. Le tribun se retira à Namur où il mourut peu de temps après, laissant une mémoire peu respectée. Le 10 juillet, Adolphe, d'accord avec les bourgmestres et la commune, publia un règlement d'administration connu sous le nom de *paix de Jeneffe* ou *de*

Vottem, et destiné spécialement à prévenir à l'avenir toute tentative de trouble.

En 1336, le comte de Looz, Louis, cinquième du nom, mourut sans postérité. D'après le droit féodal, le comté devait faire retour à l'évêché de Liège. Mais le comte défunt, comptant sans doute sur la connivence de l'évêque, avait désigné pour son héritier un de ses neveux, Thierri de Heinsberg, qui avait épousé une sœur d'Adolphe, Mechtilde de la Marck. Thierri se mit en possession immédiatement après la mort de son oncle et s'y maintint malgré les protestations des Liégeois. La conduite de l'évêque dans cette circonstance avait excité le mécontentement du pays. Adolphe l'éprouva, lorsqu'en 1342 surgit un différend entre lui et la ville de Huy, dont les habitants voulaient profiter de l'altération toujours plus grande de la monnaie liégeoise pour se libérer d'une partie du paiement des cens et des rentes auquel ils étaient tenus envers le prince, les églises et les nobles. L'évêque ayant voulu les contraindre par la force, ils invoquèrent le secours du duc de Brabant et, quand l'évêque, à son tour, fit appel à la bourgeoisie liégeoise, celle-ci se déclara prête à marcher, mais à condition que la *loi du murmure* fût définitivement abrogée et qu'on lui rendît ses anciens privilèges. Adolphe fut obligé de faire droit à ces réclama-

tions et promulgua, le 1er juin 1343, une nouvelle charte, appelée la *lettre de Saint-Jacques*. Cette charte, qui modifiait considérablement la forme des élections, était toute à l'avantage des métiers.

Il restait à arranger l'affaire de la ville de Huy. Les états y mirent tous leurs soins, mais ils furent fort étonnés d'apprendre que trois conseillers du prince avaient exigé deux mille florins pour chacun d'eux. Ce fait excita l'indignation générale et on fut unanime pour déclarer qu'il fallait enfin mettre un terme aux exactions des agents du pouvoir. Après de longues délibérations au monastère du Val-Saint-Lambert, les états proposèrent et l'évêque fut forcé d'accepter, le 26 août 1343, l'établissement de la célèbre institution connue sous le nom de *Tribunal des Vingt-deux*. Ces magistrats, juges suprêmes des prévarications des officiers publics, pouvaient les condamner à réparer les dommages causés par eux et, au besoin, les priver de leurs charges et les bannir du territoire. Quatre étaient choisis par le chapitre de Saint-Lambert, quatre par la noblesse, deux par chacune des villes de Huy, de Tongres, de Saint-Trond et de Dinant; un était désigné par Fosses, et un par Bouillon.

Bientôt un sombre mécontentement s'empara du cœur d'Adolphe de la Marck. Il se repro-

chait amèrement d'avoir laissé porter une atteinte mortelle à son autorité et à celle de ses successeurs par l'institution des Vingt-deux. Dans cette disposition d'esprit, il profita avec empressement d'une occasion de s'en débarrasser. Deux foires franches avaient été établies à Liège en 1339 et y attiraient chaque année un grand nombre de marchands étrangers. Il en était résulté une assez forte baisse dans le prix des marchandises fabriquées à Liège même, ce qui avait mécontenté les corporations industrielles de la ville et particulièrement les drapiers. En l'année 1343, l'office de maître-à-temps échut précisement au drapier Jean Jacquemont, surnommé le *riche hallier*. Jacquemont, influent et entreprenant, proposa secrètement au prince, en échange de la suppression des foires malencontreuses, l'appui des drapiers et d'autres corps de métiers pour faire disparaître les Vingt-deux. La proposition fut acceptée. Les foires furent supprimées et la charte d'institution de la nouvelle magistrature livrée au prince, qui la mit en lambeaux le 24 février 1344. Quand le fait eut été divulgué à Liège, l'indignation y fut au comble. Le 30 mars, Jacquemont fut solennellement déclaré déchu de la maîtrise-à-temps et condamné au bannissement. L'évêque s'était retiré dans ses terres en Westphalie. Mais il en fut rappelé

par des troubles qui éclatèrent à Saint-Trond et il s'établit au château de Clermont, sur la Meuse, entre Liège et Huy. Les affaires de cette dernière ville n'étaient pas encore arrangées. Les Liégeois attachaient un grand prix à la conclusion de ces longs démêlés et des députations allaient et venaient d'une ville à l'autre. Adolphe de la Marck ayant fait dresser une embûche aux envoyés de Huy, les bourgeois en eurent connaissance, se mirent en embuscade de leur côté et un combat s'engagea sur les bords de la Meuse. Les gens de l'évêque furent battus et laissèrent trois des leurs sur la place. Cette nouvelle fit un effet terrible sur Adolphe de la Marck. Il tomba dans un accès de frénésie qui l'emporta le 3 novembre 1344.

CHAPITRE V.

DEPUIS ENGELBERT DE LA MARCK JUSQU'A JEAN DE WALENRODE.

1344—1418.

Engelbert de la Marck. — Fin des anciennes contestations. — Nouveaux troubles et pacte d'union entre les communes. — Combat de Vottem. — Alliance de l'évêque avec le Brabant. — Paix de Waroux. — Loi nouvelle. — Guerre contre le sire de Rummen. — Jean d'Arckel. — Paix de Caster. — Progrès de la démocratie. — Mutation de la paix de Waroux. — Jean de Bavière. — Les haydroits. — Paix des seize. — Nouveaux troubles. — Henri et Thierri de Horne. — Bataille d'Othée. — Cruelles exécutions à Liége. — Les villes dépouillées de toutes leurs libertés. — Wathier d'Anthin. — Nouveau régime. — Démission de Jean de Bavière. — Jean de Walenrode. — Retour complet aux anciennes institutions.

Le 23 février 1344, Engelbert de la Marck, neveu de l'évêque défunt et prévôt de Saint-Lambert, fut promu au siège vacant par le pape Clément VI. Le nouveau prélat s'était fait estimer à Liége et sa nomination fut bien accueillie. Il termina d'une manière habile et équitable les anciennes contestations et son règne s'ouvrit sous les plus heureux auspices.

Mais hélas! les torches de la guerre civile ne tardèrent pas à se rallumer. Le bailli du Condros avait fait saisir un habitant de Huy, coupable de meurtre, et l'avait fait décapiter. A cette nouvelle, les métiers, se fondant sur le désistement des parents de la victime obtenu à prix d'argent et ratifié par le mambour pendant la vacance du siège, prirent les armes, se portèrent au village de Neuville, où demeurait le bailli, et démolirent sa maison de fond en comble. Le bailli alla se plaindre aux échevins de Liège qui firent *crier au perron* dix-huit bourgeois de Huy et rendirent contre eux un décret de bannissement. Ceux de Huy invoquèrent le secours des autres villes du pays. Un pacte d'union, convenu dans une assemblée générale tenue à Liège, le 30 mars 1346, fut proclamé séance tenante et la sentence des échevins publiquement annulée du haut même du perron où elle avait été prononcée.

Engelbert de la Marck se trouvait en ce moment dans ses terres en Westphalie. Il se hâta de revenir et, sans approuver la conduite du bailli, exprima hautement son mécontentement des violences auxquelles on s'était porté contre cet officier. Les états du pays furent convoqués à Fexhe et les communes répondirent aux plaintes de l'évêque par l'organe des maîtres-à-temps liégeois dans un langage

à la fois franc et respectueux. Engelbert renvoya l'assemblée et convoqua les échevins à Vottem pour y juger les coupables. C'en fut assez pour mettre sur pied les métiers. L'armée des communes, organisée en toute hâte, vint prendre position à Vottem et aux environs, la veille même du jour fixé pour le jugement. Le lendemain, un combat meurtrier s'engagea et les troupes épiscopales furent mises en pleine déroute. L'évêque, n'ayant plus d'autre ressource, alla trouver le duc de Brabant à Louvain et conclut avec ce prince une alliance en forme le 13 février 1347,

Les efforts du chapitre de Saint-Lambert pour ramener la concorde et la paix étaient restés sans résultat; ceux du nonce, envoyé par le pape Clément VI, ne furent pas plus heureux. Le duc de Brabant finit par pénétrer avec des forces considérables dans la Hesbaie où l'évêque vint le rejoindre avec toute sa chevalerie. Une nouvelle bataille s'engagea le 19 juillet 1347, jour anniversaire du combat de Vottem, dans une vaste plaine située entre Waleffe et Tourinne. L'armée des communes y essuya une défaite complète. Les uns portent à dix mille, les autres à quinze, le nombre de ceux qui périrent dans cette fatale journée. Les vainqueurs promenèrent le ravage dans la Hesbaie. Waleffe, Meeffe, Waremme et tous

les autres postes fortifiés sur la limite du Brabant furent rasés par Jean III.

Engelbert de la Marck fut le premier à engager les Liégeois à lui faire des propositions de paix. Ceux-ci ne demandaient pas mieux. Ils désignèrent douze des principaux d'entre eux pour s'entendre avec l'évêque. Au bout de deux jours, on se trouva d'accord. La paix de Waroux, ainsi appelée du village où eurent lieu les négociations, fut solennellement promulguée au perron, à Liège, le 28 juillet. Les villes conservèrent leurs privilèges, mais les alliances contractées entre elles furent annulées. Elles s'obligèrent, de plus, à payer à l'évêque cent-quarante mille écus d'or et à fournir à leurs frais six cents fantassins au duc de Brabant, chaque fois que ce prince l'exigerait, et cela pendant un espace de quarante jours. Ce n'étaient là que les préliminaires d'une paix plus durable. Des arbitres désignés de commun accord par l'évêque et les bonnes villes arrêtèrent la rédaction d'une *loi nouvelle* qui fut définitivement adoptée le 12 octobre 1355. La plupart des dispositions de cette loi concernaient la police et l'administration de la justice.

La *loi nouvelle* fut accueillie avec enthousiasme par toute la population. Le règne d'Engelbert de la Marck, désormais doux et paisible,

ne fut plus troublé que par les embarras d'une guerre dont l'issue fut toutefois des plus heureuses, puisqu'elle fit passer pour toujours le comté de Looz sous le pouvoir immédiat de l'évêché. Thierri de Heinsberg était resté en possession de ce comté jusqu'à sa mort arrivée en 1363. A peine eut-il fermé les yeux, que l'évêque manifesta l'intention bien arrêtée de mettre son église en jouissance d'un domaine qu'on ne lui contestait qu'au mépris des droits les plus évidents. Il convoqua les états, fit appel à tous ses feudataires et les somma de marcher avec lui contre Godefroid d'Alembrouck, neveu de Heinsberg, qui s'était emparé du comté après la mort de son oncle et le détenait à main armée. Cette invitation fut reçue avec un assentiment unanime. Une armée forte de cinquante mille hommes se dirigea contre le comté; le prélat était à sa tête, entouré de trois mille nobles et de six cents lances. Bilsen et Hasselt se rendirent sans grande résistance, mais Stockheim n'ouvrit ses portes qu'après vingt-sept jours de siège. L'évêque planta lui-même sur les murs l'étendard de Saint-Lambert. Quant aux habitants du comté, ils firent leur soumission avec empressement. Tout paraissait fini et les troupes liégeoises étaient déjà rentrées dans leurs foyers, quand on apprit que Godefroid d'Alembrouck avait vendu ses pré-

tentions sur le comté à Arnoul d'Oreille, seigneur de Rummen, et neveu, par sa mère, du dernier comte de Looz. Arnoul porta sa cause devant l'empereur Charles IV; mais, sans attendre la décision de ce prince, il s'empara de la ville de Herck, s'y établit et prit le titre de comte. Engelbert l'en aurait sans doute fait repentir, s'il n'eut été précisément alors appelé au siège archiépiscopal de Cologne. Il laissa le soin d'achever son œuvre à Jean d'Arckel, son successeur.

Déjà, pendant la vacance du siège, le mambour de l'évêché, Jean de Rochefort, et Valdoréal, bourgmestre de Liège, avaient repris la ville de Herck. Arnoul s'était retiré dans son château de Rummen et n'en sortait que pour porter la dévastation dans les campagnes de la Hesbaie. Jean d'Arckel, après avoir essayé vainement d'amener une solution pacifique, résolut d'aller attaquer le dévastateur dans son propre château. Les assiégés firent une vigoureuse résistance, mais durent à la fin se rendre à merci. Arnoul, réduit à l'extrémité, implora la clémence et l'équité du vainqueur. Jean d'Arckel, avec une modération bien rare, consentit à un arrangement. Après mûr examen des droits réciproques, il fut convenu que l'église de Liège paierait tous les ans à Arnoul et à son neveu Guillaume de Hamal une somme de trois mille

florins, moyennant quoi, ceux-ci renonceraient à toute prétention sur le comté de Looz. Cet arrangement mit fin à la lutte.

Des orages intérieurs vinrent bientôt après troubler de nouveau la tranquillité de la principauté. Le résultat en fut de tout point favorable à la cause populaire. Par la paix du 13 décembre 1373, Jean d'Arckel rétablit le tribunal des Vingt-deux qui n'avait eu qu'une existence éphémère sous Adolphe de la Marck. Aux termes de cette paix, *vingt-deux bonnes personnes,* dont quatorze à la nomination des villes, *de bon estat, delle nation de pays, sages et raisonnables prudhommes,* devaient connaître de tous les actes de forfaiture commis par les officiers du prince.

Le tribunal des Vingt-deux ne tarda pas à abuser d'un pouvoir réellement exorbitant. Un bourgeois de Saint-Trond, coupable de meurtre, avait obtenu de Jean d'Arckel une commutation de peine consistant en une amende de mille sept cents florins d'or. Cet impudent personnage eut l'audace de déférer lui-même pour ce fait l'évêque aux Vingt-deux. Ceux-ci condamnèrent le prélat à la restitution de l'amende. Jean d'Arckel résista : c'était son droit et son devoir. Il en résulta une nouvelle guerre civile qui dura un an. L'issue en fut favorable au prince ; il n'abusa point de ce succès. La paix

de Caster (1), qui scella la réconciliation de 1346, maintint le tribunal des Vingt-deux, en exemptant de sa juridiction le prince et le clergé.

Jean d'Arckel mourut vers le milieu de l'an 1378. Sous son successeur, Arnoul de Horne, les progrès de la démocratie allèrent toujours croissant. En 1384, les patriciens renoncèrent à tout privilège dans les élections. Désormais tous les droits furent concentrés dans la bourgeoisie et, pour y participer, les nobles furent obligés de se faire inscrire sur les listes des métiers. — Le 12 octobre 1386, Arnoul de Horne promulgua la loi organique, connue sous le nom de *mutation de la paix de Waroux*. Ce fut le dernier acte de son administration. Il mourut le 8 mars 1389, emportant dans la tombe les regrets des Liégeois.

Le successeur d'Arnoul, Jean de Bavière, était fils d'Albert, comte de Hainaut et de Hollande; Jean sans Peur, duc de Bourgogne, avait épousé sa sœur Marguerite. Le jeune prince montrait un caractère hautain, fougueux, et des habitudes militaires qui annonçaient un règne orageux. Cependant les premières années en furent assez paisibles. En 1395, des contestations inattendues entre l'élu et le village de Seraing-sur-Meuse vinrent trou-

(1) Village situé à une lieue S. de Maestricht.

bler la paix du pays. Il ne s'agissait à l'origine que d'une défense faite par le prince de couper du bois dans une forêt abandonnée à l'usage des habitants par ses prédécesseurs. Jean de Bavière, poussé à bout par la résistance qu'il rencontra, se retira à Diest, qui était de son diocèse, mais non du territoire de la principauté. La paix se rétablit au bout de quelque temps, mais ce ne fut qu'un calme trompeur et de peu de durée,

L'élu était rentré à Liège vers la mi-janvier 1396. Sa conduite mondaine, ses courses perpétuelles et toujours suivies de demandes d'argent, irritaient et scandalisaient ses sujets. Peu à peu le mécontentement engendra l'anarchie. En 1403, naquit à Liège un parti qui affectait le mépris le plus insolent pour l'autorité et les lois. Ce mépris lui fit donner le nom de *haydroits*, sous lequel il est célèbre dans nos annales. Les excès auxquels se portèrent les *haydroits* forcèrent l'élu de quitter Liège une seconde fois. En son absence, une réunion tumultueuse eut lieu dans la capitale et la résolution y fut prise de procéder à la nomination d'un mambour. Le choix tomba sur Henri de Horne, sire de Perwez, qui fut proclamé en cette qualité le 12 juillet 1403.

Le chapitre de Saint-Lambert refusa de sanctionner cette nomination. La modération que

montrèrent les chanoines, comparée aux violences des *haydroits,* leur concilia la faveur de la population qui les autorisa à entamer des négociations avec l'élu. Jean de Bavière était à Maestricht. Des députés des trois ordres allèrent l'y trouver et ne rencontrèrent aucun obstacle chez lui à l'ouverture des négociations. Le mambour abdiqua sur le champ et le prince revint aussitôt à Liège. Seize arbitres, désignés par lui et par les trois ordres, s'acquittèrent de leur mandat avec une intelligence remarquable des besoins de la situation. Les *seize* arrêtèrent, le 28 mai 1403, la paix célèbre qui porte leur nom.

Malgré toutes les apparences favorables, la tranquillité qu'on se promettait fut de peu de durée. Les mêmes griefs existaient toujours contre la vie mondaine et les dilapidations du prince. Bientôt on vit les villes renouveler leurs pactes d'union. Jean de Bavière quitta sa capitale une troisième fois et se retira à Maestricht le 15 juin 1405. Les efforts faits par quelques hommes de bien pour rétablir de nouveau la paix furent inutiles. Le 6 septembre 1406, les états se réunirent à Liège. Toutes les villes de la principauté, à l'exception de Maestricht et de Saint-Trond, y étaient représentées. L'assemblée, d'une voix unanime, proclama mambour Jean de Rochefort, qui avait épousé

la fille aînée de Jean d'Agimont, de la maison des comtes de Looz. Celui-ci ayant refusé, on jeta de nouveau les yeux sur le sire de Perwez, déjà vieux et cassé, mais dont l'expérience à la guerre était fort appréciée. Après quelque hésitation vraie ou simulée, Henri de Horne accepta. Dans une nouvelle assemblée des états, le 26 septembre, le sire de Perwez et son fils Thierri furent proclamés, l'un mambour du pays, l'autre évêque de Liège.

Le chapitre de Saint-Lambert opposa une invincible résistance à la nomination du nouvel évêque. Le consentement de ses membres pouvait seul donner une apparence de légitimité à un acte si manifestement contraire à toutes les règles du droit ecclésiastique. Ne pouvant vaincre leur résistance, le mambour fit publier au perron un édit portant que les chanoines qui n'auraient pas adhéré au choix de l'assemblée, eussent à quitter la ville avant le coucher du soleil. Tous le firent, à l'exception d'un seul. Alors on les déclara bannis et privés de leurs prébendes ; leurs maisons furent envahies et leur mobilier vendu à l'encan.

D'autres mesures réactionnaires et anarchiques se succédèrent rapidement à Liège. La guerre à l'ancien évêque devint la guerre aux riches et aux propriétés. Plusieurs personnages de la plus haute distinction furent traînés

comme des criminels au pied des degrés de Saint-Lambert et décapités sous les yeux de Thierri et de Henri de Horne. Une troupe de cavaliers en armes parcourut les campagnes ayant le mambour à sa tête, ravageant et pillant les châteaux et les fermes de ceux qui passaient pour partisans de Jean de Bavière.

Dans cette situation, nul accord n'était plus possible. On se prépara donc à la guerre. Le mambour prit l'offensive le premier et s'empara de Saint-Trond, de la forteresse de Bouillon et de plusieurs autres places. Jean de Bavière, ne se sentant pas assez fort pour tenir la campagne, s'enferma dans Maestricht, la seule ville qui fût encore en son pouvoir. Le mambour vint l'y assièger le 23 novembre 1407, mais l'excessive rigueur de l'hiver le força d'abandonner l'entreprise le 7 janvier suivant. Le siège fut repris dans les derniers jours de mai. Jean de Bavière, qui était allé chercher des renforts en Hollande, rentra aussitôt dans la ville, à travers les travaux et les postes des assiégeants. Il n'avait pas en ce moment moins de seize cents chevaliers étrangers, outre ses propres troupes. Cela ne l'empêcha pas de poser un acte de modération auquel on ne se fût pas attendu de sa part. Il envoya des lettres circulaires à toutes les villes du pays pour les engager à mettre fin à une

lutte désastreuse. Les Liégeois lui répondirent de la manière la plus outrageante. Cette insulte le poussa à bout. Il fit pendre à des potences élevées, en face de l'armée ennemie, la plupart de ses prisonniers; puis fit crever les yeux à six ou sept autres et les renvoya en cet état au camp liégeois sous la garde d'un borgne.

Jean de Bavière s'adressa de nouveau à tous ses alliés pour implorer de nouveaux et prompts renforts. Guillaume de Hainaut, son frère, s'avança le premier par l'Entre-Sambre-et-Meuse, rasant de fond en comble Florenne, Fosses et Couvin. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, se hâta de convoquer toute sa chevalerie et partit avec elle de Tournai, le 11 septembre, en grand appareil de guerre, se dirigeant sur Florenne. En cinq jours de marche, il arriva à Montenaken, village qui n'est qu'à six ou sept lieues de Liège. A la nouvelle de l'approche de ces princes, les Liégeois avaient levé précipitamment le siège de Maestricht et étaient rentrés dans leur cité. Après avoir longuement délibéré et malgré l'opposition du mambour, ils firent crier au perron que tous ceux qui étaient en état de porter les armes eussent à se réunir le lendemain matin, au son de la cloche du ban, pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Le 23 septembre 1408, cinquante mille

hommes environ, sortaient des murs de Liège, *en belle ordonnance, ayant grand désir d'assembler à batailles avec leurs adversaires.* Ils rencontrèrent l'armée des princes dans la plaine d'Othée, à deux lieues et demie de Liège. Là fut livrée une des plus sanglantes batailles du moyen âge. Les Liégeois combattirent vaillamment et l'affaire resta indécise pendant quelque temps. A la fin le désordre se mit dans les rangs et cette masse d'hommes s'embarrassa tellement sur un espace trop étroit que, ne pouvant plus ni avancer, ni reculer, ni faire usage de leurs armes, presque tous périrent étouffés, foulés aux pieds, ou égorgés par l'ennemi comme de vils troupeaux. « Pour quoi, dit Monstrelet, ils furent en assez bref terme tournés à déconfiture, et churent par milliers morts et navrés, en grand confusion et désolation l'un sur l'autre, en telle manière que les monts des morts et navrés estoient en plusieurs lieux plus grands que ne sont les chaumes des moissons au mois d'aoust. » Très peu échappèrent par la fuite, car Jean sans Peur avait défendu qu'il fût accordé aucun quartier, ou qu'on reçût personne à rançon.

Le mambour et son fils étaient restés sur le champ de bataille. Quand la nouvelle du désastre fut parvenue à Liège, on n'eut rien de plus pressé que d'implorer la clémence de

l'élu. Jean de Bavière promit d'épargner la multitude, à condition qu'on lui livrât les principaux fauteurs des troubles. Le 28 septembre, les bourgeois de Liège, religieux, clercs et laïques, sortirent de la ville deux à deux et se rendirent dans une plaine entre les villages de Grâce et de Bolsée, où les attendait l'armée des princes et où ils crièrent humblement merci. Vingt-six prisonniers furent présentés à l'élu qui les fit décapiter sur l'heure. Le même jour vingt-six autres personnes, parmi lesquelles plusieurs femmes, furent précipitées du haut du pont des arches dans la Meuse. A Huy, dix-neuf bourgeois périrent de la main du bourreau. Ces exécutions s'étendirent à toute la principauté et elles valurent au prince liégeois le triste surnom de Jean sans Pitié.

Toutes les villes de la principauté s'étaient hâtées de faire leur soumission. Elles durent s'engager à accepter toutes les conditions qu'il plairait au duc de Bourgogne et au comte Guillaume de leur imposer. Cinq cents otages garantirent l'exécution de cet engagement et restèrent détenus, en partie à Mons et en partie à Lille, pendant trois ans et demi. Une sentence, prononcée publiquement, dans la dernière des deux cités que nous venons de nommer, le 24 octobre 1408, astreignit les habitants des villes de l'évêché à livrer toutes les chartes de

franchise et de libertés, qu'elles avaient obtenues. A Liège, les bannières des métiers furent apportées au palais et jetées au feu devant tout le monde. Les chartes furent transportées à Mons. Parmi ces précieux documents se trouvait celui par lequel Richilde faisait hommage à l'église de Saint-Lambert de son comté de Hainaut; il disparut alors pour toujours.

Liège avait perdu toutes ses institutions et, avec elles, toutes les formes de son gouvernement. Malgré quelques concessions de l'élu, les Liégeois souffraient horriblement de l'état de choses qui pesait sur eux. Ils s'adressèrent à l'empereur Sigismond qui accueillit leurs plaintes avec bienveillance et leur rendit, par des lettres du 19 février 1415 et du 26 mars 1416, les anciens privilèges et les libertés dont ils avaient joui par le passé. Mais la difficulté était d'amener Jean de Bavière à mettre à exécution ces rescrits impériaux. Un bourgeois fin et rusé, Wathier d'Anthin, parvint à l'y déterminer par l'appât d'une somme d'argent. Moyennant six mille couronnes, l'élu promulgua, le 30 avril 1417, un nouveau règlement où étaient reconnues et remises en vigueur quelques-unes des plus précieuses prérogatives consacrées par les institutions nationales. Ce retour partiel aux anciennes institutions est

connu sous le nom de *nouveau régime* de Jean de Bavière.

Le *nouveau régime* était promulgué depuis un mois, lorsque vint à mourir Guillaume de Hainaut, frère aîné de l'élu, ne laissant pour héritière qu'une fille de seize ans, la trop célèbre Jacqueline. Jean de Bavière se mit en tête de disputer à l'orpheline une partie de son héritage et s'engagea, pour arriver à son but, dans une guerre acharnée (1). Absorbé complètement alors par cette guerre étrangère, il se démit de son évêché de Liège, obtint du pape Martin V la dispense du sous-diaconat et finit par épouser Elisabeth de Gorlitz, veuve d'Antoine de Bourgogne (2). Le pape nomma à sa place Jean de Walenrode, archevêque de Riga, homme pacifique, charitable, grand justicier et étroitement attaché à ses devoirs de prêtre et de pontife. Walenrode rendit aux Liégeois leurs anciennes libertés et rétablit les corps de métiers. Malheureusement le ciel ne montra qu'un instant cet excellent prince à ses sujets; il mourut au bout de dix mois.

Après la réunion des autres états de la Belgique sous le sceptre de la maison de Bour-

(1) Tome I, page 256.
(2) Ibid., page 368.

gogne, Liège conserva une existence à part et poursuivit ses destins agités jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME II.

PÉRIODE DE MORCELLEMENT

OU FÉODO-COMMUNALE.

SIXIÈME SECTION.

Histoire du comté, puis duché de Limbourg.

CHAPITRE UNIQUE.

SEPTIÈME SECTION.

Histoire du duché de Brabant.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

HUITIÈME SECTION.

Histoire de la principauté de Liége.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.




L'UNION FAIT LA FORCE